

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2023

DOSSIER : R-4213-2022 - Phase 2

RÉGISSEURS : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
Me LOUISE ROZON
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 11 SEPTEMBRE 2023
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 6

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS
Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
Me PAULE HAMELIN
avocats de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION
avocats de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate de Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me EUGÉNIE VEILLEUX
Me FRANKLIN S. GERTLER
avocats du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉ PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	23
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	24
PREUVE DE L'ACIG	
ANTHONY VACHON	33
NAZIM SEBAA	33
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	34
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX	68
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE	73
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	78
INTERROGÉS PAR LE FORMATION	79
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION	87
PREUVE DU GRAME	97
NICOLE MOREAU	99
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	100
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	126
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	129

PREUVE DE LA FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL 140

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 163

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 168

PREUVE DU RTIÉÉ 186

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 186

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 208

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
2 (11e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du onze (11)
8 septembre deux mille vingt-trois (2023) par
9 visioconférence. Dossier R-4213-2022, Phase 2 :
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
11 et de modification des Conditions de service et
12 Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er)
13 octobre 2023. Poursuite de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour tout le monde. Bonjour, Maître Locas.
16 Espérons que la fin de semaine a été reposante pour
17 tout le monde. Si tout le monde est prêt à entamer
18 la nouvelle semaine. J'ai vu ce matin que le dépôt
19 des engagements n'avait pas... il restait
20 l'engagement numéro 3 à l'engagement numéro 7.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Effectivement, Madame la Présidente. Bonjour. Bon
23 matin aux membres de la formation. Effectivement,
24 les engagements sont en cours de préparation. Je
25 dirais que, au fur et à mesure, on ne va pas

1 attendre de les avoir en bloc, on va essayer d'y
2 aller au fur et à mesure qu'ils sont prêts pour
3 pouvoir les déposer sous le SDÉ. Certains seront
4 déposés ce matin; d'autres risquent d'être déposés
5 davantage cet après-midi, en fait surtout ceux qui
6 ont été pris en fin de journée vendredi. Donc,
7 l'objectif, c'est de faire en sorte que tous les
8 engagements soient déposés d'ici la fin de la
9 journée aujourd'hui. Mais ils sont tous en cours de
10 rédaction par les différentes équipes concernées.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Donc, dans ce cas-là, on entreprend ici la
13 présentation de la preuve du ROÉÉ, à moins que vous
14 ayez une demande ou un commentaire additionnel.

15 Maître Locas?

16 Me VINCENT LOCAS :

17 Non, ça fait le tour pour moi, Madame la
18 Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Bonjour, Maître Veilleux.

21

22 PREUVE DU ROÉÉ

23

24 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

25 Bonjour, Madame la Présidente. Merci beaucoup. Bon

1 matin à tous les membres de la formation, à ceux et
2 celles qui sont connectés avec nous. C'est un
3 plaisir d'entamer la semaine avec la présentation
4 de notre preuve. Donc, ce matin, je suis
5 accompagnée de mon analyse monsieur Jean-Pierre
6 Finet qui est l'analyste externe du ROEÉ. On a déjà
7 déposé au SDÉ une déclaration sous serment
8 relativement à l'authenticité de la preuve... de la
9 portion écrite de la preuve. C'est sous la cote
10 C-ROEÉ-0044. Donc, Monsieur le Greffier, ça va être
11 juste d'assermenter le témoin s'il vous plaît.

12

13 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
14 (11e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

15

16 JEAN-PIERRE FINET, analyste externe pour le ROEÉ,
17 ayant une place d'affaires au 1250, boulevard
18 Saint-Joseph Est, appartement 2, Montréal (Québec);

19

20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, dépose et dit :

22

23 INTERROGÉ PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX :

24 R. Si vous voulez afficher la présentation s'il vous
25 plaît au C-ROEÉ-0043. Bonjour, Madame la

1 Présidente, Monsieur et Madame les Régisseurs.

2 Bien, ça fait plaisir d'être ici avec vous
3 aujourd'hui puis de vous présenter brièvement la
4 preuve du ROÉÉ dans le présent dossier.

5 La prochaine diapo s'il vous plaît. Donc,
6 il y a quatre sujets principaux qu'on a abordés :
7 donc la planification des approvisionnements; le
8 PGEÉ; les propositions de modifications aux suivis
9 des projets d'investissement; et le programme
10 d'encouragement à la décarbonation proposé par
11 Énergir.

12 La prochaine diapo s'il vous plaît. Donc,
13 en ce qui a trait à la planification des
14 approvisionnements. Énergir tient compte
15 principalement des considérations économiques
16 lorsque vient le temps de faire la planification
17 des approvisionnements. À notre avis, Énergir
18 néglige et sous-estime les considérations
19 environnementales et sociales, de développement
20 durable et face à l'urgence climatique.

21 Donc, entre autres, il y a des orientations
22 réglementaires et politiques qui pourraient
23 affecter grandement, là, les prévisions des
24 approvisionnements d'Énergir. Bien, entre autres et
25 de façon globale, on croit au moins qu'Énergir

1 devrait mentionner les recommandations, entre
2 autres celles de l'Agence internationale de
3 l'énergie qui recommande l'arrêt du renouvellement
4 d'équipement de chauffage au gaz à partir de vingt
5 vingt-cinq (2025).

6 Il y a aussi le mouvement internationale
7 des municipalités et des états aussi et des pays
8 qui bannissent le gaz dans la nouvelle
9 construction. Plus récemment, il y a l'exemple de
10 New York, l'État de New York qui... qui a décidé
11 de, comme on va le voir, là, sur une prochaine
12 diapo, là, de bannir le gaz dans toutes les
13 nouvelles constructions, et ce, avec en bonne
14 partie notre électricité verte. Et en plus il y a
15 le mouvement des municipalités québécoises qui
16 désirent bannir le gaz dans la nouvelle
17 construction et le renouvellement des équipements
18 de chauffage aussi, en conformité avec les
19 orientations de l'Agence internationale de
20 l'énergie. Donc, tout ça tant qu'à nous met une
21 pression, puis c'est pas quelque chose qui est
22 abstrait, c'est quelque chose qui est en cours, là.
23 Puis pour New York bien c'est déjà... c'est déjà
24 implanté.

25 Prochaine diapo s'il vous plaît. Donc, en

1 parlant de New York juste... bien l'Agence
2 internationale de l'énergie on a mis la référence,
3 là, qui... du rapport, là, où il y a quatre cents
4 mesures pour atteindre la carboneutralité en deux
5 mille cinquante (2050) et vous pourrez voir que ça
6 fait partie des recommandations à la page 99
7 justement, de... de ne pas favoriser le
8 renouvellement des équipements au gaz à partir de
9 vingt vingt-cinq (2025). Donc, on dit là-dedans :

10 In buildings, emissions drop by 40 %
11 to 2030 and more than 95 % to 2050. By
12 2030, around 20 % of the existing
13 building stock worldwide is
14 retrofitted and all new buildings
15 comply with zero-carbon-ready building
16 standards. Over 80 % of the appliances
17 sold are the most efficient models
18 available by 2025 in advanced
19 economies and by the mid-2030s
20 worldwide.

21 Puis là ils disent :

22 There are no new fossil fuel boilers
23 sold from 2025, except where they are
24 compatible with hydrogen, and sales of
25 heat pumps soar.

1 Bon. Et... bien prochaine diapo s'il vous plaît.
2 Pour... en ce qui a trait à la décision de l'État
3 de New York, bien l'État de New York justement a
4 déposé... justement, nous, on a déposé en preuve
5 dans le cadre de l'étude du plan
6 d'approvisionnement d'Hydro-Québec vingt vingt-
7 trois/vingt trente-deux (2023-2032), à la demande
8 de la formation on a déposé en engagement la
9 réglementation de l'État de New York, qui dit
10 justement :

11 The Budget includes requirements for
12 advancing zero emission construction
13 in new buildings seven stories or
14 lower, except large commercial and
15 industrial buildings, by December 31,
16 2025, and all other new buildings by
17 December 31, 2028.

18 Donc, prochaine diapo s'il vous plaît.

19 Donc, au-delà des considérations
20 environnementales, réglementaires, politiques et
21 juridiques, il y a la situation concurrentielle
22 d'Énergir. Auparavant dans les dossiers des causes
23 tarifaires d'Énergir... Énergir faisait l'étude de
24 la position... de sa position concurrentielle dans
25 le marché en faisant la distinction entre les

1 nouvelles constructions puis les bâtiments
2 existants, la raison étant que les nouvelles
3 constructions sont mieux isolées et donc consomment
4 moins que les habitations existantes. C'est pas
5 juste une question d'équipement. Et donc, cette
6 année Énergir a plutôt opté pour une amalgamation
7 de ces deux... de ces deux types de construction-là
8 et tant qu'à nous ça donne une... une information
9 erronée dans le sens que ça vient améliorer de
10 façon artificielle la position concurrentielle
11 d'Énergir, compte tenu que la croissance du marché,
12 les... principalement les nouveaux raccordements
13 vont être des nouvelles construction. Et donc, des
14 nouvelles constructions, nous, on a fait faire une
15 étude par Éco-habitation, qui dit que ça coûte
16 jusqu'à dix-sept pour cent (17 %) plus cher de
17 chauffer une nouvelle maison, par exemple les
18 biénergie électricité et gaz fossile versus le
19 chauffage électrique par thermopompe et
20 accumulation de chaleur au tarif Flex D. Et l'étude
21 démontre aussi que plus le bâtiment est efficace et
22 plus cet écart-là s'accroît. Et bien là on a vu
23 aussi qu'Énergir va demander la création d'une
24 Phase 3 dans le présent dossier pour pouvoir
25 obliger la consommation de GNR dans la nouvelle

1 construction, bien dans les nouveaux raccordements,
2 c'est-à-dire entre autres donc la nouvelle
3 construction. Et de l'admission même d'Énergir.
4 Énergir dit qu'ils s'attendent à perdre des parts
5 de marché.

6 Prochaine diapo, s'il vous plaît. En ce qui
7 a trait aussi aux mises en chantier, bien, elles
8 sont en forte baisse depuis le début de l'année
9 vingt, vingt-trois (2023). L'APCHQ publie les
10 données mensuelles des mises en chantier au Québec,
11 et celles-ci affichent d'importantes baisses depuis
12 deux mille deux (2002).

13 Et les témoins d'Énergir, lorsque contre-
14 interrogés, confirment que cette baisse-là de mises
15 en chantier dans les nouvelles constructions est
16 reflétée dans le nombre de nouveaux branchements
17 pour Énergir. Donc, à la lumière de l'ensemble de
18 ces considérations-là, on vous recommande d'adopter
19 le scénario A en ce qui a trait à la prévision des
20 ventes pour Énergir.

21 Prochaine diapo, s'il vous plaît. En ce qui
22 a trait au PGEÉ, bien, pour les prévisions de
23 participation, c'est un peu la même chose que la
24 planification des approvisionnements, mais dans une
25 moindre mesure parce que ce n'est pas l'ensemble

1 des... c'est-à-dire que la nouvelle construction,
2 les nouveaux raccordements, c'est relativement
3 mineur comme impact dans les projections de
4 participation du PGEÉ. Mais quand même, ça va avoir
5 une incidence.

6 En ce qui a trait au potentiel technico-
7 économique d'économie d'énergie, l'étude de
8 potentiel identifie deux types de mesures, celles
9 qui visent le remplacement des équipements en fin
10 de vie utile et celles qui représentent le
11 remplacement d'équipements hâtifs.

12 À notre avis, le remplacement d'équipements
13 hâtifs, bien, devrait être découragé voire
14 interdit. Quand on a contre-interrogé les témoins
15 d'Énergir, ils nous ont dit que de toute façon, ils
16 ne favorisaient pas nécessairement le remplacement
17 hâtif. Par contre, c'est dans l'étude de potentiel.

18 Selon nous, on devrait plutôt favoriser
19 l'électrification des usages en conformité,
20 justement, avec la recommandation de l'AIÉ et en
21 contradiction avec les visées de décarbonation
22 qui... bien, c'est ça, ce n'est pas en ligne.

23 Aussi, je voulais dire, juste une note.
24 Quand on a contre-interrogé les témoins d'Énergir,
25 on avait demandé s'il y avait des mesures

1 d'électrification dans le potentiel, ce qu'ils en
2 pensaient les témoins. Puis je pense que c'est
3 monsieur Pouliot qui a dit que : « Bien, ce n'est
4 pas de l'efficacité énergétique. »

5 Là-dessus, je voudrais vous mentionner deux
6 choses. Au début des années deux mille (2000),
7 quand Hydro-Québec a déposé son premier PGEÉ, on
8 l'avait comparé, entre autres, avec le plan de BC.
9 Là, c'est difficile à trouver sur le site de la
10 Régie. Là, il n'y a plus rien avant deux mille onze
11 (2011). Donc, je n'ai pas été capable de trouver la
12 référence exacte, mais j'ai parlé aux gens de la
13 Régie puis j'ai essayé, mais bon.

14 Donc, BC Hydro, à l'époque, disait
15 qu'ils... je me souviens... Ils voulaient combler
16 les deux tiers de leurs besoins via l'efficacité
17 énergétique. Bien, eux, dans l'efficacité
18 énergétique, là-dedans, bien, ils considéraient, à
19 l'époque, la conversion du chauffage à
20 l'électricité vers le gaz comme étant de
21 l'efficacité énergétique.

22 Là, aujourd'hui, si vous lisez le plan
23 intégré des ressources de BC Hydro, bien, c'est le
24 contraire. Ils considèrent comme de l'efficacité
25 énergétique la conversion des systèmes de gaz vers

1 l'électricité. Donc, ce n'est pas une religion ou
2 un dogme. L'efficacité énergétique, la définition
3 dépend des juridictions.

4 Donc, nous, c'est ça, on vous recommande de
5 ne pas considérer le potentiel d'économie de gaz
6 naturel résultant du remplacement hâtif des
7 équipements au gaz par de nouveaux équipements,
8 mais plutôt de favoriser l'électrification des
9 usages en fin de vie utile et de favoriser les
10 mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique
11 de l'enveloppe thermique des bâtiments de la
12 clientèle existante.

13 Prochaine diapo, s'il vous plaît. En ce qui
14 a trait aux propositions de modification aux suivis
15 des projets d'investissements, on a noté, nous,
16 d'emblée, qu'Énergir omet de prendre en compte les
17 considérations relatives aux bénéfices non
18 énergétiques dans le suivi de ces projets-là.

19 À notre avis, les BNÉ, résultant de la
20 consommation volontaire de GNR et des réductions de
21 GES font partie des préoccupations de la Régie qui
22 mériteraient de, justement, faire l'objet d'un
23 suivi. Et on réfère, entre autres, dans le dossier
24 du prolongement de réseau d'Énergir à Bécancour,
25 dans le dossier 4226-2023 et à la décision 2023-076

1 qui démontreraient les préoccupations de la Régie
2 tant qu'à la réduction des GES et la consommation
3 volontaire de GNR. Donc, notre recommandation,
4 c'est de prendre en compte les coûts non
5 énergétiques, c'est-à-dire l'inverse des bénéfices
6 non énergétiques lorsqu'ils ne sont pas là, dans le
7 cadre des projets d'investissement et d'en assurer
8 le suivi.

9 Donc par exemple, dans la 4226, on en a
10 parlé justement, là... bien la preuve est muette à
11 cet effet-là, mais c'est quand même au-dessus de
12 cent cinquante mille tonnes (150 t) de GES de plus
13 qui vont être au minimum ajoutées à chaque année.
14 Et donc, c'est ça, c'est le contraire de bénéfices
15 énergétiques quand on continue à promouvoir le gaz
16 fossile dans ces projets-là. Prochaine diapo,
17 merci.

18 En ce qui a trait au programme
19 d'encouragement à la décarbonation, j'ai relu...
20 bien en tout cas, donc c'est ça, et c'est à
21 notre... à notre avis, ça représente un exemple
22 flagrant de double comptage. Bien qu'il n'y ait pas
23 de double comptage en tant que tel, ce que nous ont
24 parlé les témoins d'Énergir, donc on ne fait que
25 référer au BNÉ, aux réductions de GES de façon

1 illustrative. Cependant, il y a plein de raisons
2 qui militent en faveur de ne pas reconnaître cette
3 initiative-là, là. C'est-à-dire, ça explique...
4 bien, c'est la justification de cette initiative-là
5 qui fait problème, en ce qui a trait à la biénergie
6 à tout le moins.

7 La première raison étant que déjà l'entente
8 de biénergie entre Hydro-Québec et Énergir vise
9 cent pour cent (100 %) de la clientèle ciblée. Et
10 là, il faut faire la distinction entre la clientèle
11 ciblée puis la clientèle admissible parce que la
12 clientèle admissible finalement est plus grande que
13 la clientèle ciblée, donc il pourrait y avoir déjà
14 une entente entre Hydro-Québec et Énergir, pourrait
15 dépasser le cent pour cent (100 %) de participation
16 en ce moment actuel sans programme d'encouragement
17 à la décarbonation.

18 Les aides financières actuelles couvrent
19 déjà quatre-vingts pour cent (80 %) du surcoût des
20 mesures, donc qui sont prévues par Hydro-Québec et
21 Énergir et le gouvernement du Québec via Chauffez
22 vert, entre autres pour les programmes dans le
23 résidentiel, et je vous sou mets que dans les
24 programmes d'efficacité énergétique, la règle de
25 base, c'est que les distributeurs et le

1 gouvernement ne vont jamais financer au-dessus de
2 soixante-quinze pour cent (75 %) des surcoûts. Là,
3 on est déjà rendu à quatre-vingts pour cent (80 %)
4 dans le cadre de la biénergie... de l'entente
5 biénergie Hydro-Québec/Énergir.

6 Bon, avant de passer au prochain point,
7 là... En plus, on a appris que le cas type qu'on
8 vous présente dans la pièce, là, B-0218 ne serait
9 pas représentatif finalement. Ça serait un exemple
10 comme ça. Donc, c'est un cas type qui n'est pas
11 représentatif, c'est assez rare de voir ça, là. Et
12 donc, déjà dans le cas type, on dit qu'on arrive à
13 une période de retour sur l'investissement
14 d'environ un an. Et le but du programme, c'est pour
15 arriver à un retour sur l'investissement qui est
16 raisonnable. Mais quant à nous, Énergir n'a pas
17 fait la démonstration que l'aide financière
18 actuelle est déraisonnable.

19 Et d'ailleurs, le témoin d'Énergir, aussi,
20 en parlant des programmes d'efficacité énergétique
21 vendredi disait qu'Énergir ne subventionne pas les
22 mesures qui ont une période de retour sur
23 l'investissement sous la barre des un an.

24 En plus, le premier témoin d'Énergir
25 monsieur Goyette, a dit que finalement... « Non,

1 non, tout va bien, l'entente biénergie », lorsque
2 questionné, je pense, par l'AHQ-ARQ. Il dit :
3 « D'ailleurs, on est rendu à 2 000 participants,
4 là, la vie est belle. » Donc, on n'a pas démontré
5 qu'il y avait un problème de participation non plus
6 à l'heure actuelle.

7 Et en plus de ça, dans la phase de 4169
8 pour l'entente biénergie entre Hydro-Québec et
9 Énergir, il y avait à tout le moins AHQ-ARQ et nous
10 qui avaient démontré qu'en fonction des périodes de
11 durée de vie utile des équipements de chauffage,
12 bien qu'Énergir aurait... Hydro-Québec aurait de la
13 difficulté à atteindre leur cible en deux mille
14 trente (2030). Et les témoins des parties nous ont
15 dit : « Non, non, non, on est très confiant
16 d'atteindre nos cible d'ici 2030. »

17 Donc, ça fait pas mal de raisons, déjà pour
18 dire que le programme, il n'est pas justifié, là,
19 Énergir n'a pas fait la démonstration que cette
20 aide financière là additionnelle était nécessaire.

21 Prochaine diapo, s'il vous plaît. En ce qui
22 a trait à l'aide financière proposée à l'achat de
23 GSR - en passant, ça s'additionnerait, là, à la
24 baisse de prix qui serait... qui résulterait de la
25 vente des unités de conformité, là, si ça passait -

1 nous, on est défavorable à l'attribution
2 prioritaire de GSR aux usages qui peuvent
3 facilement être électrifiés, on l'a déjà dit
4 auparavant. Donc, nous, toute la consommation dans
5 le résidentiel, commercial et institutionnel
6 devrait être électrifiée d'abord et avant tout et
7 on devrait conserver le GSR pour la clientèle qui
8 en a de besoin, où il y a des usages qui sont
9 difficilement électrifiables, donc la clientèle
10 industrielle. La clientèle industrielle, de
11 l'admission d'Énergir à la suite à une de nos DDR,
12 n'est pas exclue du programme, mais finalement on
13 voit aucune raison d'y participer, là; ils ne
14 pourraient pas acheter des gros volumes, là.

15 Et l'aide financière de quinze mille
16 piastres (15 000 \$) par-dessus ça, ça ne ferait
17 aucune différence, là. Et encore là, on nous dit
18 que les bénéfices non énergétiques, c'est un... ça
19 pourrait être une résultante du programme, donc les
20 réductions de GES. Mais les réductions de GES, ils
21 vont à la... ils vont justement à l'achat de GSR,
22 déjà. Et donc, c'est ça, il faudrait voir si
23 c'était le cas, quelles sont les réductions à la
24 marge, parce que finalement on va... donc, c'est
25 ça, on va... il y aurait un paquet d'enjeux

1 d'opportunistes, là, à savoir, là, on va juste
2 donner plus d'argent et pas nécessairement avec un
3 impact additionnel.

4 Donc, notre recommandation, c'est de ne pas
5 approuver le programme de décarbonation tel que
6 proposé par Énergir sans modification, là,
7 favorable à la clientèle industrielle à tout le
8 moins. Je pense que c'est tout. C'est ça... C'est
9 bien ça? Oui. Bien merci beaucoup.

10 Q. **[1]** Merci, Monsieur Finet. - Donc, Madame la
11 Présidente...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui? Donc, Monsieur Finet, merci, vous êtes... il y
14 a quelques intervenants, là, qui ont prévu de vous
15 poser des questions. Commençons par l'ACIG qui a
16 prévu environ cinq minutes de questions au témoin
17 du ROÉE. Donc, Maître Dubé?

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Bonjour, Madame la Présidente. Nous n'aurons pas de
20 questions pour monsieur Finet, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Maître Turmel de la FCEI?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Nous n'aurons
25 pas de questions. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Neuman?

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
5 Monsieur les Régisseurs.

6 Q. **[2]** Bonjour, Monsieur Finet. J'ai simplement une
7 question. Dans le contre-interrogatoire par le ROÉÉ
8 d'Énergir, quelques questions ont été posées
9 relatives à l'initiative d'approvisionnement en gaz
10 responsable. Est-ce que le ROÉÉ a une position ou
11 est-ce qu'elle a des commentaires à faire sur cette
12 initiative?

13 R. Bien, c'est-à-dire que, nous, dès lors qu'on avait
14 posé dans un précédent dossier la question à savoir
15 si le gaz de fracturation était admissible dans le
16 cadre de cette initiative-là, bien on a décroché
17 tout de suite, là, on trouve que c'est juste
18 finalement un processus d'écoblanchiment auquel on
19 n'adhère pas du tout, là.

20 Q. **[3]** D'accord. Je vous remercie beaucoup. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Locas? Maître Lemay Lachance? Maître Locas,
23 oui, bonjour.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Oui, Madame la Présidente. Aucune question de la

1 part d'Énergir.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie.

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Cardinal?

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Non, pas de questions. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. Et mes collègues, Maître Turmel?

12 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

13 Me SIMON TURMEL :

14 Q. **[4]** Peut-être, oui, juste une question à titre de
15 compréhension d'où se situe le ROEÉ par rapport aux
16 GSR. Est-ce que c'est quelque chose qui est
17 important? Parce que j'ai compris que ça s'en va
18 vers là, Énergir priorise et favorise, et cherche à
19 dépasser les seuils et j'ai compris aussi que
20 c'était très sain pour la société, je pense, parce
21 qu'on ramasse des résidus à gauche et à droite.
22 Alors, je vais demander, est-ce que c'est quelque
23 chose que vous encouragez, dans votre
24 positionnement?

25

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. Ce n'est pas la production du GSR qui nous perturbe
3 ou autant que l'utilisation qu'on en fait. Nous, on
4 croit qu'il y a des usages qu'on dit sans regrets
5 pour le GSR, le GNR, donc, et c'est des procédés
6 industriels qui sont difficilement électrifiables.
7 Et en ce moment, Énergir fait absolument le
8 contraire de ce que nous, on croit qu'il devrait
9 faire, c'est-à-dire Énergir devrait favoriser
10 l'électrification du chauffage autant que possible
11 et non pas juste partiel mais complet, et devrait
12 réserver son GSR pour la clientèle industrielle, en
13 particulier pour les procédés qui sont
14 difficilement électrifiables.

15 C'était dans le cadre, c'est ce qu'on a
16 fait aussi comme représentations dans le cadre de
17 4226 et on l'a aligné d'ailleurs avec le plan pour
18 une économie verte qui dit que les prochains
19 développements résidentiels, industriels, devront
20 favoriser l'efficacité énergétique. On l'a mis
21 comme exemple dans notre preuve, dans nos
22 commentaires dans 4226. Et donc, favoriser
23 l'énergie renouvelable, bien, ce n'est pas juste
24 consommer de l'électricité, parce que sinon, ça
25 serait business as usual.

1 éventuellement, il va falloir faire des choix puis
2 il va falloir poser ces questions-là, les soulever.
3 Ce n'est pas vrai qu'on peut maintenir un réseau
4 comme ça, de façon artificielle, puis je vous
5 invite même à poser la question au représentant de
6 L'ACIG, quand ça va être leur tour de témoigner,
7 là.

8 Q. **[6]** Mais c'est à vous que je le demandais, mais...

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[7]** ... j'irai plus loin, c'est comment acheminer
11 le sans regret...

12 R. Oui.

13 Q. **[8]** ... c'est la question que je me posais.

14 R. Bien, c'est-à-dire, oui, puis ça peut même se faire
15 de façon liquéfiée, par exemple, sur la Côte-Nord,
16 il y aurait possibilité. On avait même pensé à...
17 bon, je dis « on », entre guillemets, à du GNR ou
18 du GSR aux Îles-de-la-Madeleine, pour alimenter la
19 centrale, donc, c'est quelque chose qui, on n'a pas
20 besoin de tuyaux dans le sol tout le temps partout
21 et puis dans le résidentiel, c'est bien de valeur,
22 mais va falloir à un moment donné, rayer les actifs
23 de l'entreprise, c'est inévitable.

24 Q. **[9]** Merci.

25 R. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Rozon?

3 Me LOUISE ROZON :

4 Merci, Madame la Présidente. Louise Rozon pour la
5 Formation. J'ai peut-être juste une ou deux
6 questions pour vous, Monsieur Finet, en lien avec
7 les questions que mon confrère vient de poser.

8 Q. [10] Pour vous, on comprend très bien que vous êtes
9 pour l'électrification à cent pour cent (100 %),
10 lorsque l'électrification est possible, des usages,
11 et vous faites référence aux politiques
12 énergétiques, mais est-ce que votre vision est
13 partagée par le gouvernement, en ce qui a trait
14 notamment au plan pour une économie verte, qui
15 favorisait notamment la biénergie?

16 J'ai de la difficulté à, des fois, on ne
17 comprend pas votre vision, puis je pense qu'elle
18 est très claire, mais vous semblez dire que tout le
19 monde est d'accord avec votre vision, donc, on
20 devrait y adhérer nous aussi à la Régie, mais ce
21 n'est pas toujours évident que votre vision est
22 partagée également par les politiques énergétiques
23 au Québec. J'aimerais vous entendre là-dessus.

24 R. Premièrement, le... on a déposé un mémoire dans le
25 cadre de la consultation cet été sur l'avenir

1 énergétique du Québec et on disait là-dedans que
2 justement le Plan pour une économie verte n'est pas
3 un exemple de clarté limpide, là, en termes
4 d'orientation. C'est un peu d'ailleurs entre autres
5 pour ça que je... tout le débat qu'on a eu sur
6 le... la nouvelle construction dans le cadre du...
7 de l'entente biénergie, donc c'est... premièrement,
8 c'est ça. Donc, le PEV n'est pas d'une clarté
9 limpide là-dessus, mais d'autre part on n'est pas
10 contre la biénergie. Au contraire, là, puis on
11 est... on est d'accord avec... par exemple,
12 l'installation d'un maximum de thermopompes chez
13 les clients d'Énergir d'ores et déjà jusqu'à la fin
14 de la vie utile des équipements au gaz. Une fois
15 qu'on aura atteint cette fin de vie utile des
16 équipements au gaz-là, bien là on complète la
17 décarbonation. On ne demande pas d'arracher les
18 systèmes de chauffage chez les gens, au contraire,
19 on dit : écoutez, là, si vous en avez un qui lui
20 reste encore cinq ans ou dix ans de vie utile, bien
21 gardez-le, installez une thermopompe, réduisez de
22 soixante-dix-neuf pour cent (79 %) votre
23 consommation. Mais une fois que votre système au
24 gaz aura lâché, bien renouvelez pas... renouvelez
25 pas... c'est pas dans votre intérêt ni dans

1 l'intérêt de la planète.

2 Q. [11] D'accord. Puis pour ce qui est du
3 développement du gaz de source renouvelable au
4 Québec, on comprend aussi que pour vous on devrait
5 limiter l'utilisation de ce gaz-là que pour des
6 usages qui ne peuvent pas être électrifiés. Vous
7 croyez que c'est également la vision du
8 gouvernement en ce qui a trait à la vision... en
9 tout cas à tout le moins au sein des différentes
10 politiques énergétiques, c'est de limiter
11 l'utilisation du gaz de source renouvelable
12 uniquement à ces usages-là?

13 R. Si vous lisez les documents du gouvernement,
14 souvent on fait référence justement aux usages
15 sans... aux usages qui sont difficilement
16 électrifiables. Même je dirais dans 4226, tiens,
17 c'est un exemple, un bon exemple, dans le
18 prolongement du réseau de Bécancour. La sous-
19 ministre a écrit une lettre d'appui au projet en
20 disant que bien on a besoin absolument du gaz
21 naturel là-bas parce qu'il y a des usages qui sont
22 difficilement électrifiables. Vous irez voir, c'est
23 dans les observations, là, dans 4226. Et donc, on
24 peut pas parler des deux côtés de la bouche, là. Le
25 gouvernement fait référence régulièrement à ces

1 usages-là, mais n'arrive pas au bout de son
2 raisonnement tout le temps, à dire bien oui...
3 t'sais, « they walk the walk », « they talk the
4 talk, they don't walk the walk », donc il y a des
5 fois qu'ils arrivent un peu « short », comme on
6 pourrait dire. Mais l'intention est là. Les écrits
7 sont là, on parle beaucoup d'usage justement
8 difficilement électrifiable. Et c'est là où on
9 prend la balle au bond puis on dit : bien
10 justement, ces usages-là c'est pour eux qu'on
11 devrait prioriser l'usage de GSR.

12 Q. [12] D'accord, j'ai pas d'autres questions. Merci,
13 Monsieur Finet.

14 R. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Monsieur Finet. Donc, moi, je n'ai pas de
17 questions. Ça termine les questions de la Régie.
18 Maître Veilleux, est-ce que vous avez un contre-
19 interrogatoire?

20 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

21 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire. Merci,
22 Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Réinterrogatoire, merci. Ah bien là... là, j'ai pas
25 fini de l'entendre celle-là. Donc, merci beaucoup,

1 Monsieur Finet, vous êtes libéré.

2 R. Merci.

3 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

4 Bonne journée.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonne journée.

7 R. Merci, bonne journée.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Dubé, nous passerons donc à la présentation
10 de l'ACIG.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Alors bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
13 Madame et Monsieur les Régisseurs. Nicolas Dubé
14 pour l'ACIG. La preuve de l'ACIG sera présentée par
15 monsieur Anthony Vachon et monsieur Nazim Sebaa.
16 Vendredi dernier, nous avons déposé les CV de
17 monsieur Vachon et monsieur Sebaa, ainsi que des
18 déclarations sous serment attestant de la véracité
19 des faits qui sont mentionnés dans la preuve
20 écrite. Donc, je ne ferai pas l'adoption de la
21 preuve verbale ce matin.

22 Petite note, monsieur Sebaa et monsieur
23 Vachon ne sont pas physiquement au même endroit ce
24 matin, donc je demanderais à la Régie et aux
25 intervenants qui ont des contre-interrogatoire

1 peut-être d'être un peu indulgents, là. Il se peut
2 qu'il y ait des délais s'ils doivent se consulter,
3 là. Ils devaient être ensemble physiquement ce
4 matin, mais n'ont pas pu l'être. Donc, sur ce, bien
5 Monsieur Specte, je vous invite à assermenter les
6 témoins.

7

8

9 PREUVE DE L'ACIG

10

11 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
12 (11e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

13

14 ANTHONY VACHON, analyste externe pour l'ACIG, ayant
15 une place d'affaires au 770, rue Valiquette à
16 Sainte-Adèle, J8B 2N3 (Québec);

17

18 NAZIM SEBAA, analyste interne et directeur des
19 affaires réglementaires pour l'ACIG, 851,
20 Industrial Avenue, Ottawa (Ontario);

21

22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24

25

1 INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

2 Donc, les témoins étant assermentés, j'invite
3 monsieur Vachon à débiter son témoignage. Pour
4 les fins des notes sténographiques, la preuve de
5 l'ACIG, la présentation PowerPoint, c'est
6 C-ACIG-0028.

7 M. ANTHONY VACHON :

8 Merci, Monsieur le Greffier, on peut aller tout de
9 suite à la diapositive numéro 2. Donc, bonjour
10 Madame la Présidente, Monsieur et Madame les
11 régisseurs. On va commencer tout de suite par le
12 plan de la présentation de l'ACIG où nous allons
13 aborder les cinq sujets qui ont été inclus dans
14 notre preuve, donc le plan d'approvisionnement et
15 la gestion des interruptions, les variations des
16 revenus d'équilibrage, le plan global en efficacité
17 énergétique, l'utilisation du gaz naturel comme
18 énergie d'appoint et le programme d'encouragement à
19 la décarbonation. Donc, Monsieur le Greffier, vous
20 pouvez passer à la diapositive suivante.

21 Donc, le premier sujet, le plan
22 d'approvisionnement et plus particulièrement
23 l'ajout de l'article 14.4.2.7 aux CST qui
24 permettrait à Énergir de contracter une capacité
25 supplémentaire pour les clients adhérant au tarif

1 D5. Donc, Énergir met de l'avant cette
2 recommandation-là à la suite d'une situation
3 exceptionnelle à l'hiver deux mille vingt-deux,
4 deux mille vingt-trois (2022-2023) où vingt-deux
5 (22) clients interruptibles n'auraient pas
6 respecter l'avis d'interruption.

7 Mais maintenant on a compris, à la suite du
8 contre-interrogatoire du panel numéro 2 et numéro 3
9 que la proposition actuelle d'Énergir aurait deux
10 volets. Donc, le premier volet ça serait
11 d'appliquer l'article 14.4.2.7 aux clients qui,
12 selon l'analyse d'Énergir, n'auraient pas de
13 capacité à s'interrompre. Donc, pour l'instant on
14 n'a pas de nombre précis de clients. On parle d'une
15 minorité.

16 Et également il propose de contracter des
17 capacités à la hauteur de cinq cent soixante-dix
18 mille mètre cubes (570 000 m3) pour pallier à des
19 prix ponctuels. Je devrais plutôt dire des
20 problèmes ponctuels qui pourraient survenir chez
21 les clients interruptibles. Donc, selon Énergir, il
22 y a un potentiel risque chez les clients D5 à ne
23 pas pouvoir s'interrompre.

24 Donc, pour l'ACIG, en ce moment, il y a une
25 déconnexion entre la proposition initiale d'Énergir

1 avec l'article 14.4.2.7 et la contractualisation
2 des capacités supplémentaires. Au début, l'article
3 servait à justifier la contractualisation des
4 capacités supplémentaires et maintenant, on propose
5 une contractualisation sans analyse de données
6 historiques sur les bris ponctuels qui pourraient
7 survenir à la clientèle D5.

8 Et aussi, j'aimerais ça faire un rappel que
9 l'année passée, Énergir avait une demande de
10 hausser la pénalité sur les retraits interdits à
11 5 \$/m³, justement en saison de crainte pour la
12 sécurité d'approvisionnement.

13 Donc, on voit, ici, sur la diapositive, les
14 recommandations de l'ACIG. Donc, première
15 recommandation, de rejeter la demande d'Énergir
16 pour l'ajout de l'article 14.4.2.7 pour les raisons
17 que je vais vous présenter par la suite. Et
18 ensuite, l'ACIG demande à Énergir d'envisager
19 d'autres solutions pour remédier à son risque lié
20 aux approvisionnements, et on va les voir plus
21 tard.

22 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
23 passer à la diapositive suivante. Donc, la première
24 raison qui soutient les recommandations de l'ACIG,
25 c'est qu'Énergir n'a pas soumis de preuve

1 convaincante justifiant la mesure proposée. En
2 fait, il y aurait une prime insuffisante sur les
3 raisons, les conditions ayant amené à la non
4 inscription des vingt-deux (22) clients.

5 Donc, au départ, afin d'expliquer la
6 situation qui était survenue le trois (3) février
7 dernier, Énergir avait soumis que la majorité des
8 vingt-deux (22) clients avait été incapable de
9 s'interrompre et que l'indisponibilité du GAI sur
10 le marché secondaire qui était contraint vers la
11 franchise d'Énergir, aurait causé cette situation-
12 là.

13 Donc, initialement, comme je vous le
14 disais, Énergir avait cherché à exclure ces clients
15 à la demande d'interruptible car ils seraient
16 supposément incapables de s'interrompre. Je
17 souhaite rappeler la question que notre avocat,
18 maître Dubé, a posé au panel numéro 2 et aucun
19 membre de l'ACIG ne se retrouve parmi les
20 vingt-deux (22) clients, et je crois que c'est
21 important de le souligner que ce n'est pas... quand
22 même pas nécessairement parce qu'on a des membres
23 impliqués, mais les implications au Tarif D5.

24 Donc, l'ACIG a cherché à comprendre les
25 raisons de la non-interruption des clients en

1 demandant des informations spécifiques à Énergir en
2 DDR. Énergir avait jugé pas pertinent de s'attarder
3 à ces informations et proposait simplement de les
4 exclure de la demande interruptible sans la
5 démonstration valable. Or, en regard des
6 informations qu'Énergir a divulguées durant
7 l'audience, on se rend compte que ces détails-là,
8 les raisons qui sous-tendent la non-interruption
9 des clients étaient importantes. Ça permettait de
10 mieux comprendre la situation qui était survenue le
11 trois (3) février dernier.

12 Donc, les entrevues menées par Énergir ont
13 permis de réfuter l'hypothèse de travail initiale
14 et que ce n'était pas les vingt-deux (22) clients
15 qui étaient capables de s'interrompre, seulement
16 une minorité. Ensuite, un deuxième point sur les
17 preuves et explications insuffisantes. Il n'y a pas
18 de preuve et explications sur la récurrence et le
19 risque de récurrence d'un non-respect de l'avis
20 d'interruption par les vingt-deux (22) clients.

21 Donc, l'ACIG croit qu'une solution adaptée
22 au vingt-deux (22) clients au lieu d'une solution
23 globale pour l'ensemble des tarifs au Tarif D5
24 aurait été préférable. Surtout que maintenant, on
25 sait que cet événement c'est un simple concours de

1 circonstances.

2 Donc, Énergir n'a pas fait la preuve d'une
3 incapacité future de ces clients-là à
4 s'interrompre, ni sur un risque de récurrence de la
5 situation. Donc, on n'a pas de données historiques
6 sur un niveau de retrait interdit qui mettrait à
7 risque la sécurité d'approvisionnement. Donc, ça
8 semble être une situation exceptionnelle qui aurait
9 peu de chance de se reproduire. Et l'ACIG tient à
10 rappeler que le trois (3) février dernier a battu
11 des records de consommation énergétique au Québec
12 en raison d'un froid extrême.

13 Ensuite, troisième point. On n'a pas eu
14 d'informations non plus sur les mouvements de
15 volume et de prix sur le marché secondaire. Donc,
16 on croit que ça aurait pu aider à mieux comprendre
17 le déroulement de la journée et à contextualiser
18 les événements qui se sont déroulés le trois (3)
19 février. On comprend, selon la présentation
20 d'Énergir, qu'il y a seulement un seul client qui
21 ne s'est pas interrompu pour des raisons
22 économiques, mais malgré tout, peut-être que ça
23 aurait aidé à mieux comprendre le manque de
24 profondeur du marché secondaire, donc ça aurait été
25 intéressant de s'attarder à ces dynamiques de

1 marché.

2 Et quatrième point. L'impact tarifaire de
3 la proposition n'a pas été démontré ni mis de
4 l'avant. Donc, on a posé la question, la question
5 1.4 de notre DDR numéro 1, puis Énergir n'a pas
6 quantifié l'impact tarifaire de la proposition sur
7 le reste de la clientèle notamment au service
8 équilibrage, donc il manque un certain de niveau de
9 détails là pour permettre d'analyser la proposition
10 au niveau des coûts et des impacts. Donc, selon
11 l'ACIG, Énergir ne fournit pas d'éléments
12 suffisants justifiant une modification des CST.

13 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
14 passer à la diapositive suivante. Donc, la deuxième
15 raison qui soutient les recommandations de l'ACIG,
16 c'est que la modification proposée cadre
17 difficilement avec les principes applicables en
18 matière tarifaire et ça crée un précédent
19 inquiétant. Donc, la proposition d'Énergir qui est
20 mise de l'avant, alors que les paramètres de son
21 application ne sont même pas encore fixés et
22 déterminés.

23 Donc, la Régie n'a même pas encore été
24 informée de la manière dont son article est mis en
25 place. On n'a pas eu de preuve de la grille

1 d'analyse d'Énergir sur l'application de l'article.
2 Donc, les critères qui ont été choisis, je veux
3 éviter de les énumérer pour... une autre fois, mais
4 il y a maintenant cinq critères qui ont été décidés
5 par Énergir pour l'application de ces articles,
6 mais en l'absence d'informations supplémentaires,
7 il n'est pas possible de conclure quel critère est
8 décisif et quel critère serait peut-être moins
9 décisif.

10 Donc, est-ce qu'il y a une évaluation
11 holistique qui serait faite ou est-ce que... est-ce
12 que chaque critère à une même pondération? Donc, il
13 n'y a pas une analyse qui a été faite à ce niveau-
14 là au niveau de l'application. Puis aussi on
15 souligne qu'il y a une absence de définition d'une
16 incapacité à s'interrompre. Donc, qu'est-ce qu'une
17 incapacité à s'interrompre? Donc, on n'a pas de
18 définition. On n'a pas pris la peine de regarder
19 qu'est-ce que ça voulait dire concrètement au
20 niveau de D5. Consulter les clients au Tarif D5 et
21 voir comment on pourrait définir cette
22 incapacité-là.

23 Donc, pour prendre un expression imagée,
24 Énergir est en train de construire l'avion en vol.
25 Donc, l'ACIG n'a pas eu le loisir d'analyser, de

1 poser des questions, de commenter les critères
2 qu'Énergir propose d'inclure dans l'article
3 14.4.2.7. Donc, on est un peu pris sur un fait
4 accompli, on n'a pas pu faire notre travail comme
5 il faut.

6 Donc, également, je souhaite aborder
7 l'inclusion du mot « notamment » dans l'article
8 qui, selon nous, laisse une entière discrétion à
9 Énergir d'ajouter des critères supplémentaires, ce
10 qui augmente l'imprévisibilité de l'article.

11 Donc, l'ACIG, elle croit que la proposition
12 d'Énergir, ça porte un risque important en termes
13 de prévisibilité tarifaire, et comme j'ai dit, ça
14 donne une entière discrétion à Énergir. Ce type de
15 proposition là, ça introduit un risque sérieux pour
16 la clientèle industrielle notamment s'il arrive un
17 bris d'équipement d'énergie d'appoint lors d'un
18 avis d'interruption, et ce de manière imprévue.

19 Pour rappel, le GAI, c'est utilisé par
20 l'industriel afin d'éviter des interruptions vue
21 les difficultés d'interrompre un processus
22 industriel en cours. Donc, si ce cas de figure là
23 se présentait et que l'article 14.4.2.7 serait en
24 vigueur, dans sa forme actuelle, ça serait
25 difficile de voir de quelle façon ça serait

1 appliqué aux clients industriels et s'il y aurait
2 un retrait de ces clients au Tarif D-5... au Tarif
3 D-5 donc.

4 Le GAI, c'est un service qui est offert
5 dans l'ensemble des franchises canadiennes et ça
6 remet en question... selon l'ACIG, ça soulève des
7 questions sur la flexibilité qu'auront les
8 industriels.

9 Donc, la troisième raison qui soutient les
10 recommandations de l'ACIG, c'est que la proposition
11 d'Énergir ne répond pas adéquatement à la prétendue
12 problématique qui est à l'enjeu de la sécurité
13 d'approvisionnement. Donc, la fonction première du
14 service interruptible, c'est stabiliser le système
15 et d'offrir des revenus additionnels au bénéfice de
16 l'ensemble du système. Donc, les clients au service
17 interruptible permettent d'optimiser la structure
18 d'approvisionnement d'Énergir, l'ajout de capacité
19 supplémentaire qui serait des contraintes
20 additionnelles à un système d'approvisionnement
21 déjà contraint.

22 Donc, pour refaire un topo, il y aurait des
23 clients interruptibles qui se verraient appliquer
24 l'article 14.4.2.7, donc on ne sait pas le nombre,
25 on pourrait dire quatre ou cinq, le restant ne

1 serait pas appliqué, mais une capacité
2 supplémentaire serait contre-actualisée en cas
3 de... pour prévenir un futur bris potentiel chez le
4 Tarif D-5.

5 Donc, pour l'ACIG, ça, c'est un exemple
6 flagrant de manque d'optimisation car il n'y a pas
7 eu de preuve sur le besoin réel de contracter ces
8 capacités-là. Donc, l'ACIG ne croit pas qu'elle
9 accorderait une discrétion à la faveur d'Énergir,
10 ce qui lui permettrait d'exclure des clients au
11 tarif interruptible et pourrait résoudre cette
12 problématique actuelle et que l'ensemble du système
13 pourrait en bénéficier.

14 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
15 passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît.
16 Donc, la quatrième raison qui soutient les
17 recommandations de l'ACIG, c'est que la mesure
18 proposée va à l'encontre même du principe du tarif
19 interruptible, Énergir semble passer outre la
20 décision de la Régie dans le dossier 3867-2013 où
21 il fut décidé que l'étude du tarif interruptible et
22 de ses modalités devrait se faire à la Phase numéro
23 4 de ce dossier.

24 Donc, comme reconnu par Énergir dans sa
25 preuve, sa proposition déroge de l'esprit du tarif

1 interruptible de l'acquisition de capacité
2 supplémentaire pour le Tarif D-5, risque de
3 capacité du tarif à atteindre ses objectifs de
4 flexibilité opérationnelle et d'optimisation de la
5 structure d'approvisionnement.

6 Donc, étant donné que le service
7 interruptible répond aux besoins de flexibilité
8 opérationnelle des industriels et la stabilité du
9 système, donc l'ACIG juge important que la révision
10 du tarif interruptible soit examinée dans son
11 ensemble et qu'une solution pérenne soit mise en
12 place dans le cadre du dossier de l'allocation des
13 coûts.

14 Donc, l'ACIG croit que les modifications à
15 la pièce des Conditions de service du Tarif D-5
16 selon les contraintes et les besoins du moment ne
17 sont pas l'avenue à adopter et dénature la fonction
18 première de ce tarif.

19 Donc, afin de préserver la pertinence des
20 débats de la Phase 4 du dossier de l'allocation des
21 coûts, l'avis de l'ACIG est que la raison du Tarif
22 D-5 doit se faire selon une vue d'ensemble.

23 Donc, toutefois, afin de répondre à la
24 problématique actuelle d'Énergir, selon l'ACIG, il
25 y a d'autres avenues qui peuvent être envisagées

1 sans pour autant modifier les CST liés au tarif
2 interruptible. Donc, l'ACIG serait favorable à ce
3 qu'Énergir négocie avec les vingt-deux (22) clients
4 identifiés à la suite de leur rencontre annuelle
5 des prévisions de la demande et s'entendre pour
6 leur faire passer du service interruptible à la
7 demande continue sans modification aux CST.

8 Et comme deuxième solution que l'ACIG
9 propose, ça serait : comme Énergir mentionne dans
10 sa preuve, qu'Énergir pourrait se voir céder des
11 capacités supplémentaires d'un grand consommateur
12 durant la période de pointe, et ça a été confirmé
13 par les témoins d'Énergir comme une solution qui
14 était réalisable.

15 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
16 passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît.
17 Donc, le prochain sujet, c'est les variations des
18 revenus d'équilibrage. Donc, petit rappel, les
19 revenus d'équilibrage ont subi deux impacts
20 importants, soit la mise à jour des paramètres A et
21 B, la formule, en raison d'un passage d'un hiver
22 froid à un hiver chaud et l'implantation de la
23 nouvelle formule d'équilibrage.

24 Donc, la recommandation de l'ACIG allait de
25 suite. Donc, ce serait d'amortir la hausse des

1 tarifs d'équilibrage sur deux ans pour les clients
2 aux tarifs D3 et D4. Donc, c'est vraiment important
3 pour l'ACIG, c'est promouvoir la stabilité des
4 tarifs lorsque c'est possible.

5 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
6 passer à la diapositive suivante. Je souhaiterais
7 revenir sur le tableau numéro 1 de notre preuve,
8 sur lequel la Régie a interrogé les témoins
9 d'Énergir sur les chiffres présentés. Donc, à la
10 suite de la séance de travail qui a été réalisée
11 pour les revenus d'équilibrage, l'ACIG avait
12 compris, et a été reconfirmé dans la présentation
13 qui est déposée au SDÉ, que la comparaison entre la
14 méthode précédente et la méthode actuelle, avec les
15 nouveaux paramètres et les nouveaux volumes,
16 c'était la façon la plus représentative de regarder
17 la hausse tarifaire, donc entre le cent trente-neuf
18 millions (139 M\$) et le cent quarante-six millions
19 (146 M\$). Donc, c'était la compréhension de l'ACIG
20 que c'était la façon la plus représentative.

21 Donc, si on essaie de comparer le tableau
22 présenté, le tableau numéro 1 et le tableau dans la
23 présentation ci-jointe, selon l'ACIG, ce n'est pas
24 possible parce que les sources de données ne
25 seraient pas comparables. Je n'ai pas comparé avec

1 Énergir, mais il semble que les calculs du tableau
2 présenté ici auraient été faits à partir de
3 l'application de la nouvelle formule, en fait entre
4 la différence de la nouvelle formule, avec les
5 paramètres A et B de la cause tarifaire deux mille
6 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023) et
7 la nouvelle formule avec les nouveaux paramètres.
8 Donc, ce n'est pas les mêmes sources de données qui
9 ont calculé les hausses.

10 Donc, ici, essentiellement ce qu'on doit
11 comprendre, c'est que le tableau présenté ici, ce
12 serait les hausses théoriques qui seraient à ce
13 tableau. Et les hausses réelles aux tarifs D3 et D4
14 seraient encore plus élevées, donc ils se
15 rapprocheraient plus du tableau numéro 1 qui était
16 dans la preuve de l'ACIG.

17 Donc, l'impact des revenus, l'impact de la
18 mise à jour des paramètres A et B et de
19 l'implantation de la nouvelle formule
20 d'équilibrage, c'est un impact ponctuel, selon
21 l'ACIG. Ça occasionne une hausse importante à la
22 clientèle aux tarifs D3 et D4, notamment ceux qui
23 avaient un profil stable, parce qu'ils sont
24 particulièrement touchés par l'élimination du
25 paramètre H de l'ancienne formule.

1 Pour la lecture du tableau, rapidement, ça
2 se fait comme suit. Donc, la première colonne, ça
3 représente l'augmentation en pourcentage des tarifs
4 d'équilibrage. La deuxième colonne représente le
5 nombre de clients touchés. Et la troisième colonne,
6 c'est le nombre de clients touchés, mais en
7 pourcentage. Donc, si nous regardons les deux
8 dernières colonnes, nous avons que deux clients ont
9 une réelle hausse théorique entre vingt (20 %) et
10 vingt-quatre pour cent (24 %) et neuf clients entre
11 vingt-quatre (24 %) et vingt-sept virgule trente et
12 un (27,31 %). Donc, onze (11) clients auraient une
13 hausse théorique au service équilibrage supérieure
14 à vingt pour cent (20 %).

15 Si on fait le même exercice, mais à partir
16 de huit pour cent (8 %), nous avons un chiffre de
17 près de quatre cents (400) clients qui auraient une
18 hausse théorique, mais qui serait plus élevée en
19 réel, supérieure à huit pour cent (8 %) de leur
20 tarif d'équilibrage.

21 Et ce serait une première correction que
22 j'aimerais apporter à la preuve de l'ACIG. Dans la
23 preuve, à la page 24 ligne 13 de notre mémoire,
24 nous avons écrit « près de trois cents (300)
25 clients subiront une hausse supérieure à huit pour

1 cent (8 %) », alors que ça aurait été plus de
2 quatre cents (400), près de quatre cents (400),
3 excusez-moi, clients. Donc, ce serait une première
4 correction.

5 L'ACIG croit que la combinaison des deux
6 changements qui sont réalisés à la formule
7 d'équilibrage, ça représente une situation
8 exceptionnelle qui demanderait des mesures
9 d'atténuation. Donc, l'impact tarifaire de la
10 nouvelle formule d'équilibrage est exacerbé par
11 l'hiver chaud que nous avons vécu en deux mille
12 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023).

13 Également, l'ACIG souhaite apporter
14 quelques précisions sur les commentaires à propos
15 de l'impact de la hausse des tarifs d'équilibrage
16 sur les industriels. Premièrement, selon un examen
17 rapide et sommaire de quelques factures de clients,
18 les tarifs d'équilibrage peuvent représenter
19 jusqu'à quinze pour cent (15 %) de la facture
20 totale. Donc, la hausse proposée par Énergir, et
21 non cinq pour cent (5 %) comme mentionné par les
22 témoins d'Énergir. Donc, la hausse proposée par
23 Énergir s'élève à plusieurs milliers, voir dizaines
24 de milliers de dollars mensuels pour un client
25 industriel. Ça représente des sommes considérables

1 et l'ACIG ne croit pas qu'il y a lieu d'en
2 minimiser l'importance.

3 Également, l'ACIG est d'avis que les
4 variations du prix de la molécule n'a aucun impact
5 sur l'analyse des hausses proposées au tarif
6 d'équilibrage. La molécule, c'est un marché non
7 réglementé et la Régie n'a pas à tenir compte de
8 cet élément. On doute que si on fait l'argument
9 inverse, soit qu'en cas de hausse du prix de la
10 molécule, qu'Énergir devrait baisser ses tarifs de
11 distribution, transport ou équilibrage, que ça
12 serait moins bien accueilli par Énergir. L'énergie,
13 ça représente juste un intrant dans le processus de
14 production des industriels et d'autres intrants
15 peuvent varier en prix et influencer la rentabilité
16 de industriel.

17 Donc, afin de promouvoir la stabilité
18 tarifaire et offrir une meilleure prévisibilité à
19 la clientèle industrielle, Énergir recommande
20 d'amortir sur deux ans la hausse des tarifs
21 d'équilibrage. Donc, Monsieur le Greffier, vous
22 pouvez passer à la diapositive suivante s'il vous
23 plaît.

24 Donc, le prochain sujet, soit le plan
25 global en efficacité énergétique d'Énergir. Donc,

1 le plan à présenter s'étale sur trois ans, deux
2 mille vingt-quatre (2024) à deux mille vingt-six
3 (2026) et prévoit à sa conclusion une augmentation
4 de cinquante pour cent (50 %) du budget total par
5 rapport au budget de l'année en cours deux mille
6 vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023).

7 Donc, voici un bref rappel des
8 recommandations de l'ACIG. Vous verrez qu'on a
9 souligné en gris clair les mots qui ont été
10 modifiés par rapport au texte qui se lit dans le
11 mémoire de l'ACIG. Donc, c'est la deuxième
12 recommandation... deuxième modification, excusez-
13 moi, et la dernière. Donc, en fait, on a modifié à
14 certaines places CFR pour... on l'a changé par
15 « actifs réglementaires ». Et à la deuxième
16 recommandation, nous avons ajouté « actif
17 réglementaire ». Donc, pour que ça se lise mieux.
18 Donc, ce serait d'ordonner à Énergir de produire
19 une mise à jour de la simulation tarifaire de
20 l'actif réglementaire lié aux aides financières du
21 PGEÉ lors de la cause tarifaire deux mille vingt-
22 quatre/deux mille vingt-cinq (2024-2025), puis à
23 chaque dépôt du PGEÉ. Et d'ordonner à Énergir de
24 proposer une méthodologie afin d'inclure les coûts
25 de rendements et d'impôts des actifs réglementaires

1 et des CFR liés au PGEÉ dans les tests économiques
2 appropriés lors de la cause tarifaire deux mille
3 vingt-quatre/deux mille vingt-cinq (2024-2025).

4 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
5 passer à la diapositive suivante.

6 Donc, au niveau de l'amortissement des
7 aides financières, l'ACIG croit qu'il serait utile
8 pour la Régie et les intervenants d'avoir accès à
9 une mise à jour de l'impact tarifaire de l'actif
10 réglementaire lié aux aides financières. Donc,
11 comme je l'ai mentionné en préambule, il y aurait
12 une forte croissance des aides financières qui a
13 été beaucoup plus forte que celle envisagée dans le
14 cadre de la précédente simulation tarifaire
15 réalisée par Énergir dans le dossier 3987-2016,
16 phase 2.

17 Donc, ce décalage entre la croissance
18 réelle et la croissance prévue des aides
19 financières du PGEÉ fait en sorte que la simulation
20 tarifaire qui a été réalisée est maintenant
21 désuète. De son côté, l'ACIG a actualisé les
22 montants d'aides financières prévus... en fait,
23 l'ACIG a refait la simulation tarifaire et a
24 actualisé les montants d'aide financière prévus et
25 réels, puis remarqué une hausse marquée de l'impact

1 tarifaire sur la clientèle.

2 Donc, l'ACIG croit qu'afin d'augmenter la
3 transparence de l'impact tarifaire du PGEÉ et sa
4 soutenabilité et de permettre à la Régie de prendre
5 une décision éclairée, il serait à propos de
6 réaliser de nouveau cette simulation-là.

7 Ensuite, à propos des tests économiques,
8 l'ACIG a remarqué que les coûts liés au rendement
9 et à l'impôt des actifs réglementaires et des CFR
10 du PGEÉ ne sont pas présentement pris en compte
11 dans le calcul des différents tests économiques du
12 PGEÉ.

13 Or, comme confirmé par un témoin d'Énergir
14 lors du contre-interrogatoire du panel du numéro 5,
15 je crois, ce sont des coûts qui sont récupérés par
16 Énergir auprès de sa clientèle dans ses tarifs.

17 Et, d'après la compréhension de l'ACIG du
18 document de référence National Standard Practice
19 Manual, il serait conforme d'inclure ces coûts dans
20 les tests économiques du PGEÉ et ça affinerait la
21 pertinence de la compréhension de l'impact du PGEÉ
22 sur la clientèle. En fait on peut voir à la DDR...
23 j'ai pas... j'ai pas la cote en tête, mais la DDR
24 numéro 1 d'Énergir à l'ACIG, on nous posait la
25 question et vers la fin lorsque nous citons chaque

1 test individuellement, nous pouvons voir que les
2 coûts qui seront récupérés par Énergir auprès de sa
3 clientèle doivent être inclus dans les tests
4 économiques. Donc, Monsieur le Greffier, vous
5 pouvez passer à la diapositive suivante.

6 Donc, l'utilisation du gaz naturel comme
7 énergie d'appoint. Donc, à la suite de
8 communications avec certains clients, Énergir
9 propose de modifier les Conditions de service et
10 Tarif et les tarifs afin de permettre une
11 utilisation du gaz naturel en énergie d'appoint.
12 Donc, la recommandation de l'ACIG, elle se lisait
13 comme suit :

14 D'ordonner à Énergir de déposer un
15 complément d'information sur les coûts
16 encourus de sa proposition et des
17 possibles impacts tarifaires pour la
18 clientèle dans le cadre de la phase 3
19 du présent dossier.

20 Donc, il est de l'avis de l'ACIG qu'il n'est pas
21 nécessaire de se suppléer à l'implantation de la
22 proposition d'Énergir et qu'il convient de
23 compléter son étude à la phase 3.

24 Et la deuxième recommandation c'est
25 d'ordonner à Énergir de déposer une analyse

1 comparative de propositions permettant la
2 consommation de gaz naturel en énergie d'appoint
3 sans impact à la pointe hivernale.

4 Donc, l'ACIG tient à préciser par contre
5 que cette dernière recommandation n'est pas
6 concurrente à la proposition d'Énergir, mais
7 alternative complémentaire. Donc, Monsieur le
8 Greffier, vous pouvez passer à la diapositive
9 suivante.

10 Donc, Énergir, en fait, propose d'établir
11 deux obligations minimales annuelles qui
12 permettraient de stabiliser les revenus de la
13 clientèle qui consommerait le gaz naturel en
14 énergie d'appoint.

15 La proposition d'Énergir se base sur une
16 analyse des revenus, alors qu'à de nombreux
17 endroits dans sa preuve, elle se soucie des enjeux
18 associés à la dichotomie. En fait, je vais citer sa
19 preuve :

20 Les enjeux associés à la dichotomie
21 entre les structures de coût et
22 tarifaire dans le cadre de possibles
23 profils de consommation non
24 conventionnels.

25 Et aussi, elle dit :

1 L'envoi de signal de prix qui reflète
2 les coûts des profils de consommation
3 particuliers.

4 Mais il semble que dans la preuve d'Énergir, que
5 toute l'analyse de coûts n'a été réalisée. L'ACIG
6 se préoccupe plus particulièrement de l'absence
7 d'analyse de l'impact de la proposition sur la
8 demande de pointe, le service d'équilibrage et les
9 coûts encourus.

10 Alors, on se demande : Est-ce que la
11 proposition d'Énergir requerra l'achat de capacités
12 supplémentaire et une révision de la demande en
13 journée de pointe? Quels seraient les coûts pour
14 l'équilibrage de cette nouvelle demande? Comment
15 seraient utilisées les capacités inutilisées le
16 restant de l'année?

17 Donc, en ce moment, c'est un exemple des
18 questions qu'il n'est pas possible répondre.
19 Également, il est impossible de déterminer si la
20 proposition d'Énergir aurait un impact tarifaire
21 sur le reste de la clientèle, ni le véritable coût
22 de service de l'utilisation du gaz naturel comme
23 énergie d'appoint. On ne connaît pas encore les
24 volumes ni le nombre de clients potentiels qui
25 seraient intéressés à ce service-là.

1 Donc, afin de réduire le risque
2 d'interfinancement entre les clients aux profils
3 non conventionnels et la clientèle actuelle, il
4 serait primordial de connaître la causalité et
5 l'allocation des coûts de ces clients. Donc,
6 vraiment le principe de la causalité des coûts est
7 fondateur dans cette analyse.

8 Donc, afin de soumettre une recommandation
9 éclairée à la Régie, l'ACIG croit qu'elle devrait
10 disposer de plus d'informations afin de compléter
11 l'analyse de la proposition d'Énergir et son impact
12 sur le système gazier.

13 Également, l'ACIG souhaiterait soumettre
14 d'autres avenues à considérer dans la formation de
15 nouveaux profils de consommation particuliers. Plus
16 précisément, l'ACIG s'intéresse à la consommation
17 de gaz naturel comme énergie d'appoint sans impact
18 à la pointe hivernale.

19 L'ACIG, elle va soumettre deux cas de
20 figures qui répondent à ce critère soit la
21 consommation interruptible en saison hivernale,
22 c'est-à-dire une consommation en énergie d'appoint,
23 mais qui serait interruptible en cas de besoin par
24 Énergir. Donc, le système profiterait des pointes
25 non-coïncidentes entre le client et Énergir.

1 Le deuxième cas de figure, ça serait la
2 consommation saisonnière estivale, où le client
3 aurait besoin du gaz naturel en énergie d'appoint
4 durant les mois les plus chauds.

5 Donc, l'ACIG croit que ces types de profils
6 de consommation apporteraient un meilleur bénéfice
7 pour l'ensemble de la clientèle en consommant les
8 capacités non-utilisées. Cette optimisation-là du
9 réseau permettrait de réduire les coûts et
10 d'augmenter les revenus pour Énergir. Finalement,
11 ce type de client nécessiterait que très peu
12 d'équilibrage, voir aucun.

13 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
14 passer à la diapositive suivante. Maintenant, le
15 programme d'encouragement à la décarbonation ou le
16 PED.

17 Donc, essentiellement, Énergir propose de
18 rémunérer, par le biais d'un programme commercial,
19 les émissions de GES évitées par la consommation de
20 GSR ou par l'adhésion à la biénergie.

21 Donc, voici les recommandations de l'ACIG :
22 Donc, ça serait de dispenser la clientèle
23 industrielle d'une contribution financière au PED
24 s'il n'est pas possible de les inclure de façon
25 équitable.

1 Subsidiairement, ça serait d'élargir les
2 conditions d'admission au PED afin que la clientèle
3 industrielle puisse bénéficier équitablement de ce
4 programme.

5 Donc, pour l'ACIG, si les industriels
6 participent au financement du programme, par le
7 biais de cette distribution, ils doivent avoir
8 accès aux aides financières.

9 Ensuite, la troisième recommandation, ça
10 serait d'élargir les conditions d'admission au PED
11 afin que les clients qui consomment du GSR sans
12 adhérer au service de fourniture GSR d'Énergir
13 puissent bénéficier du programme.

14 Donc, l'ACIG croit que toute consommation
15 de GSR doit être favorisée dans la franchise
16 d'Énergir.

17 Ensuite, ça serait de financer le PED à
18 partir des revenus de la vente des unités de
19 conformité provenant du RCP. Donc, ça permettrait
20 de créer un cercle vertueux où la valorisation des
21 émissions évitées financerait la consommation d'un
22 carburant renouvelable.

23 Et finalement, ça serait d'imposer une
24 marge de dépassement budgétaire autorisé de quinze
25 pour cent (15 %) sur le budget du PED, comme c'est

1 le cas actuellement pour le PGEÉ.

2 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
3 passer à la diapositive suivante. Donc, maintenant,
4 l'ACIG a analysé trois hypothèses de travail
5 d'Énergir qui permettent d'établir le montant des
6 aides financières accordées aux participants du
7 programme commercial.

8 Donc, au niveau du prix par tonne de GES
9 évités, l'ACIG arrive à la conclusion qu'il est
10 similaire aux comparables établis dans le balisage
11 d'Énergir. Donc, c'est environ dans les mêmes eaux,
12 et également c'est comparable à la valeur d'unité
13 d'émission au SPEDE qui a été environ quarante
14 dollars (40 \$) en deux mille vingt-trois (2023).
15 Donc, c'est l'analyse par rapport au prix par tonne
16 de GES évités.

17 Au niveau de l'établissement des GES
18 évités, l'ACIG en fait soutient que
19 l'uniformisation des valeurs d'intensité carbone du
20 GSR devrait être privilégiée. En fait, on se
21 retrouve dans une situation où le GSR va avoir une
22 intensité carbone de base au RCP qui est utilisé
23 par Énergir pour la reconnaissance de ses premières
24 unités de conformité. Et une intensité carbone de
25 base également dans le SPEDE, comme on est plus

1 familial ici.

2 Également, prochainement, le GSR va pouvoir
3 être caractérisé par une intensité carbone
4 spécifique par le biais de l'utilisation du modèle
5 de l'analyse de cycle de vie lié au RCP. Donc, ça
6 serait une troisième valeur pour définir le même
7 GSR. Donc pour l'ACIG, il est important qu'une
8 uniformité s'installe dans les activités
9 réglementaires d'Énergir et que l'intensité carbone
10 du GSR soit adéquatement représentée.

11 Même que l'ACIG soumet qu'en utilisant une
12 intensité carbone propre au GSR, qui serait
13 déterminé par le modèle de l'analyse de cycle de
14 vie, et qui serait probablement plus basse que les
15 intensités carbone de base du RCP et du SPEDE, ça
16 permettrait de mieux valoriser les volumes de GSR
17 en augmentant le montant de l'aide financière
18 accordée.

19 Finalement, au troisième point, l'ACIG
20 soutient qu'il serait inéquitable que le PED soit
21 financé en partie par les clients industriels si
22 ces derniers ne peuvent y retirer des avantages
23 suffisants les incitant à participer au programme.
24 En regardant les volumes prévus au PED et en
25 regardant la réponse d'Énergir à la question numéro

1 3.1 de la DDR numéro 3 du ROEÉ, il semble clair que
2 le PED ne soit pas adapté pour répondre aux besoins
3 de la clientèle industrielle. Or, les industriels,
4 sous la proposition d'Énergir, devraient financer
5 le PED par le service de distribution.

6 Donc en premier lieu, l'ACIG souhaite
7 rappeler sa position à l'effet que la clientèle
8 industrielle devrait être exemptée de toute
9 tarification supplémentaire sur le carbone. Les
10 industriels participent depuis plusieurs années aux
11 programmes de décarbonation du gouvernement du
12 Québec et ont mis en place des plans de
13 décarbonation pour leurs installations afin
14 d'atteindre leurs cibles réduction de carbone pour
15 deux mille trente (2030) et le Net Zéro pour deux
16 mille cinquante (2050). Toute tarification
17 supplémentaire unilatérale diminue leur position
18 concurrentielle sur les marchés mondiaux.

19 Or, si la Régie ne retient pas la première
20 recommandation de l'ACIG, soit de les dispenser
21 d'une contribution financière au PED en cas de
22 non-participation, il est de l'avis de l'ACIG que
23 la clientèle industrielle devrait bénéficier d'un
24 accès équitable au reste de la clientèle au PED. Si
25 l'inclusion des industriels n'est pas possible dans

1 le programme du PED, ils ne devraient pas avoir à
2 le financer.

3 Finalement, si Énergir veut accélérer la
4 décarbonation de son système gazier et atteindre
5 ces cibles réglementaires, il est de l'avis de
6 l'ACIG que tout client consommant du GSR au sein de
7 sa franchise, qu'il soit à son service de
8 fourniture ou non, doit être en mesure de
9 bénéficier du PED.

10 Également, l'ACIG doit pousser un peu plus
11 loin l'analyse et recommande d'utiliser les revenus
12 provenant de la vente des unités de conformité pour
13 financer le PED. Donc, il est de l'avis de l'ACIG
14 que cette alternative réduirait l'impact de la
15 participation des industriels au PED sur le reste
16 de la clientèle, comme le redoutait Énergir. Cette
17 ponction des revenus des unités de conformité pour
18 couvrir les budgets du PED ne représenterait
19 qu'environ dix pour cent (10 %) des revenus totaux
20 générés par les unités de conformité, selon les
21 prévisions d'Énergir, et ce, avant l'inclusion plus
22 large des industriels. Pour l'ACIG, il s'agirait
23 d'une utilisation judicieuse et cohérente des
24 revenus provenant de la valorisation des émissions
25 évitées du GSR.

1 Finalement, il est de l'avis de l'ACIG que
2 l'instauration d'une marge de dépassement
3 budgétaire de quinze pour cent (15 %) au budget du
4 PED, semblable à ce qui est fait au PGEÉ, serait
5 prudent et raisonnable. Ça maintiendrait la balance
6 entre la flexibilité budgétaire recherchée par
7 Énergir et le devoir de surveillance de la Régie,
8 notamment en regard de l'accélération des cibles
9 réglementaires de GSR et de l'implantation de
10 l'offre biénergie.

11 Donc, Monsieur le Greffier, vous pouvez
12 passer à la diapositive suivante. Donc, voici les
13 douze (12) recommandations que l'ACIG a formulées
14 sur les cinq sujets abordés. Donc, vous les
15 retrouvez aux diapositives numéro 15 et 16 de la
16 présentation. Donc, voici ce qui complète ma
17 présentation. Je vous remercie de vous écouter. Je
18 suis maintenant disposé à répondre à vos questions.

19 Me NICOLAS DUBÉ :

20 Alors, Madame la Présidente, ça conclut la
21 présentation de l'ACIG. Les témoins sont
22 disponibles pour le contre-interrogatoire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Merci, Monsieur Vachon. Donc, la
25 FCEI, Maître Turmel, vous avez annoncé une

1 quinzaine de minutes?

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Nous n'avons
4 pas de questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Maître Neuman du RTIEÉ? Bonjour, Maître
7 Neuman.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui. Rebonjour, Madame la Présidente, Madame,
10 Monsieur les Régisseurs. Nous n'avons pas de
11 questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie. Maître Neuman, juste pour la
14 prochaine fois, on ne vous entend pas très bien, je
15 ne sais pas s'il y a... votre micro, là, est loin
16 ou...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Comme ça, est-ce que c'est mieux? Est-ce que c'est
19 mieux comme ça ou ça ne change pas?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Un petit peu. Un petit peu mieux, mais ça pourrait
22 être...

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Bon.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... encore être mieux. Donc...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Je ne sais pas... Je vais voir ce que je peux
5 changer sur mon appareil.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Déjà, déjà c'est bien là.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Ah! Si je parle dans cette direction, est-ce que ça
10 va? Ça va mieux?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, ça va mieux, là, ça va mieux.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Alors vous me verrez de profil.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 D'accord, merci.

17 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

18 Excusez-moi, Madame la Présidente...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Est-ce que j'ai sauté par-dessus le ROEÉ?

21 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

22 Bien...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous n'êtes pas sur la liste, mais peut-être qu'il
25 y a une erreur dans ma liste.

1 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

2 En fait, oui. Bien, Maître Veilleux pour le ROEE.

3 En fait, on n'avait pas prévu de temps

4 d'interrogatoire, mais on s'était réservé le droit

5 s'il y avait lieu, là, à des questions...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ah bon.

8 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

9 ... puis ça serait une question assez rapide, si
10 vous me permettez.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Donc, on vous écoute.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX :

14 Parfait.

15 Q. **[13]** Donc, pour les témoins, là, c'est... vous
16 avez, j'imagine, entendu le contre-interrogatoire
17 du ROEE, là, par maître Rozon relativement à la
18 viabilité du réseau d'Énergir dans la mesure où on
19 électrifierait les usages résidentiels,
20 commerciaux, institutionnels. Donc, dans une
21 perspective d'atteindre la carboneutralité en deux
22 mille cinquante (2050), croyez-vous qu'il serait
23 souhaitable ou même possible de maintenir
24 l'utilisation du gaz dans ces marchés ou croyez-
25 vous qu'il faudrait débattre de la pérennité des

1 actifs d'Énergir dans ces marchés-là? Ça, c'est ma
2 question.

3 M. NAZIM SEBAA :

4 R. Je vais tenter une réponse. Bon, c'est une
5 question... - Bonjour à tous, Nazim Sebaa pour
6 l'ACIG. - c'est une question prospectif. On ne peut
7 pas dès aujourd'hui vous dire ce qu'il faudrait
8 faire ou ce qu'il ne faudrait pas faire, ça va
9 requérir beaucoup d'analyses, beaucoup
10 d'anticipations pour voir la demande du marché.

11 Il est clair que pour l'industrie à ce
12 jour, ça peut changer dans cinq ans, dans dix (10)
13 ans, je ne sais pas, mais à ce jour, deux mille
14 cinquante (2050), il y aura toujours une demande
15 pour le gaz naturel. Maintenant, s'il est à cent
16 pour cent (100 %) GSR, pourquoi pas; mais en tout
17 cas, la molécule CH₄ va être encore nécessaire pour
18 les industriels à moins qu'on découvre quelque
19 chose d'autre.

20 Maintenant, pour ce qui est du résidentiel,
21 de l'institutionnel, il est clair que la position
22 de l'ACIG actuellement est la suivante : il
23 faudrait ménager le système de distribution
24 d'Énergir autant que ça se peut. On l'a déjà dit,
25 même dans la biénergie, je crois, c'était dans le

1 dossier d'Énergir, on a une préoccupation contre
2 les actifs d'Énergir si on procède à un retrait
3 rapide et massif des volumes de gaz, je crois qu'on
4 est à deux milliards d'actifs encore à amortir chez
5 Énergir, selon les pièces comptables qui sont au
6 dossier; qu'est-ce qu'on fait des amortissements?
7 Est-ce qu'on n'est pas en train de mettre à risque
8 un actif qui est performant, qui est utile, y
9 compris dans un contexte de décarbonation? Il ne
10 faut pas oublier que d'un point de vue des
11 industriels, la consommation de gaz naturel risque
12 d'augmenter pour décarboner les procédés; c'est un
13 peu antinomique, je conçois que ça peut être
14 contre-intuitif de dire : on décarbonise nos
15 activités, mais on va consommer plus de fossile.
16 Mais il y a encore beaucoup d'industries qui
17 roulent encore au charbon, au fuel lourd et plein
18 d'autres énergies extrêmement fossiles, et le gaz
19 naturel est une solution peut-être de transition,
20 peut-être une solution pérenne, on ne le sait pas
21 encore, mais il est fort possible de voir une
22 augmentation des volumes de gaz chez les
23 industriels.

24 Donc, si d'un côté, vous allez retirer le
25 gaz de la... des volumes de gaz du résidentiel et

1 du commercial sans établir un plan de sortie
2 cohérent et efficace, qui va ramasser les coûts
3 restants? Est-ce que c'est l'actionnaire d'Énergir?
4 Est-ce que c'est la société? Est-ce que c'est les
5 industriels ou les clients qui sont captifs du gaz?
6 Et sur quelle base? Avoir des prix qui vont
7 quadrupler et surtout l'impact sur l'activité
8 industrielle, l'activité économique d'augmenter de
9 manière totalement inconsiderée les coûts d'accès
10 aux réseaux d'Énergir. Donc, ça, c'était une
11 réponse longue.

12 En réponse courte, on ne sait pas demain
13 comment ça va se passer, mais il est primordial de
14 préserver l'intégrité du système d'Énergir si on
15 veut continuer à avoir de l'économie, mais surtout
16 si on veut aussi pousser à la décarbonation. Le
17 ROEÉ milite pour le GSR surtout pour les
18 industriels pour les usages non électrifiables. Ça,
19 c'est vrai parce qu'on n'a pas de possibilité
20 d'électrifier les usages industriels. C'est
21 quasiment... en tout cas pour ce qui est de la
22 chimie c'est impossible de se passer de la molécule
23 CH₄. Pour ce qui est des procédés de chauffage ou
24 de génération de chaleur, je rappellerai que le
25 remplacement d'un mètre cube (1m³) de gaz naturel

1 dans des conditions de laboratoire nécessite dix
2 kilowattheures (10 kWh) d'électricité. Donc, vous
3 pouvez faire le calcul rapidement, quand vous devez
4 substituer cinquante millions de mètres cubes (50
5 mm3) de gaz naturel par l'électricité, ça vous
6 donne à peu près... à chaque fois il nous faudrait
7 un demi barrage pour... sans compter les coûts
8 d'accès, sans compter les coûts... les risques
9 aussi liés à la fourniture d'électricité. Un
10 système industriel c'est très complexe, c'est très
11 sensible, ça n'aime pas les interruptions. Toute
12 interruption d'approvisionnement énergétique c'est
13 des dizaines de millions de dollars de réparation
14 des actifs de production d'air.

15 Voilà, je suis encore là pour une
16 conclusion et une réponse longue, mais voilà ce que
17 je peux vous dire pour l'instant. Mais sauvegarder
18 le système d'Énergir est primordial pour
19 l'industrie.

20 Q. **[14]** O.K. Merci beaucoup, Monsieur Sebaa, pour
21 votre réponse très complète et intéressante.
22 D'alimenter la discussion aussi, donc c'est la
23 seule question que le ROÉÉ avait pour vous. Merci.

24 R. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Veilleux. Donc, nous serions aux
3 questions d'Énergir. Maître Locas? Maître Lemay
4 Lachance, bonjour.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Q. **[15]** Bonjour. Bonjour, Madame la Présidente,
7 bonjour, Monsieur et Madame les Régisseurs. Marie
8 Lemay Lachance pour Énergir. J'aurai effectivement
9 quelques questions. Je devrais être brève. Donc,
10 Monsieur Sebaa, ça va vous permettre de pouvoir
11 vous soigner et vous reposer. Alors j'y vais comme
12 suit. Mes questions vont porter sur le PGEÉ et
13 l'une de vos recommandations en lien avec le PGEÉ.
14 Monsieur le Greffier, pour votre information, pas
15 besoin de l'exhiber tout de suite, mais
16 éventuellement je voudrai qu'on affiche la pièce
17 qu'on a déposée j'allais dire hier, c'est apparu
18 sur le SDÉ ce matin, si je ne m'abuse. C'est la
19 pièce B-0288. Je vous dirai quand ce sera
20 nécessaire de l'afficher à l'écran.

21 Alors donc j'y vais. La semaine passée,
22 l'ACIG a déposé la version deux mille dix-sept
23 (2017) de ce que je vais appeler le NSPM. Le NSPM,
24 qui est le National Standard Practice Manual. Alors
25 l'ACIG a déposé la version deux mille dix-sept

1 (2017), auquel Énergir faisait référence dans sa
2 demande de renseignements numéro 1 à l'ACIG. Pour
3 les fins des notes sténographiques, la réponse
4 fournie par l'ACIG, si je ne m'abuse, était cotée
5 C-ACIG-0019.

6 Donc, dans cette réponse-là que l'ACIG a
7 fournie à Énergir en réponse à sa question, donc
8 l'ACIG mentionnait que l'organisme qui est en
9 charge des standards relatifs aux analyses coûts-
10 bénéfiques, ce à quoi on fait référence comme étant
11 les tests économiques, là, dans le milieu de
12 l'efficacité énergétique. Donc, cet organisme-là
13 suggérait d'utiliser la version du NSPM la plus
14 récente, là. C'est d'ailleurs ce document-là qu'on
15 a déposé hier ou ce matin, là, sur le SDÉ, comme
16 étant la pièce B-0288.

17 Alors Énergir a donc déposé la version la
18 plus récente, qui n'était pas au dossier. Ma
19 question est la suivante. Alors je me demandais si
20 vous aviez pris connaissance de la version deux
21 mille vingt (2020) du NSPM, plus particulièrement
22 des principes qui sont énoncés à la page IV en
23 chiffres romain. Et là, Monsieur le Greffier, vous
24 pouvez peut-être l'exhiber, si vous voulez. Ça se
25 trouve à être la page 16 du document PDF. Alors la

1 question était : est-ce que vous avez pris
2 connaissance de la version deux mille vingt (2020)
3 du NSPM, plus particulièrement des principes qui
4 sont affichés à l'écran et qui correspondent à la
5 page 16 du document PDF?

6 M. ANTHONY VACHON :

7 R. Non, pas particulièrement.

8 Q. **[16]** D'accord, merci. Si je résume en fait, là, je
9 vais focuser sur le principe 8, qui est au bas de
10 la page. Alors si je résume le principe 8, ça dit
11 qu'on doit faire une distinction entre les tests
12 économiques et l'analyse de l'impact tarifaire,
13 conduire les tests économiques séparément des
14 analyses d'impact tarifaire. Je le résume, c'est
15 une traduction ad lib, mais le texte qui est devant
16 vous, il est en anglais. Je vous laisse en prendre
17 connaissance plus amplement si vous le souhaitez.

18 Et ma question... Je vous laisse le temps
19 de regarder le tout. Ma question sera : En quoi
20 est-ce que votre proposition d'inclure le rendement
21 et les impôts dans le coût des tests économiques
22 respecte ce principe-là, le principe 8?

23 R. Laissez-moi juste lire les autres principes avant.

24 Je dirais plutôt que c'est de ma compréhension
25 limitée du NSPM quand ils font référence aux

1 impacts tarifaires par rapport aux tests
2 économiques. Ils parlent plutôt d'impact à la
3 clientèle.

4 Si on va aux tests détaillés présentés à la
5 page 263 du PDF, si Monsieur le Greffier peut nous
6 l'apporter ici. Donc, si on commence avec le test
7 de l'administrateur public, dans le manuel, ils
8 font la distinction entre les distributeurs
9 intégrés verticalement et non intégrés
10 verticalement, mais essentiellement les phrases
11 sont identiques. Donc, je suis à la ligne numéro 4
12 et 5. Donc, ils disent que le test d'un
13 administrateur public doit inclure tous les
14 bénéfices et coûts qui affectent le revenu requis
15 du Distributeur. Donc, 4 et 5, désolé si ce n'est
16 pas numéroté. Donc, c'est pour les deux types
17 d'utilités.

18 Puis si on descend un peu plus bas dans la
19 page, aux tests de ressources totales... Si
20 Monsieur le Greffier voudrait descendre un peu.
21 Donc, à l'avant-dernière ligne, il est marqué :

22 Nous voyons donc ce test[...]

23 Donc, c'est la troisième ligne, le premier
24 paragraphe. Donc :

25 [...] ce test doit inclure tous

1 les impacts du test de
2 l'administrateur public plus les
3 impacts sur les participants au
4 programme.

5 Donc, c'est à partir de cette description des tests
6 que j'ai basé mon analyse.

7 Q. **[17]** Merci, Monsieur Vachon. Peut-être une dernière
8 question toujours sur le même sujet. On vous a
9 demandé si vous aviez effectué un balisage ou
10 alors, sans être un balisage en bonne et due forme,
11 savez-vous si les autres distributeurs qui sont
12 soumis à la juridiction de la Régie, je pense plus
13 particulièrement à Gazifère, Hydro-Québec, est-ce
14 qu'ils incluent le rendement et les impôts dans les
15 coûts des tests économiques en matière d'efficacité
16 énergétique?

17 R. Non, je n'ai pas fait de balisage pour les autres
18 distributeurs, mais d'après moi, ce n'est pas parce
19 que les autres distributeurs ne l'incluent pas que
20 ce n'est pas une donnée pertinente pour la Régie
21 afin de conclure à l'adoption du budget du PGEÉ.
22 Donc, c'est ça ma réponse.

23 Q. **[18]** Parfait. Je vous remercie. Ça complète les
24 questions que j'avais pour le panel.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Lemay-Lachance. Donc, nous passons
3 aux questions de la Régie, Maître Cardinal?

4 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. **[19]** Oui, bonjour, Amélie Cardinal pour la Régie.

6 Bonjour aux membres du panel.

7 Q. **[20]** Ma question va porter sur votre recommandation
8 d'amortir la hausse du coût des tarifs
9 d'équilibrage sur deux ans pour les clients au D3
10 et au D4. En fait, on comprend de la preuve que
11 selon la proposition d'Énergir, c'est
12 principalement les clients au tarif D3 qui seraient
13 impactés par la hausse des coûts d'équilibrage.

14 Et en fait, ce qu'on comprend, c'est que
15 les membres de l'ACIG sont... Au tarif D4, est-ce
16 qu'il y a des clients membres de l'ACIG qui sont au
17 tarif D3?

18 R. Pas de façon significative, mais notre procureur a
19 questionné les témoins du panel numéro 3, je crois.
20 Ils ont confirmé qu'il y avait aussi des clients au
21 tarif D4 qui étaient impactés par les hausses de
22 façon significative.

23 Donc, selon ma compréhension, ça serait les
24 clients au tarif D3 et D4 qui subiraient une hausse
25 considérable du tarif d'équilibrage.

1 Q. **[21]** Parfait. Je vous remercie.

2 R. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Terminé? Maître Turmel?

5 INTERROGÉS PAR LE FORMATION

6 Me SIMON TURMEL :

7 Je n'ai pas de questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Rozon?

10 Me LOUISE ROZON

11 Non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[22]** J'aurais juste une question rapide, là, pour
14 ma compréhension. Quand vous dites que la
15 problématique de la sécurité des approvisionnements
16 ne serait pas réglée par l'ajout
17 d'approvisionnements, là, pour compenser le fait
18 que les interruptibles... certains en tout cas, là,
19 ne s'interrompent pas et qu'il n'y ait pas de GAI
20 disponibles, je ne comprends pas comment le fait
21 qu'Énergir augmente ses approvisionnements ne règle
22 pas cette problématique-là de manque
23 d'approvisionnement. Est-ce que vous pouvez
24 m'expliquer?

25 M. NAZIM SEBAA :

1 R. Bien sûr. Désolé, je vous ai coupée avant la fin.
2 Donc, ce n'est pas... Si Énergir définit son Plan
3 d'approvisionnement et voit qu'elle est en manque,
4 qu'il y a des manques d'outils et qu'elle aille
5 acquérir des outils supplémentaires pour répondre à
6 sa demande, ça c'est très bien, on n'a aucune... on
7 ne peut pas s'opposer à ça, on ne peut pas être
8 contre la vertu, ce n'est pas possible.

9 Là, où l'ACIG est en opposition à Énergir,
10 c'est sur la façon de faire d'aller utiliser le D5,
11 les quelques clients de D5, qui sont supposés ne
12 pas avoir... et c'est encore là, que l'absence de
13 preuve d'Énergie est criant, ils ne nous ont donné
14 aucune analyse. On est là, on nous dit : bon, je
15 vais retirer vingt-deux (22) clients. Ces
16 vingt-deux (22) clients, je pense qu'ils n'ont plus
17 de capacité d'interruption, donc ils ne peuvent pas
18 aider notre système lors de la pointe d'hiver, du
19 coup je vais les retirer d'office sans leur envoyer
20 d'avis d'interruption, ainsi de suite.

21 Ça, c'est complètement... ce n'est pas...
22 c'est mal défini, ce n'est pas explicité. Et sur
23 quelle base on fait ça? Maintenant, nous on l'a
24 proposé, on l'a dit, si des clients sont maintenant
25 dans l'incapacité d'offrir des capacités

1 d'interruption, là on est d'accord avec Énergir que
2 ces clients-là n'ont rien... n'ont plus à être au
3 D5, n'ont plus à être au tarif interruptible, il
4 faudrait que là envisager de les passer au Tarif
5 D4, au Tarif D3, puisque c'était des
6 institutionnel, donc à un tarif stable, et Énergir
7 va acquérir les capacités ou les outils nécessaires
8 pour satisfaire cette demande.

9 Là maintenant leur proposition, dans le
10 sens où elle ne répond pas aux besoins, c'est que
11 d'abord, on n'achète pas de capacité pour le D5.
12 Dans notre preuve, on vous a mis un extrait d'un
13 témoignage, je crois de mémoire c'était madame
14 Josée Duhaime et monsieur Huet, si je ne me trompe
15 pas, où le D5 est un résidu. Le D5 absorbe les
16 surcapacités du D4 et du D3 du service continu.

17 Donc aujourd'hui, Énergir est en train de
18 modifier tout un tarif, sort complètement des
19 usages tarifaires et des usages... partout en
20 Amérique du Nord, du moins, à ma connaissance,
21 personne ne modifie son tarif interruptible et sort
22 de la logique même du tarif interruptible. Et c'est
23 là où on dit que ça n'apporte pas de réponse à
24 cette situation. Maintenant, si vous avez des
25 clients, que vous êtes sûr... Parce qu'en plus,

1 Énergir n'est même pas sûr, on passe de vingt-deux
2 (22) à douze (12) clients, je crois, maintenant.
3 Les discussions n'ont pas eu lieu. On a observé une
4 journée où des clients n'ont pas pu s'interrompre.

5 J'ai envie de vous dire, tout le système
6 interruptible est fait pour ça et il y a des
7 pénalités de retrait interdit qui sont mises comme
8 garde-fou pour que les clients au tarif
9 interruptible respectent les avis d'interruption.
10 Et dans l'absolu, tous les clients interruptibles
11 respectent, à moins qu'il y ait un bris de quelque
12 chose ou... et là, encore, Énergir n'a même pas
13 donné suffisamment de détail, suffisamment
14 d'explications pour nous dire ce qui est arrivé.

15 Donc, on ne peut absolument juger de la
16 pertinence de la proposition d'Énergir eu égard au
17 fait qu'il n'y ait pas de preuve qui sous-tend tout
18 ça. Et en plus, au-delà de tout ça, c'est vraiment
19 la modification des CST qui est problématique.
20 Maintenant, ce qu'Énergir nous demande, ce que vous
21 demande à vous, c'est un chèque en blanc. C'est ce
22 pouvoir discrétionnaire qu'elle s'arrogerait avec
23 cet article-là de pouvoir dire qui est
24 interruptible, qui n'est pas interruptible, sans
25 aucune explication, sans aucun paramètre. Alors que

1 les Conditions, Tarifs et services définissent ce
2 que doit être un interruptible qui est un client au
3 service interruptible, c'est qu'il doit remplir les
4 conditions, il sait à quoi s'en tenir. Maintenant,
5 du jour au lendemain, si jamais il arrive quoi que
6 ce soit, vous n'êtes plus interruptible, mais en
7 contrepartie quand même Énergir maintient,
8 maintient donc le D5, c'est ça qui est vraiment
9 incompréhensible. On a encore une fois aucune
10 objection à ce que les clients qui ne peuvent plus
11 s'interrompre migrent à un tarif stable mais
12 demander un chèque en blanc, vous m'excuserez, mais
13 c'est un peu compliqué pour nous et un peu
14 difficile d'accepter une proposition qui est sans
15 fondement.

16 Alors, même dans le 3867 dans le dossier,
17 la Régie était d'accord avec l'ACIG que des
18 propositions, une proposition qui n'est pas
19 complète, où les modalités ne sont pas connues, ne
20 peuvent pas être acceptées comme ça. Il est...
21 notre enjeu est vraiment là. Pour la sécurité
22 d'approvisionnement, on peut à trouver d'autres
23 solutions.

24 L'année passée on a même soutenu, c'était
25 l'année passée ou l'année d'avant, je m'excuse si

1 je ne suis pas suffisamment pertinent, on avait
2 soutenu l'acquisition d'outils supplémentaires
3 d'une option pour un service en option pour palier
4 au manque d'approvisionnement. On a toujours été en
5 soutien d'Énergir pour leur sécurité des
6 approvisionnements, parce que tout le monde peut
7 être touché y compris les industriels. On ne peut
8 pas s'amuser avec ça, mais pas de cette manière-là.

9 Q. [23] Merci de votre réponse. Rapidement, là, le
10 fait que ça soit présenté comme une solution
11 temporaire jusqu'à ce que le tarif soit revu de
12 fond en comble, est-ce qu'on se comprend, là? Est-
13 ce qu'on comprend, dans le dossier 3867, est-ce que
14 c'est une considération dont on devrait tenir
15 compte, la Régie?

16 R. Je, si je peux me permettre, non. Le tarif D5 doit
17 être revu dans 3867, il doit faire l'objet d'une
18 étude complète et si maintenant on commence dès
19 maintenant à modifier les modalités de ce tarif-là,
20 quand on va arriver au moment de discuter, qu'est-
21 ce qu'on va discuter? Donc nos recommandations
22 seraient de ne même pas accepter une modification
23 temporaire.

24 Vous savez, une fois que c'est dans les
25 CST, ça ne pourra pas être temporaire. La seule

1 chose sur laquelle on peut être d'accord, c'est que
2 certains clients, qui sont... où Énergir, fait la
3 démonstration qu'ils n'ont plus de capacité
4 d'interruption, ces clients-là, dans ce cas-là,
5 pour la sécurité des approvisionnements, devraient
6 migrer tout de suite à un tarif stable et ça
7 réglerait la question.

8 Q. **[24]** Je vous remercie de vos réponses, Monsieur
9 Sebaa, merci beaucoup. Donc, la Régie n'aura plus
10 de questions. Donc, avez-vous un réinterrogatoire,
11 Maître Dubé?

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Non, j'allais justement vous indiquer que je n'ai
14 pas de réinterrogatoire de mon côté.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Généreux de votre part. Donc, les témoins sont
17 libérés et nous pourrons passer au prochain, qui
18 est l'AHQ-ARQ après notre pause. Donc, nous
19 revenons dans quinze minutes (15 min) à et
20 quarante-huit (48), à dix heures quarante-huit
21 (10 h 48) ou dix heures cinquante (10 h 50), on va
22 se donner deux minutes de plus. Ça vous convient?
23 Merci, messieurs.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (10 h 50)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Rebonjour. Maître Fauteux-Filion, êtes-vous avec
5 nous? Bonjour. Donc, nous passons à la présentation
6 de la preuve de l'AHQ-ARQ. Bonjour, Maître Fauteux-
7 Filion.

8

9 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

10

11 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

12 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Monsieur le
13 Régisseur, Madame la Régisseuse. Je suis
14 accompagnée de notre analyste externe monsieur
15 Marcel Paul Raymond qui va faire la présentation de
16 la preuve aujourd'hui. Donc, c'est un plaisir
17 d'être avec vous aujourd'hui. Donc, je vais
18 demander pour commencer à monsieur le greffier
19 d'assermenter le témoin s'il vous plaît.

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
22 (11e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

23

24 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
25 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,

1 suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

2

3 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉ PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

7 Q. **[25]** Bonjour, Monsieur Raymond. Dans le présent
8 dossier, je comprends que vous avez préparé pour et
9 au nom de l'AHQ-ARQ les deux documents déposés,
10 soit le mémoire qui a été déposé sous la cote
11 C-AHQ-ARQ-0005, ainsi que la présentation
12 PowerPoint déposée ce matin sous la cote
13 C-AHQ-ARQ-0031. Est-ce que vous les adoptez pour
14 valoir à titre de votre témoignage?

15 R. Oui, j'adopte. Mais le mémoire, c'est 0025 et non
16 0005. Oui, je les adopte.

17 Q. **[26]** Parfait. Je vous cède la parole.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Monsieur Raymond, on ne vous entend pas.

20 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

21 R. Voilà!

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

25 R. D'accord. Bonjour, Madame la Présidente et Madame

1 et Monsieur les Régisseurs, et à tous les
2 participants. On peut afficher la pièce
3 C-AHQ-ARQ-0031 s'il vous plaît. Et on peut aller à
4 la page suivante, à la page 2.

5 Au début de cette phase 2, nous avons,
6 l'AHQ-ARQ avait soulevé un certain nombre de
7 préoccupations et de sujets au niveau de la demande
8 d'intervention. L'étape des DDR, il y a un certain
9 nombre de ces sujets-là, de ces préoccupations qui
10 ont été répondus. Ce qui fait que notre mémoire a
11 été plus ciblé sur les sujets qui portent sur la
12 prévision des livraisons, prévision qui peut avoir
13 un impact sur le Plan d'approvisionnement et aussi
14 sur l'obtention de tarifs justes et raisonnables.

15 Alors, d'entrée de jeu, les trois sujets
16 sont à l'écran qu'on va traiter aujourd'hui. Et les
17 trois recommandations du mémoire sont maintenues
18 telles quelles. On va quand même passer rapidement
19 au travers ces trois recommandations-là à partir de
20 la prochaine diapo.

21 Alors, aucun changement au niveau de la
22 recommandation numéro 1 où nous recommandons à la
23 Régie de demander à Énergir de modifier sa
24 prévision des livraisons pour les marchés grandes
25 entreprises en supposant que la moitié des

1 nouvelles livraisons de deux cent un millions de
2 mètres cubes (201 Mm3) à deux nouveaux clients du
3 secteur de la métallurgie sera requise à compter de
4 vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026) et
5 que l'autre moitié sera requise à compter de
6 l'année suivante. Donc, aucun changement de ce
7 côté-là.

8 Au niveau des volumes prévisionnels des
9 transferts vers l'électricité attribuable à la
10 biénergie, du côté du résidentiel. Alors, on a vu a
11 cours de la semaine dernière que la prévision
12 d'Énergir, qu'on voit ici au tableau à gauche pour
13 les trois mois d'octobre à décembre deux mille
14 vingt-deux (2022), correspond à trois chiffres
15 qu'on voit en surligné. Si j'additionne les trois
16 chiffres, ça nous donne un virgule quarante-neuf
17 millions de mètres cubes (1,49 Mm3). Ce tableau-là
18 apparaît à la pièce B-0174 à la page 4, qui est la
19 réponse d'Énergir à l'une de nos demandes de
20 renseignements.

21 Du côté du tableau de droite, qui lui
22 provient d'une pièce que nous avons déposée, c'est
23 le C-AHQ-ARQ-0029 qui est un suivi administratif
24 qui a été déposé par Hydro-Québec le trois (3) août
25 deux mille vingt-trois (2023). Alors on voit qu'à

1 la fin deux mille vingt-deux (2022), il y a eu
2 trois cent soixante (360) clients résidentiels qui
3 ont été convertis selon l'offre biénergie, pour un
4 total de cinquante-cinq mille trois cent quarante
5 et un mètres cubes (55 341 m3) ou en millions de
6 mètres cubes, ce qui correspond à zéro virgule zéro
7 cinquante-cinq (0,055), soit vingt-sept (27) fois
8 moins que la prévision d'Énergir. Donc, en sept
9 mois, en vingt/vingt-deux (2022), on a obtenu que
10 vingt-sept (27) fois moins que la prévision, qui
11 elle portait sur trois mois seulement. Alors si on
12 regardait la prévision d'Énergir sur sept mois, le
13 vingt-sept (27) fois moins serait encore plus grand
14 que vingt-sept (27) fois moins, ça serait peut-être
15 trente (30), quarante (40) fois moins. Alors le
16 constat vingt, vingt-deux (2022) est celui-là.

17 À la diapo suivante, on a aussi eu des
18 discussions avec les témoins d'Énergir où on nous a
19 dit qu'à ce jour, près de deux mille (2 000)
20 clients résidentiels ont signé une entente pour
21 accéder au tarif biénergie, et on nous a dit que
22 ces clients-là n'étaient pas nécessairement encore
23 convertis, il pourrait y avoir un délai, simplement
24 ceux qui ont signé une entente à ce jour.

25 Toujours les notes sténographiques du sept

1 (7) septembre, nos références, comme à l'habitude,
2 sont entre parenthèses.

3 Si on va voir, parce que dans le fond
4 monsieur Bellavance nous a bien expliqué qu'une
5 règle de trois, si on l'appliquait sur le tableau
6 de tantôt, là, ne serait pas valide, on a bien
7 compris ça parce que dans le fond, ça dépend des
8 mois puis ça dépend du nombre de mois puis et
9 caetera. Alors on a quand même... on voulait aller
10 voir sur le nombre de clients. Alors, ce qu'on a
11 fait, c'est qu'on est allé voir dans le dossier
12 R-4169, à la pièce B-0034, qu'est-ce qui était visé
13 pour l'offre biénergie.

14 Donc, il y a cent trente-six mille
15 (136 000) clients résidentiels toujours qui étaient
16 visés par l'offre, et souvenons-nous que c'est sur
17 une période de quinze (15) ans, où Énergir et
18 Hydro-Québec supposaient que ces clients-là se
19 convertiraient de façon constante à chaque année,
20 là, sur quinze (15) ans. Ce qui fait que cent
21 trente-six mille (136 000) divisés par quinze (15)
22 ans, ça donnait un rythme de neuf mille (9 000)
23 clients par année sur un an, alors que ce qu'on
24 sait, c'est que sur quinze (15) mois - un peu plus
25 d'un an - on en a que... près de deux mille (2 000)

1 maintenue, c'est-à-dire que nous recommandons à la
2 Régie de demander à Énergir d'inclure dans la
3 comparaison des prévisions de la journée de pointe
4 avec les données réelles, qui est une annexe,
5 l'annexe 1 de la pièce Énergir-H, document 2. Alors
6 d'inclure les volumes estimés provenant de la
7 normalisation pour tenir compte des conditions
8 climatiques et autres conditions d'occurrence de la
9 journée de pointe que sont la date et le jour de la
10 semaine, comme le fait Hydro-Québec; nous avons
11 fourni une référence dans notre mémoire à cet
12 effet-là.

13 Alors un peu de discussion, il y a eu... la
14 prochaine diapo, Monsieur Specte, merci. Alors, il
15 y a eu un peu de discussion sur ça et bon, Énergir
16 a confirmé qu'elle était en mesure de normaliser
17 lorsque la journée de pointe survient un jour de
18 fin de semaine puisqu'ils nous l'ont... ils nous
19 ont fourni l'information dans B-0174, là, pour les
20 deux années deux mille douze (2012) et deux mille
21 seize (2016). Et juste pour clarifier notre
22 recommandation, peut-être qu'en la relisant puis en
23 écoutant le témoignage d'Énergir, peut-être que
24 c'était pas tout à fait clair alors elle porte sur
25 le passé et également sur toute situation future

1 qui pourrait se présenter. Alors donc pour le
2 passé, bien il s'agit de... simplement d'ajouter en
3 note la valeur normalisée pour la journée de la
4 semaine, donc dans le cas où la pointe ne survient
5 pas une journée de semaine. Et ce sont les chiffres
6 que nous avons obtenus, là, dans la pièce... dans
7 la pièce B-0174 à la page 9. Donc, simplement
8 d'ajouter ces chiffres.

9 Et si... c'est pas arrivé après deux mille
10 seize (2016), là, mais si ça survenait dans le
11 futur bien d'ajouter cette information-là, donc la
12 valeur normalisée, autant pour la climatologie que
13 pour la journée de la semaine, comme on a dit,
14 comme l'a fait Hydro-Québec.

15 Bon. Le témoin d'Énergir a dit : mais peut-
16 être qu'il faudrait faire un peu de ménage, là,
17 dans le tableau de cette annexe 1. De ne conserver
18 que les années les plus récentes. Alors nous ne
19 sommes pas d'accord avec cette suggestion-là
20 d'enlever les années, là, parce que même... même si
21 Énergir nous a dit qu'ils ne se servaient pas de ce
22 tableau-là pour faire la prévision, bien nous
23 comprenons que, comme ça se fait dans d'autres
24 types de dossier, là, que la Régie a posé cette...
25 a demandé ce tableau-là un peu comme un indicateur

1 de performance de la prévision. Et c'est comme ça
2 que nous nous en servons, là, c'est... on regarde :
3 bien comment est-ce que la prévision passée a
4 performé. Et s'il y avait eu par exemple un certain
5 biais systématique, bien on aurait pu faire des
6 recommandations sur le futur.

7 Alors nous recommandons de conserver toutes
8 les années, simplement d'ajouter la valeur
9 normalisée dans le cas où c'est pertinent, c'est-à-
10 dire dans le cas où la journée de pointe en réalité
11 serait survenue une journée de fin de semaine. Je
12 pense que ça complète. Effectivement, alors merci
13 beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Monsieur Raymond. Donc, l'ACIG a annoncé
16 quelques minutes d'interrogatoire. Est-ce que,
17 Maître Dubé, vous êtes avec nous?

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Oui. Pas de questions, Madame la Présidente. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Maître Turmel de la FCEI?

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Bonjour, Madame la Présidente. Pas de questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25

1 Merci. Maître Neuman du RTIEÉ?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Dominique
4 Neuman pour le RTIEÉ, excusez-moi, je n'ai pas eu
5 le temps de remettre mon veston et je n'ai pas de
6 questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie. Pas de questions du ROEÉ non
9 plus, là, je sais que vous avez réservé le droit
10 de... d'en poser, là, de vous manifester.

11 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

12 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Non, il n'y
13 aura pas de questions du côté du ROEÉ. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 D'accord, je vous remercie. Maître Locas?

16 Me VINCENT LOCAS :

17 Idem du côté d'Énergir, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bon, je vous remercie. Ça roule. Du côté de la
20 Régie, Maître Cardinal?

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Pas de questions non plus, merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Turmel?

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Désolé.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Rozon? Bien je vous remercie de votre
5 présentation, Monsieur Raymond. Et puis bien je
6 vous souhaite une bonne fin de journée. À moins que
7 votre avocate ait un réinterrogatoire?

8 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

9 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Je vous remercie. Donc, vous êtes libéré,
12 Monsieur Raymond, merci beaucoup.

13 R. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Donc, nous passerons à la présenta... à la preuve
16 du GRAME. Maître Paquet.

17

18 _____
PREUVE DU GRAME

19

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Q. **[27]** Oui bonjour, Madame la Présidente, Madame et
22 Monsieur les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le
23 GRAME. Donc, notre témoin ce matin c'est madame
24 Nicole Moreau. Laissez-moi juste un instant, je
25 vais voir si elle est prête. Excusez-moi. Bonjour,

1 Madame Moreau.

2 Mme NICOLE MOREAU :

3 Bonjour.

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Je pense que votre... O.K.

6 Mme NICOLE MOREAU :

7 Est-ce que vous m'entendez?

8 Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Oui, on vous entend. Donc, Madame la Présidente, on
10 avait déposé, là, sous la cote C-GRAME-0029

11 l'affirmation solennelle de madame Moreau pour
12 attester, là, de l'authenticité des preuves écrites
13 qui avaient été déposées sous C-GRAME-0023, C-
14 GRAME-0025 et C-GRAME-0027. Maintenant, il y a une
15 version modifiée du rapport 1 qui a été déposée le
16 six (6) septembre deux mille vingt-trois (2023).

17 Donc, on retrouve cette version modifiée sous la
18 cote C-GRAME-0031 et je spécifie qu'il y avait
19 seulement quelques modifications au tableau de la
20 page 31 qui ont été faites en souligné.

21 On a déposé également ce matin la

22 présentation qu'on retrouve sous C-GRAME-0033.

23 Donc, Madame Moreau, c'est vous qui avez préparé
24 ces documents?

25

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 R. Oui, c'est bien moi.

3 Q. **[28]** Et puis vous les adoptez pour valoir comme
4 votre témoignage pour la présente audience?

5 R. Oui, c'est cela.

6 Q. **[29]** D'accord, merci. Donc, dans ce cas-là, je vais
7 demander à Monsieur le Greffier de bien vouloir
8 procéder à l'assermentation de madame Moreau, s'il
9 vous plaît.

10

11 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
12 (11e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

13

14 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et
15 énergie, ayant une place d'affaire au 84, rue
16 Saint-Pierre, Chambly (Québec);

17

18 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Merci, Monsieur le Greffier.

23 Q. **[30]** Donc, si vous voulez bien afficher la
24 présentation du GRAME, s'il vous plaît, qu'on
25 retrouve sous C-GRAME-0033. Puis je vais laisser

1 madame Moreau débiter avec la présentation.

2 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

3 R. Tout d'abord, bonjour, Madame la Présidente, Madame
4 la Régisseuse et Monsieur le Régisseur et à tous
5 ceux qui sont présents aujourd'hui qui nous
6 écoutent. Donc, il me fait plaisir, au nom du
7 Groupe de recommandations et d'action pour un
8 meilleur environnement, de vous présenter nos
9 principales conclusions et recommandations.

10 Alors, j'invite Monsieur le Greffier à
11 aller directement, finalement, à la page 3, s'il
12 vous plaît. On va commencer avec le plan de
13 présentation. Aujourd'hui, je vais aborder quatre
14 termes principaux, donc le PED, le CASEP, le PGEÉ
15 et l'approvisionnement en GSR. Alors, on débute
16 maintenant à la page 4, s'il vous plaît.

17 Donc, pour le programme d'encouragement à
18 la décarbonation, on vous recommande d'approuver Ce
19 programme-là, sous réserve des commentaires
20 suivants.

21 Après la lecture et l'analyse des documents
22 fournis par Énergir, ce qu'on constate c'est que le
23 PED, c'est tout d'abord un moyen d'assurer la
24 pérennité du réseau de distribution d'Énergir puis
25 qu'on est d'avis que l'aide financière correspond à

1 un transfert d'une partie du surcoût du GSR vers la
2 clientèle qui n'adhère pas au PED, donc à une forme
3 de socialisation répartie différemment. Donc, on ne
4 voit pas d'inconvénient à répartir différemment la
5 socialisation du GSR.

6 Cependant, on pense que le PED pourrait
7 éventuellement... La raison pour laquelle on est
8 favorable à ça, c'est que ça pourrait
9 éventuellement contribuer à la décarbonation,
10 évidemment dans la mesure où finalement dans
11 quelques années, on réussisse à convaincre assez de
12 clients pour dépasser la cible. Parce que tant
13 qu'on reste au niveau des cibles, au niveau
14 globalement annuellement, que ce soit une personne
15 qui l'achète ou une autre, que ce soit socialisé,
16 qu'importe la manière que c'est distribué tout ça,
17 il y aura toujours la même quantité de GSR,
18 finalement, qui va être distribuée dans le réseau
19 d'Énergir.

20 Mais à terme, ce n'est pas impossible et on
21 souhaite qu'un tel programme pourrait favoriser le
22 dépassement des cibles réglementaires. Et là, à ce
23 moment-là, on parlerait vraiment d'un programme
24 d'encouragement à la décarbonation. Évidemment, si
25 c'est approuvé par la Régie, ça va être à ses tout

1 débuts, puis on suivra ça attentivement, comment ça
2 se poursuit.

3 Vous nous avez lus. Dans notre rapport, on
4 vous a dit qu'on recommandait que les aides
5 financières soient octroyées seulement pour des
6 quantités de GSR supérieures à la cible
7 réglementaire requise.

8 Évidemment, l'idée c'est que si personne
9 n'achetait rien, bien, on finirait par tout le
10 monde payer la même chose, c'est-à-dire le même
11 pourcentage. Quand on est rendu à cinq pour cent
12 (5 %), bien, il y a cinq pour cent (5 %) de coût de
13 GSR qui va être socialisé.

14 Donc, ça va être finalement être le prix,
15 le coût pour le client va être le même, va
16 atteindre la cible, finalement, au bout de ligne.

17 C'est sûr qu'il y a des petits détails. Il
18 y a des différents surcoûts, puis les décalages
19 dans le temps et tout ça, avant que ça soit
20 intégré, là, dans le tarif de verdissement, ce
21 n'est pas tout à fait exact, là, mais... mais dans
22 l'ensemble, c'est de ça qu'on parle. Donc, si on
23 achète juste à la hauteur de la cible, on se
24 retrouve à payer notre tarif de verdissement. Parce
25 que sinon, on achèterait quoi? Du GNT, donc on

1 achète la différence entre le coût du GSR puis le
2 gaz naturel traditionnellement. Globalement, il y a
3 des détails, il y a des subtilités qu'on
4 pourrait... qui pourraient s'introduire tout de
5 même.

6 Donc, notre recommandation subsidiaire, si
7 on accorde de l'aide financière, nous on vous
8 recommande de commencer après, lorsqu'on dépasse
9 les cibles, mais à tout le moins, il faudrait
10 accorder de l'aide financière pour qu'au moins un
11 client consomme au minimal la cible, le montant de
12 la cible réglementaire.

13 Donc, vous nous avez entendu en audience,
14 maître Paquet, notre procureur a posé des questions
15 là-dessus, parce qu'à un moment donné il va y avoir
16 plusieurs cas d'espèce qui vont arriver parce que
17 l'engagement est sur cinq ans, minimalement est sur
18 cinq ans, donc on se retrouve à prendre un
19 engagement de cinq ans quand la cible est de cinq
20 pour cent (5 %). À un moment donné, elle passe à
21 sept pour cent (7 %), mais on est toujours à cinq
22 pour cent (5 %). Donc tout à coup, on se retrouve à
23 devoir payer le tarif de verdissement également,
24 mais on a reçu du financement pour cet
25 engagement-là. Donc, c'est un peu contre-productif

1 d'envoyer un message comme ça.

2 C'est un peu comme si on dirait aux gens,
3 bien : inscrivez-vous d'avance, vous allez avoir du
4 financement, qu'un opportuniste pourrait dire : ah,
5 je vais y aller là parce qu'après ça, ça va me
6 coûter moins cher parce que je vais avoir du
7 financement pour une partie du coût... de mon tarif
8 de verdissement finalement. Donc, il faut faire
9 attention à ces choses-là. Donc, c'est pour ça
10 que... là, on vous a mis les références aux notes
11 sténo, là, comme quoi justement ce client-là serait
12 assujetti au tarif de verdissement.

13 Donc, ce qu'on vous recommande, c'est
14 d'ordonner à la Régie que soit relevé le seuil
15 volumétrique souscrit par un client sur une période
16 de cinq ans. Bien, on a eu un engagement cinq ans,
17 on le prend pour une cible X à ce moment-là, puis
18 là à un moment donné quand on arrive à sept pour
19 cent (7 %), mais on va le relever. même si c'est
20 pour la dernière année de l'engagement ou il reste
21 deux ans de l'engagement. Donc, à l'intérieur même
22 de cet engagement-là, ça devrait stipuler que
23 l'engagement minimal va suivre au minimum la cible
24 réglementaire. Donc, voilà, c'était sur le thème.
25 Je vais regarder... c'est ça, on est rendu déjà à

1 la page suivante déjà. Merci.

2 Vous nous avez lu là-dessus le traitement
3 comptable. Évidemment, on n'est pas favorable parce
4 que c'est... c'est un peu transférer des coûts, des
5 coûts présents, là, dans l'avenir, on vous l'a dit.
6 Tant qu'on ne dépasse pas la cible réglementaire,
7 normalement... il y a un équilibre qui se crée
8 annuellement entre les revenus et les charges, ça
9 veut dire que... bon, le tarif de verdissement,
10 c'est un revenu qui va payer la charge du GSR,
11 comme le tarif du GSR, et au bout de ligne... sauf
12 quelques exceptions parce qu'il y a un décalage
13 entre le constat pour la socialisation puis
14 l'intégration par la suite, mais globalement, il y
15 a un équilibre qui se crée entre les... entre ce
16 qui est acheté et ce qui est vendu, entre les
17 charges puis les coûts... « les revenus », excusez-
18 moi.

19 Donc, on croit que l'amortissement des
20 aides financières du PED, bien ça va à l'encontre
21 finalement de l'équité intergénérationnelle. Donc,
22 ça nous inquiète, mais... hein, puis en plus de ça,
23 bien, on va établir comme ça serait... comme
24 Énergir demande de les considérer comme un actif
25 réglementaire, mais on aurait évidemment un

1 rendement qui sera chiffré aux montants qui sont à
2 amortir, qui sont dans ce compte-là. Donc, on vous
3 demande de rejeter la demande d'Énergir.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[31]** Madame Moreau, est-ce que je peux vous
6 interrompre un instant?

7 R. Oui, oui, allez-y.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Dubé, votre caméra est ouverte. Est-ce que
10 vous avez une intervention à faire?

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Non, désolé, c'est une erreur de ma part, elle
13 devait être fermée.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 Q. **[32]** On vous écoute, Madame Moreau.

17 Mme NICOLE MOREAU :

18 R. O.K. Pour le... Maintenant, pour le suivi annuel,
19 on avait des petits bémols, là, par rapport au fait
20 que... évidemment, il y en a plusieurs qui ont
21 questionné cet aspect-là. Est-ce qu'on peut
22 qualifier finalement le programme de participation
23 à la réduction des gaz à effet de serre et surtout
24 par rapport à la quantification des GSR. Là,
25 Énergir a été bien claire pour la quantification,

1 ça ne sera pas compté en double. Donc, on n'est pas
2 inquiet à ce niveau-là. On dit juste qu'il faudrait
3 être prudent dans la manière de présenter ce
4 programme-là au suivi du rapport annuel.

5 Évidemment, quand on réussira à dépasser
6 les cibles, hein, si ce programme-là prend son
7 essor, à ce moment-là, eh bien oui, ça sera le
8 temps de dire les bons côtés et les résultats qu'on
9 dit apportés par ce programme-là.

10 Donc, je passe au prochain sujet. Le CASEP,
11 donc, le compte d'aide à la substitution d'énergie
12 du programme. Donc, on est favorables à sa
13 reconduction et on vous recommande de l'autoriser.
14 Cependant, on réitère que l'aide du CASEP devrait
15 être accompagné d'une obligation d'installation
16 d'équipement. Maintenant on comprend qu'Énergir
17 s'inquiète des conséquences du surcoût des
18 équipements efficaces sur la conversion, là, des
19 clients du mazout vers le gaz naturel. Donc, à
20 l'effet que s'il y avait un problème là, bien
21 finalement, ça ne nous aiderait pas, parce qu'on
22 n'aurait pas la chance de décarbonner, de faire de
23 la décarbonation, c'est-à-dire, entre le mazout et
24 le gaz naturel.

25 Maintenant, on n'a pas de données qui nous

1 précisent finalement... On dit que c'est un risque,
2 hein, c'est un risque. On comprend qu'Énergir soit
3 inquiet de ça. Maintenant, l'étape qu'il nous reste
4 à faire, c'est d'évaluer la PRI, hein, on regarde
5 toujours ça, tout ça, les programmes en efficacité
6 énergétique ou des investissements à la PRI, c'est
7 quelque chose de très important pour les
8 commerciaux, les gens de commerce ou les clients
9 qui se préoccupent, finalement, de leur
10 portefeuille monétaire.

11 Donc, la PRI, c'est quelque chose qui est
12 important. Donc, pour savoir si, finalement, la PRI
13 bougerait de manière substantielle, c'est-à-dire
14 c'est sûr que si on augmente d'une PRI de 1 à...
15 d'un an à un an et demi, parce qu'on achète des
16 surcoûts d'équipements efficaces, on ne pense pas
17 que ça aurait un gros impact sur un risque de non
18 conversion, parce qu'ici, ce qu'il faut considérer,
19 c'est qu'il y a un très grand avantage
20 concurrentiel du gaz naturel outre les coûts
21 d'investissement pour les équipements évidemment.

22 Donc, l'étape, la marche qui manque,
23 l'information qui manque, ça fait des années que le
24 GRAME demande ça. Pourquoi? Parce que, là, je vais
25 vous faire un petit aparté en bas de la page ici et

1 on adhère à cette pensée-là que quand on fait
2 l'achat d'un équipement, il faut qu'il soit
3 efficace au départ. Pourquoi? Parce qu'on va avoir
4 cet équipement-là durant les vingt (20), trente
5 (30) prochaines années, quand on va fonctionner
6 avec cet équipement-là.

7 Donc, on vous réfère au BM en-dessous de
8 là-dessus, donc, on adhère à ce principe-là, puis
9 ça fait plusieurs années qu'on vient vous le dire
10 et, là, on se rend compte que peut-être que pour
11 s'en convaincre d'aller dans cette direction-là, il
12 faudrait regarder, faire une analyse de ce
13 programme-là, en fonction de la PRI et de la
14 situation concurrentielle. Y voir, est-ce qu'il y a
15 vraiment un risque, est-ce qu'il est concret?

16 Donc, on vous recommande à la Régie de
17 demander une telle évaluation. Ça se fait quand
18 même assez bien, je pense, ça se fait dans les
19 programmes en efficacité énergétique. Donc, on vous
20 demande que soit faite une telle évaluation en
21 conformité avec votre rôle de tenir compte des
22 politiques énergétiques dans le développement, dan
23 une seule perspective de développement durable.

24 Alors, ça complète pour le CASEP, alors un
25 deuxième sujet de terminé.

1 Alors j'embarque dans le PGEÉ. Là, on a un
2 petit mot sur un des programmes : étude et
3 implantation C2C et grandes entreprises. Alors,
4 grandes entreprises institutionnelles et
5 industrielles. Dans ce programme-là il y a ces
6 deux... ces deux constituantes-là. Donc, évidemment
7 tout d'abord on vous recommande d'approuver les
8 modifications qui sont proposées. On pense que
9 c'est... c'est très important d'harmoniser les
10 volets... les volets, je pourrais le dire au
11 complet, volet implantation grande entreprise
12 institutionnelle et implantation grande entreprise
13 industrielle. On a constaté, par contre, que ces
14 modifications-là ne bonifient pas la couverture des
15 surcoûts pour implantation grande entreprise
16 institutionnelle. Donc, on est d'avis que cette
17 couverture-là pourrait être améliorée. Évidemment,
18 on a bien... bien pris en compte les propos
19 d'Énergir au panel en réponse à nos... aux
20 questions de notre procureur et on est conscient
21 que l'objectif était d'harmoniser tout ça, de faire
22 en sorte que ce soit plus facile pour les clients
23 et pour les... et pour les ingénieurs chargés de
24 projet.

25 Mais on pense que c'est pas tout d'afficher

1 des tableaux puis des trucs qui sont pareils
2 partout. Il faut aussi rechercher aussi qu'est-ce
3 qui est le mieux aussi pour un type de programme.
4 Donc, évidemment on encourage fortement Énergir à
5 rechercher une solution pour améliorer la
6 couverture des surcoûts pour implantation grande
7 entreprise institutionnelle.

8 Alors ça complète pour cette... pour cette
9 page-là. Alors j'arrive à la proposition d'Énergir
10 de modifier la consommation minimale résiduelle
11 pour le volet implantation de manière à encourager
12 les projets en efficacité énergétique plus
13 performants. Donc, on vous recommande d'approuver
14 ça. Là, on s'est questionné, on avait une
15 préoccupation, c'est un engagement pour avoir...
16 pour porter le seuil minimal à dix pour cent
17 (10 %), il faut... l'exigence de consommation
18 résiduelle de cent pour cent (100 %) de GSR pour
19 une durée de trois ans. Et on se posait la
20 question, bon, trois ans c'est pas beaucoup, mais
21 je pense que c'est peut-être pas vraiment quelque
22 chose d'important. Ça pourrait être un frein, un
23 peu comme on avait des craintes comme pour le
24 CASEP, Énergie en a pour le CASEP, c'est-à-dire que
25 si on oblige les gens à consommer du GSR pour les

1 dix (10) prochaines années, peut-être que ça va
2 être un frein pour encourager de très gros projets
3 en efficacité énergétique. Si vous imaginez un
4 client qui ne consomme qu'entre dix (10 %) et
5 trente pour cent (30 %) de son volume intérieur...
6 antérieur, c'est beaucoup, ça veut dire qu'il y a
7 vraiment un gros effort qui est mis en place. C'est
8 ça qu'il faut encourager. Parce que la consommation
9 de GSR ça peut fluctuer, il y a peut-être des
10 années que certains clients auront moins de...
11 moins les moyens de se payer le GSR puis après ça
12 qu'ils vont recommencer. Donc, la limite de trois
13 ans on pense que c'est raisonnable, et on vous
14 demande d'approuver la demande d'Énergir de
15 modifier le seuil minimal de consommation
16 résiduelle pour la clientèle participant au volet
17 implantation CII et grande entreprise. Alors je
18 passe au prochain sujet en page... oui, en page 9,
19 merci.

20 Donc, on a constaté l'absence de programmes
21 adaptés aux clients de la biénergie. Présentement,
22 c'est pas... on peut pas dire que c'est un
23 problème, est-ce que ça va être un problème cette
24 année ou l'année prochaine? Pour les quelques
25 clients... la partie des clients qui vont commencer

1 à bouger. Mais le problème va s'installer plus le
2 temps va passer parce qu'il va y avoir de plus en
3 plus de... de transferts à la biénergie selon les
4 prévisions. Les cibles potentielles sont évaluées à
5 soixante-douze pour cent (72 %) dans le marché
6 commercial, puis quatre-vingt-dix-huit pour cent
7 (98 %) dans le marché institutionnel.

8 Puis là si on regarde les programmes, si on
9 regarde juste le programme phare d'Énergir,
10 Diagnostic qui est mis en oeuvre, là on est en
11 plein dans la catégorie de clients qui risquent
12 finalement de sortir de ce programme-là. Pourquoi?
13 Parce que les clients... c'est des clients...
14 mettons un client... un client institutionnel ou
15 commercial qui s'en va à la biénergie, lorsqu'il
16 fait la biénergie évidemment il se procure des
17 équipements puis tout ça. Il ne fera peut-être pas
18 d'autres projets tout de suite, mais il va peut-
19 être éventuellement faire des projets en efficacité
20 énergétique plus... plus englobants. Et là il va
21 regarder... bien il va falloir... il se dit : bien
22 il va falloir que j'applique... il va falloir que
23 je regarde du côté d'Hydro qu'est-ce qu'il a à
24 m'offrir puis d'Énergir, puis je vais essayer de
25 combiner les deux, hein, pour avoir... avoir une

1 aide financière suffisante pour réduire ma PRI.
2 Mais il me semble que ça serait bien mieux pour ces
3 clients-là, qu'il y ait une porte d'entrée unique,
4 qu'il y ait un programme qui les vise puis que les
5 distributeurs, finalement, s'organisent avec la
6 gestion de ça.

7 Donc, c'est un peu... On voulait nous
8 exprimer nos préoccupations par rapport à ça.
9 Évidemment, on a du temps, ça fait juste commencer
10 au niveau de la biénergie. Donc, on a le temps de
11 voir venir, mais il faudrait commencer ces
12 démarches-là.

13 Donc, c'est un peu ce qu'on vous demande.
14 On recommande à la Régie, finalement, d'envoyer un
15 signal à Énergir, de lui dire : « Peut-être que ça
16 serait intéressant de penser à prévoir un arrimage
17 ou une entrée commune, d'avoir des discussions avec
18 Hydro-Québec pour mettre en place quelque chose
19 pour l'avenir. » Donc, voilà pour ça.

20 La prochaine, la marge de quinze pour cent
21 (15 %). Ce qu'on vient vous dire ici, c'est que les
22 programmes en efficacité énergétique, de notre
23 compréhension, depuis le temps qu'on voit ça, ils
24 se préparent en amont. C'est-à-dire qu'il y a des
25 réflexions qui sont faites. Après ça, il y a des

1 programmes qui sont mis en place. Puis après ça, il
2 y a des prévisions, puis une demande de budget.

3 Donc, ça commence par les programmes, les
4 prévisions, puis après ça les budgets. Et là, ce
5 qu'on a avec une marge de quinze pour cent (15 %)
6 qui est par marché, bien, on ne sait pas dans quels
7 marchés, finalement, quel programme va gagner à la
8 loterie, finalement.

9 Donc, si on a un programme qui gagne à la
10 loterie, puis tout d'un coup les prévisions étaient
11 erronées. Parce que si les prévisions avaient été
12 justes, il n'y aurait pas eu de problème de marge
13 de quinze pour cent (15 %). La demande de budget
14 aurait suivi. Bien, c'est pour pallier à ces
15 problématiques-là.

16 Donc, on pense que la marge de quinze pour
17 cent (15 %) par marché, elle n'a pas lieu d'être là
18 parce que ce n'est pas vraiment utile. Ce qui est
19 utile, c'est des indications pour améliorer l'offre
20 de programme dans certains marchés s'ils sont
21 déficients, ça, c'est utile. Puis une fois que
22 c'est mis en place, bien, il y a des prévisions
23 puis il y a de la commercialisation qui est faite.

24 Mais une fois que tout ça est fait, quant
25 tu arrives au bout de la ligne puis que là, tu

1 dépasses, bien, il n'y a pas lieu de conserver un
2 quinze pour cent (15 %) par catégorie de clientèle.

3 Donc, on pense que la demande d'Énergir est
4 justifiée. On recommande à la Régie d'autoriser la
5 demande d'Énergir donc à ce que la marge de
6 dépassement budgétaire de quinze pour cent (15 %)
7 vise plutôt l'ensemble des budgets du PGEÉ.

8 Donc, ça complète pour cette partie-là. Là,
9 j'aborde les tests économiques, principalement les
10 BNÉ. En introduction, ce que j'aimerais vous dire
11 c'est que si on pouvait reconnaître finalement des
12 bénéfices non énergétiques qui intégreraient des
13 bénéfices sociétaux, ça aurait toute son importance
14 de le faire à un certain moment donné parce que ça
15 va permettre de développer des programmes
16 additionnels qui sont porteurs d'économies
17 d'énergie et donc de réduction de gaz à effet de
18 serre pour le marché du gaz naturel.

19 Mais présentement, avec ce qu'on a sous la
20 main, ce qu'on pense c'est qu'il ne faut pas
21 retarder la prise en compte des BNÉ dans les TCTR.
22 Donc, on vous recommande d'approuver dès maintenant
23 la demande d'Énergir d'intégration des BNÉ dans le
24 calcul du TCTR selon sa méthode proposée.

25 Maintenant, je vous parle un peu finalement

1 de la valeur des gaz à effet de serre dans la prise
2 en compte finalement du test du TCTR. On est bien
3 conscient que cette prise en compte, ça intègre la
4 taxe de carbone. Cependant, on est d'avis que le
5 coût évité n'est pas représentatif de la valeur
6 sociétale de la réduction des gaz à effet de serre.

7 On vous a remis, ici, un extrait des
8 orientations sur la prise en compte dans la
9 pratique réglementaire de Dunsky. C'est surtout
10 qu'il n'y a pas juste le coût. Il y a
11 l'environnement et la santé humaine. Donc, il ne
12 faut pas se limiter seulement à la réduction des
13 coûts.

14 Nous, dans notre rapport, on vous a montré
15 qu'il y a aussi différentes manières de considérer
16 les coûts. Donc, on sait que le Vermont a retenu, à
17 l'époque de l'enquête de la firme Dunsky en deux
18 mille quinze (2015), elle est allée beaucoup,
19 beaucoup plus loin finalement que le prix du
20 carbone de cette même époque, là. Donc, c'est
21 surtout, je pense, c'est une... aussi une décision
22 sociétale de mettre un prix à quelque chose, une
23 valeur qu'on considère représentative de l'impact
24 que ça a sur la société.

25 Donc, c'est pour ça que je vous amène à mes

1 conclusions qui sont en lien avec ces propos-là.
2 Donc, évidemment, on a pris en compte, on a bien
3 écouté les propos d'Énergir et des témoins
4 d'Énergir en audience et je pense qu'on vous
5 l'avait dit aussi dans notre rapport que c'est un
6 exercice complexe, on n'avait pas rajouté coûteux,
7 mais on sait que c'est un exercice complexe à faire
8 de tenir compte du coût social.

9 Donc, finalement, après réflexion, on s'est
10 dit que la mise en place d'un dossier générique qui
11 impliquerait les trois distributeurs est
12 intéressante. Certainement, on a certaines
13 préoccupations par rapport à ça, mais je pense que
14 s'il y a un dossier générique, le GRAME serait en
15 mesure de faire ses représentations à ce moment-là,
16 mais si on veut que ça bouge, ça l'aille de
17 l'avant, bien un dossier générique serait une
18 avenue... une avenue qui pourrait être envisagée.
19 On vous a donné un exemple d'impact différencié sur
20 la santé publique.

21 Évidemment, si on a beaucoup d'émissions en
22 milieu urbain à Montréal, ça va être différent que
23 si on en a dans le Grand-Nord ou dans les bassins
24 ici au Québec par exemple. Donc, ça peut être
25 qualifié de différentes manières. C'est quelque

1 chose qui... ça peut être quelque chose qui peut
2 être complexe, mais on vous recommande tout de même
3 de mettre en place un dossier générique qui
4 impliquerait les trois distributeurs. Donc, voilà.

5 Maintenant, j'aborde la prochaine. C'est le
6 dernier point sur le PGEÉ. Donc, je vais aller
7 rapidement. Ici, on a fait une analyse dans notre
8 rapport, comparative, là, finalement de... est-ce
9 que finalement le... il y a un impact marginal qui
10 pourrait être significatif du scénario proposé par
11 Énergir sur le coût de service de distribution, et
12 on pense que ça n'a pas un impact significatif,
13 puis on considère que c'est important de réduire à
14 la source les émissions de gaz à effet de serre,
15 c'est un peu ce qu'on vous disait précédemment.
16 Donc, on vous recommande d'approuver les budgets
17 demandés par Énergir pour les trois années du PGEÉ,
18 soit de deux mille quatre (2004) à deux mille
19 vingt-six (2026).

20 Maintenant, j'aborde mon dernier point. Les
21 approvisionnements en GSR. Vous avez vu qu'on...
22 dans notre rapport qu'on a plusieurs
23 préoccupations. Donc, on a fait nos devoirs, on a
24 regardé à quoi ça ressemblait finalement,
25 maintenant qu'on a les prévisions jusqu'en deux

1 mille vingt-six/vingt-sept (2026-27), pour les
2 approvisionnements, donc, qu'est-ce que ça pouvait
3 regarder par rapport à la distinction entre les
4 approvisionnements en territoire puis les
5 approvisionnements hors territoire, puis on se rend
6 compte que quand on arrive à la cible de cinq pour
7 cent (5 %), on est autour de soixante-dix pour cent
8 (70 %) d'approvisionnement hors territoire.

9 C'est sûr que le GRAME a des préoccupations
10 pour ça, il est inquiet. On pense que c'est une
11 tendance qui est lourde, qui pourrait avoir des
12 conséquences sur le développement de la filière.
13 Pourquoi? Parce que les contrats de GSR ont une
14 durée de l'ordre de vingt (20) ans, ce qui a été
15 statué par ailleurs dans... à l'étape D du dossier
16 de 4008-2017. Ça fait un bout que c'est commencé.
17 Donc, on se posait la question : est-ce qu'on n'est
18 pas en train d'hypothéquer le potentiel
19 développement de notre filière québécoise, notre
20 production GSR. C'est ce qu'on se pose comme
21 question au GRAME, c'est notre préoccupation.

22 Donc, je vous amène à la prochaine...
23 prochaine et dernière page. Tout d'abord, on
24 recommande à la Régie de prendre acte de la
25 prévision d'approvisionnement et de distribution de

1 GSR pour les années deux mille vingt-quatre (2024),
2 vingt... deux mille vingt-quatre/ deux mille
3 vingt-sept (2024-2027), sous réserve de nos
4 commentaires suivants. Tout d'abord, faut se
5 replacer dans... dans... l'intention finalement...
6 Excusez-moi. L'intention gouvernementale,
7 l'intention derrière, finalement, le règlement
8 concernant la quantité de gaz de source
9 renouvelable devant être livrée par un Distributeur
10 à l'horizon deux mille trente (2030), l'analyse
11 d'impact réglementaire l'expose bien, elle dit
12 qu'il pose l'hypothèse qu'à l'horizon de deux mille
13 trente (2030) la majorité... - excusez-moi - la
14 majorité du GSR sera produite au Québec. Mais là,
15 on est dans une, vraiment une tendance inverse, on
16 a soixante-dix pour cent (70 %) hors territoire,
17 donc on a trente pour cent (30 %) en territoire.
18 Donc, ce qu'on vient vous dire, ce qu'on vient...
19 on souhaite vous souligner que les décisions qui
20 sont prises maintenant vont hypothéquer le
21 potentiel de développement de la filière québécoise
22 pour les vingt (20) prochaines années. Si on parle
23 d'un contrat qui doit être signé en deux mille
24 vingt-cinq (2025), bien deux mille vingt-cinq
25 (2025) ça va jusqu'à deux mille quarante-cinq

1 (2045), là, ce n'est pas juste un chiffre, « vingt
2 (20) ans », là, dans l'espace du temps. On ne veut
3 pas croire qu'on ne va pas développer notre filière
4 de GSR au Québec d'ici deux mille quarante-cinq
5 (2045). Se donner une image, là, de ce que, nous,
6 on perçoit comme étant problématique. Et là,
7 évidemment, on a pris en considération les éléments
8 de réponse d'Énergir en audience, et là, on
9 aimerait ça ajouter un petit mot là-dessus.

10 Donc, Énergir nous disait qu'il n'entrevoit
11 pas de problème pour l'intégration du GSR produit
12 en territoire dans l'avenir, parce que, la volonté
13 d'Énergir, c'est de dépasser les cibles
14 réglementaires. Vous pouvez trouver ça aux notes
15 sténo du sept (7) septembre, la pièce A-0070, en
16 page 166. Là, on vous soumet que l'achat de GSR
17 excédentaire aux cibles de GSR devra nécessairement
18 être soumis pour un examen à la Régie, et là, qu'à
19 ce moment-là, qu'Énergir va devoir démontrer que
20 les volumes de ses clients en achat volontaire sont
21 à la hauteur de cette intégration-là ou supérieures
22 aux cibles. Sinon, ce qui va arriver, c'est que
23 c'est bien beau, on va intégrer quinze pour cent
24 (15 %), mais on va rajouter cinq pour cent (5 %) de
25 tarif de verdissement, qui n'était pas obligatoire.

1 Alors ça me surprendrait qu'au niveau de la
2 Régie de l'énergie, ce serait quelque chose, une
3 avenue qui va être prise. Puis là, on a regardé
4 c'est quoi les prévisions de... en achat volontaire
5 d'Énergir, on voit tout de même qu'Énergir prévoit
6 des achats volontaires tout près de la cible de
7 cinq pour cent (5 %) en deux mille vingt-six
8 (2026), deux mille vingt-sept (2027). Ça, on peut
9 trouver ça à la pièce B-0187, *Suivi des inventaires*
10 *de GSR*, en page 39.

11 Évidemment, il s'agit aujourd'hui de
12 prévision, prévision pour le moment, puis là, ce
13 qu'on vous dit, c'est que la marche va quand même
14 être haute. Au départ, il y a un engouement, vous
15 saviez, il y a des clients qui s'installent, il y a
16 des clients qui veulent être à cent pour cent (100
17 %) GSR. Mais après ça, il y a une marche qui va
18 être haute à prendre, quand tu vas passer de cinq
19 (5) à dix pour cent (10 %) en deux mille trente
20 (2030), c'est sûr qu'on a une autre étape à sept
21 pour cent (7 %), est-ce que les clients vont
22 suivre? On ne le sait pas.

23 Donc, à ce jour, il y a une certaine
24 incertitude de savoir : « Est-ce qu'on va
25 finalement avoir l'altitude de pouvoir tout

1 intégrer ce qu'on va produire au Québec? Ce n'est
2 pas grave, les clients vont tous en acheter... » On
3 a un certain bémol, je vois qu'il y a eu un certain
4 enthousiasme de la part d'Énergir, et on souhaite
5 que ça fonctionne et que ça aille dans cette
6 direction, on ne demanderait pas mieux, là, mais on
7 demande quand même d'être prudent là-dessus. Donc,
8 c'est... on pense qu'Énergir devrait tout de même
9 faire une planification, pas juste une
10 planification : « Je vais atteindre mes cibles »,
11 mais aussi une planification dans le temps,
12 dire : « Si je m'en vais tout au gaz naturel en GSR
13 produit à l'extérieur du Québec, hein, je vais
14 vouloir intégrer du GSR, est-ce que je vais
15 vraiment être capable de le faire? » On a des beaux
16 projets avec... - je ne veux pas me tromper, on a
17 déposé des pièces là-dessus, excusez-moi - maître
18 Paquet va en parler un peu plus tard, là, mais on a
19 des beaux projets au Québec qui s'en viennent et il
20 faudrait s'assurer de pouvoir faire une place à ces
21 gens-là.

22 Donc, comment on fait? C'est : comment
23 Énergir pourrait faire s'il se dote d'une cible?
24 Bien là, il va prendre des nouveaux
25 approvisionnements hors territoire, d'accord, parce

1 qu'il faut qu'il atteigne les cibles. Là, il va se
2 dire : « Peut-être que je ne les prendrai pas sur
3 vingt (20) ans, je vais peut-être les prendre sur
4 dix ans pour pouvoir justement, parce que je veux
5 pouvoir intégrer mon GSR, donc au fur et à mesure
6 qu'il va rentrer.

7 Donc, c'est un peu ça qu'on vous dit. Donc,
8 on vous recommande à la Régie d'inviter Énergir à
9 se doter d'une cible d'approvisionnement en
10 territoire pour l'année deux mille trente (2030),
11 pour l'atteinte de la cible réglementaire de deux
12 mille dix (2010). Donc, je pense que ça clôt mes
13 représentations. Je vous remercie beaucoup de votre
14 attention.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Madame Moreau. Maître Dubé de l'ACIG, avez-
17 vous des questions pour le témoin?

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Aucune question, Madame la Présidente. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Maître Turmel?

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Madame la Présidente, pas de questions de notre
24 côté.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Maître Neuman?

3 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur
5 les régisseurs.

6 Q. **[33]** Bonjour, Madame Moreau. Dominique Neuman pour
7 le RTIEÉ. J'aurais simplement une petite question
8 sur les bénéfices non énergétiques. Est-ce que vous
9 êtes d'accord que déjà la Régie de l'énergie a le
10 pouvoir d'accepter des programmes du PGEÉ qui ne
11 sont pas rentables selon le test actuel, selon le
12 TCTR? Et d'ailleurs, elle l'a déjà fait, elle en a
13 déjà accepté certains qui n'étaient pas rentables
14 selon ce test.

15 R. Oui.

16 Q. **[34]** Par cette discrétion, est-ce que vous êtes
17 d'accord que la Régie peut déjà tenir compte
18 d'autres considérations que les considérations
19 purement monétaires qui sont dans le TCTR ou les
20 autres tests existants et que de cette manière, les
21 autres considérations qui, peut-être un jour,
22 seront quantifiés dans un grand exercice
23 multidistributeur et que ces autres considérations,
24 la Régie peut déjà en tenir compte? Et notamment je
25 vous donne des exemples. Il y a des programmes pour

1 les ménages à faible revenu qui ont été acceptés
2 même s'ils n'étaient pas rentables. Il y a des
3 programmes visant davantage la recherche et le
4 développement qui ont été acceptés même s'ils
5 n'étaient pas rentables. Parce qu'il y avait
6 d'autres considérations que le purement monétaire.

7 R. Oui, mais je ne comprends pas bien votre question.

8 Q. **[35]** Qu'on peut déjà en tenir compte de tous ces
9 aspects-là par la discrétion de la Régie?

10 R. Jusqu'à un certain point. Je pense qu'il y a
11 certains programmes, vous les avez notés. Il y a
12 une logique derrière ça. On veut développer un
13 nouveau programme. C'est un programme de recherche.
14 Donc la Régie accepte. Mais les BNÉ, le coût
15 social, ça, ce n'est pas là. Ce n'est pas inclus
16 dans le test. Le calcul est précis ce qu'Énergir
17 doit fournir dans ses tableaux. Puis après ça,
18 quand c'est tout près du test, il pourrait
19 justifier de le poursuivre pendant un petit bout de
20 temps en demandant l'autorisation de la Régie. Puis
21 la Régie peut l'approuver aussi. Alors, je ne sais
22 pas si ça répond à votre question.

23 Q. **[36]** Dans les recommandations de l'expert Dunsky,
24 est-ce que vous avez vu les chiffres qui sont
25 proposés pour quantifier les nombreux aspects

1 sociaux, environnementaux qui existent? Est-ce que
2 vous avez vu ces chiffres-là? Et est-ce que vous
3 êtes d'accord avec ces chiffres-là pour quantifier
4 tous ces aspects-là?

5 R. Je pense que, ça, ça ferait l'objet dans un dossier
6 générique. Parce qu'il y a tellement, tellement de
7 points, c'est compliqué pour moi. Il faudrait que
8 je regarde puis que, avec vous, ligne par ligne
9 lequel je serais d'accord ou pas. Je pense que
10 c'est un exercice qui...

11 Q. [37] O.K. Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Neuman. Maître Locas ou Lemay
14 Lachance?

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Ça va être Locas, Madame la Présidente. Aucune
17 question du côté d'Énergir.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vous remercie.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Merci beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Cardinal?

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Non, je n'aurai pas de questions. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Turmel?

3 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

4 Me SIMON TURMEL, régisseur :

5 Q. **[38]** Une question. Dites-moi, je vous écoutais,

6 Madame Moreau...

7 R. Excusez-moi, je ne vous entends pas.

8 Q. **[39]** Vous ne m'entendez pas encore?

9 R. Non, je ne vous entends pas.

10 LE STÉNOGRAPHE :

11 Moi, je vous entendais là.

12 Me SIMON TURMEL, régisseur :

13 Une question de précision. Vous m'entendez

14 maintenant?

15 R. Oui.

16 Q. **[40]** Bon. Vous parlez de cibles réglementaires et
17 je me demandais : est-ce que vous voyez ça comme un

18 maximum le deux pour cent (2 %), trois pour cent

19 (3 %), cinq pour cent (5 %) ou et j'allais voir

20 puis je vais vous... peut-être vous indiquer

21 comment je le lis, le règlement. C'est indiqué : un

22 seuil. Alors si Énergir dépasse ce seuil est-ce que

23 vous voyez un enjeu?

24 R. On serait très content qu'Énergir dépasse le seuil,

25 mais on a suivi très attentivement depuis deux

1 mille dix-sept (2017) le dossier 4008 et toutes les
2 décisions rendues ne permettent pas vraiment de
3 dépasser le seuil. Là, ça a été permis en... à
4 l'étape D parce qu'Énergir a fait la démonstration
5 qu'il y avait des problèmes de livraison, donc il
6 faut contracter plus de GSR que la cible pour être
7 certain d'atteindre la cible puis de ne pas être en
8 non-conformité finalement, d'arriver à la fin de
9 l'année puis de ne pas avoir assez de GSR pour
10 rencontrer la cible. Donc, ça a été ça qui a été
11 négocié puis surtout...

12 Q. **[41]** Hum.

13 R. ... par rapport à la croissance des cibles. Mais
14 nous, je veux dire ce qu'on sait, là, présentement
15 c'est qu'Énergir s'il veut contracter plus de GSR
16 au-delà des seuils permis actuels avec l'étape D,
17 bien il va falloir qu'il fasse une demande à la
18 Régie puis qu'il démontre qu'il y a des clients qui
19 vont... qui vont en acheter. C'est un peu ça,
20 t'sais. Là, on est au début, là... on est au début
21 de l'achat volontaire. Ça va être en croissance,
22 mais on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve
23 puis avec les prix parce que...

24 Q. **[42]** O.K. Oui. Vous parlez de l'arrimage entre la
25 demande versus...

1 R. Oui. L'arrimage.

2 Q. **[43]** ... le seuil, c'est ça. Ça va.

3 R. On souhaite que l'arrimage soit là puis qu'on les
4 dépasse, mais on est un peu incertain. Puis en cas
5 d'incertitude, il faut être prudent pour pas
6 hypothéquer pour les vingt (20) prochaines années
7 jusqu'à deux mille quarante-cinq (2045) notre
8 capacité d'intégrer du GSR québécois dans le
9 réseau.

10 Q. **[44]** Je comprends, merci.

11 R. Merci.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Q. **[45]** Merci, Madame la Présidente. Est-ce que vous
14 m'entendez bien?

15 R. Oui, je vous entends bien.

16 Q. **[46]** C'est bon. J'ai peut-être juste une question.
17 On comprend des propos du GRAME que finalement le
18 GRAME est d'accord pour assurer la pérennité du
19 réseau de distribution d'Énergir. Est-ce que c'est
20 une compréhension qui est bonne ou qui peut être
21 nuancée?

22 R. Merci beaucoup de votre question. En fait, ce qu'on
23 vous disait dans la présentation c'est que c'est ce
24 qu'on comprend. On comprend qu'Énergir veut assurer
25 la pérennité du réseau. Évidemment, le GRAME on

1 a... on a plusieurs éléments de réponse, je...
2 réponse là-dessus. On pense qu'évidemment le réseau
3 d'électricité n'est pas prêt à assumer cent pour
4 cent (100 %), par exemple, d'électrification, même
5 si on voudrait complètement décarboner. C'est ma
6 compréhension des faits. Est-ce qu'on aimerait ça?
7 Oui. Mais les faits, ce qu'on a sous la main nous
8 démontre que ce ne sera probablement pas possible.
9 Donc là, Énergir fait un effort de... il veut
10 garder ses clients, il veut garder ses clients au
11 GSR. C'est pas qu'on est favorable à la
12 pérennisation du réseau de... d'Énergir, mais on
13 pense que dans un court à moyen terme, que c'est
14 probablement ce qui est le mieux à faire, là. Je ne
15 sais pas si ça... je ne veux pas... je ne veux pas
16 qu'on dise que le GRAME...

17 Q. **[47]** Oui.

18 R. ... est en faveur d'une pérennisation du réseau,
19 mais on pense que peut-être en termes...

20 Q. **[48]** Oui, oui, oui.

21 R. ... de transition... on ne voit pas d'inconvénient
22 si Énergir veut aller dans cette direction-là.
23 Pourquoi? Parce qu'on voit un avantage au PEV,
24 c'est que ça pourrait peut-être permettre de
25 dépasser les cibles réglementaires.

1 Q. [49] Hum, hum.

2 R. C'est l'avantage qu'on voit à terme, là.

3 Q. [50] O.K. Comme si on... on résume la vision long
4 terme qui a été présenté, là, par monsieur Goyette
5 lors du début des audiences en ce qui a trait à
6 Énergir, on comprend que leur objectif est
7 d'atteindre la carboneutralité en deux mille
8 cinquante (2050) par la réduction, là, de la
9 consommation de GNT par du GSR. Est-ce que vous
10 êtes... vous croyez à cette... à cette vision-là?
11 Est-ce que vous y adhérez? Est-ce que vous êtes
12 d'accord ou... c'est quoi la position du GRAME par
13 rapport à ça?

14 R. Bien si on y adhère... premièrement, on est content
15 que la direction d'Énergir se soit dotée d'un
16 objectif. Premièrement, il faut... vous savez, dans
17 la vie on se dote d'objectifs puis après ça on
18 essaye de les atteindre en toute bonne foi. On
19 pense qu'Énergir va le faire en toute bonne foi. Il
20 a commencé, on a la Phase 3 qui s'en vient. C'est
21 des étapes, puis il va y avoir un petit pas à la
22 fois, puis on va voir qu'est-ce qui va arriver avec
23 ça, si on peut écouler...

24 Vous savez, on en a des sites
25 d'enfouissement, on en a des déchets, on en a des

1 émissions de méthane dans l'environnement. On
2 récupère ça. Bien, nécessairement, il va falloir le
3 distribuer sinon, bien, il va falloir le brûler sur
4 place. Je ne sais pas si... Vous posez une question
5 complexe. Est-ce que je peux répondre pour
6 l'organisme pour dire qu'on...

7 Je veux dire, je n'ai pas eu de discussion
8 avec la direction, avec le GRAME, sur est-ce qu'on
9 croit à cet objectif-là. Mais ce que je peux vous
10 répondre, c'est que c'est comme dans n'importe
11 quoi, il faut d'abord, dans les politiques
12 énergétiques, si la fixation d'objectifs c'est une
13 politique d'entreprise qui se fixe un objectif, on
14 va voir comment elle va y arriver. Je ne sais pas
15 si ça répond bien à votre question?

16 Q. **[51]** Oui, c'est bon. Je vous remercie beaucoup,
17 Madame Moreau.

18 R. Merci.

19 Q. **[52]** Je n'aurai pas d'autres questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[53]** Oui, bonjour. Moi, j'aurais une petite
22 question. Concernant l'intégration des coûts
23 sociaux dans le calcul du rendement des programmes
24 en efficacité énergétique, est-ce que vous verriez
25 l'ajout d'un test additionnel et non pas un test

1 qui viendrait remplacer le TCTR, mais un test du
2 coût social additionnel? Est-ce que c'est quelque
3 chose que vous verriez comme étant bénéfique? Est-
4 ce que ça n'atteindrait pas l'objectif que vous
5 visez? Oui, non, peut-être?

6 R. Bien, par rapport au coût social pour le carbone,
7 ça, ça pourrait être quelque chose qui pourrait
8 être fait séparément, probablement, peut-être de
9 manière plus simple. Parce que si on regarde
10 l'ensemble des bénéfices sociétaux, si on fait
11 vraiment une analyse complète, là, on a du pain sur
12 la planche, là.

13 Q. **[54]** Hum, hum.

14 R. On a beaucoup de travail, puis c'est complexe. Si
15 on regarde juste au niveau d'Énergir puis qu'on
16 dit : Essayons de calculer un coût social pour le
17 carbone. Là, peut-être qu'Énergir pourrait bouger
18 dans cette direction-là et faire une analyse juste
19 sur cette composante-là. Et là, ça serait rajouté
20 aux BNÉ.

21 Q. **[55]** Donc, la cogénérique que vous proposez, elle
22 serait ciblée sur cet enjeu-là, l'évaluation du
23 coût social du carbone, l'intégration dans un test
24 économique, là?

25 R. En fait, pour le GRAME c'est notre enjeu.

1 Q. **[56]** O.K.

2 R. C'est notre enjeu, mais probablement qu'il y aurait
3 d'autres intervenants qui auraient d'autres enjeux
4 parce qu'il n'y a pas juste le coût social sur la
5 pollution, sur la santé publique...

6 Q. **[57]** Hum, hum.

7 R. ... dans les bénéfices sociétaux. Il y a autre
8 chose que ça. On pourrait peut-être simplifier à
9 ça. Nous autres, on serait satisfait. Peut-être que
10 tout le monde ne le serait pas. Je ne sais pas
11 si...

12 Là, on vous recommandait...

13 Q. **[58]** Oui.

14 R. ... un ensemble. C'est-à-dire qu'on regarde
15 l'ensemble puis on procède pour l'ensemble des
16 éléments. Si la Régie veut faire plus petit, c'est-
17 à-dire qu'elle pourrait recommander à Énergir, par
18 exemple, de regarder pour le coût social du carbone
19 et de revenir avec un ajout au prochain dossier
20 tarifaire, par exemple. Parce qu'Énergir est venu
21 vous dire qu'il avait besoin d'un signal, là.

22 Q. **[59]** Oui.

23 R. D'un signal. Donc, nous, on serait satisfait avec
24 ça parce que c'est notre objectif, c'est ça qu'il
25 est.

1 Q. [60] Ça serait un bon premier pas?

2 R. Oui.

3 Q. [61] Bien, je vous remercie de vos réponses. Donc,
4 ça fait le tour de nos questions à la Régie. Est-ce
5 que vous avez un réinterrogatoire, Maître Paquet?

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Non, Madame la Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Donc, merci beaucoup. Merci beaucoup, Madame
10 Moreau. Vous êtes libérée.

11 R. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci de votre témoignage. Donc, après le lunch,
14 on passerait à la FCEI. Maintenant, je remarque
15 que nous sommes un peu en avance sur notre
16 calendrier, ce qui est positif. Donc, le RTIÉÉ,
17 on prévoyait entendre votre preuve demain matin.
18 Êtes-vous présent, Maître Neuman? Ah... vous
19 semblez...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... être parti pour le lunch?

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Non, non. Non, non, il n'est pas parti pour le

1 lunch.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Avec son veston, c'est...

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Non, simplement, il faut toujours que... D'abord,
6 des fois, il faut que je me dépêche de remettre mon
7 veston.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est ça.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Puis en plus, il faut que je trouve le bouton pour
12 la...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ah! Ah! Toutes sortes de petites tâches.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Écoutez...

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Et...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... c'est parce que j'aimerais discuter avec
23 vous.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Nous sommes prêts à passer aujourd'hui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous seriez prêts à passer cet après-midi?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Nous sommes prêts à passer aujourd'hui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon, c'est parfait. Donc, on se laisse...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Nous en parlons déjà avec monsieur Schiettekatte
9 depuis quelques heures et effectivement, c'est
10 parfait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Donc, il est presque midi (12 h). Nous revenons
13 à une heure (1 h) après notre lunch.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, d'accord.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci à tous et à plus tard.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25 (13 h)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour à tous. Bon retour du lunch. Maître Turmel,
3 on est prêts à entendre la preuve de la FCEI.

4

5 PREUVE DE LA FCEI

6

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui. Bonjour, Madame la Présidente; bonjour à tous.
9 Et apparaît monsieur Gosselin. Alors, Monsieur le
10 Greffier, si on veut assermenter monsieur Gosselin.

11

12 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
13 (11e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

14

15 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
16 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[62]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Dans le présent
23 dossier donc, nous avons la preuve cotée à la pièce
24 C-FCEI-0034 qui a été déposée de même que la
25 présentation PowerPoint de cet après-midi. Est-ce

1 qu'on l'a au dossier? Je sais qu'elle a été déposée
2 un peu avant le lunch. Monsieur le Greffier, est-ce
3 que vous l'avez qui apparaît dans vos...

4 LE GREFFIER :

5 Oui, j'ai bien la présentation de la FCEI,
6 C-FCEI-0042. Effectivement. Voilà!

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 0042. Donc, vous me confirmez le numéro. En même
9 temps, je vous demanderais de l'afficher dans
10 quelques secondes.

11 Q. **[63]** Monsieur Gosselin donc, est-ce que je
12 comprends que vous avez préparé ces documents la
13 preuve C-FCEI-0034 et la présentation PowerPoint
14 C-FCEI-0042?

15 R. Oui.

16 Q. **[64]** Et je comprends que vous adoptez ces documents
17 pour valoir comme votre témoignage en l'instance?

18 R. Oui.

19 Q. **[65]** Ces documents représentent la position de la
20 FCEI?

21 R. Oui.

22 Q. **[66]** O.K. Alors, à moins de corrections à apporter
23 à la preuve, je vous laisse aller.

24 R. Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Greffier.

25 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour à la

1 formation. Je vais... Si c'était possible, Monsieur
2 le Greffier... Oui. Merci beaucoup. Donc, je vais
3 essayer de suivre l'exemple de tous mes collègues
4 de ce matin et d'être concis et efficace. Je vais
5 revenir sur les deux éléments qui étaient dans
6 notre preuve écrite. Il y a certaines choses qui
7 ont changé un peu. Il y a beaucoup de choses dans
8 nos recommandations qui demeurent les mêmes, mais
9 quelques choses ont changé.

10 Donc, le premier point qu'on avait soulevé,
11 c'était la question du besoin de la journée de
12 pointe. On avait dans notre preuve soulevé une
13 préoccupation par rapport au calcul de la journée
14 de pointe. La Régie a posé une DDR à Énergir par
15 rapport à ça. Puis Énergir a fourni des
16 explications additionnelles, bon, puis a corrigé
17 une donnée aussi. Donc, suite à ça, on ne remet pas
18 en question le calcul comme tel qui avait été
19 présenté.

20 Cela étant dit, on demeure un petit peu
21 préoccupé ou, en tout cas, par le fait qu'Énergir
22 écarte les données les plus récentes au niveau de
23 la prévision des besoins de pointe, les données
24 deux mille vingt et un, vingt-deux (2021-2022).
25 Pour deux raisons. Un, parce qu'ils y voyaient une

1 incohérence dans l'évolution des volumes versus des
2 besoins de pointe. Et, deuxièmement, bien, parce
3 que le coefficient du paramètre Dj^* vent constatait
4 Énergir que ce paramètre-là était un peu atypique
5 par rapport aux années précédentes.

6 Dans l'engagement 1 qu'on a reçu vendredi,
7 ce qu'on observe par contre, c'est que ce
8 coefficient-là est peut-être un petit peu moins
9 atypique quand on le regarde par rapport à
10 l'ensemble des régressions basé sur chacun des
11 ensembles de données annuelles. Il demeure élevé
12 mais un peu moins atypique.

13 Je ne serai pas très long. Essentiellement,
14 on ne s'oppose pas dans le présent dossier à ce
15 qu'Énergir retienne... à ce que la Régie retienne
16 l'évaluation du besoin de pointe qui a été fait par
17 Énergir. Par contre, le fait de simplement écarter
18 un résultat atypique nous inquiète un peu. Puis on
19 pense que ça serait une bonne opportunité, ces
20 résultats-là, d'approfondir un petit peu plus les
21 choses. Il y a des raisons pour lesquelles ce
22 résultat-là est sorti. Dans les questions qu'on a
23 posées, on pu observer que, bon, bien la
24 variabilité des données de température, de vent en
25 deux mille vingt (2020) et deux mille vingt et

1 (2021) avait été plus élevée que les autres années.
2 Puis souvent ce que cette variabilité-là plus
3 grande permet c'est d'observer des effets que peut-
4 être on n'observe pas en général. Mais mon
5 expérience je pourrais dire modeste du côté un
6 petit peu plus de la recherche dans les données
7 c'est que quand vous observez un résultat que vous
8 considérez qui est un peu hors normes, bien c'est
9 une occasion d'aller remettre en question ce que
10 vous faites puis d'aller voir. Bien est-ce que...
11 est-ce qu'il n'y a pas eu quelque chose cette
12 année-là qui s'est passé, qui ne se passe pas
13 habituellement? Peut-être qu'il y a une conjoncture
14 climatique un peu inhabituelle qui a été observée
15 là, mais là qui me permet de réaliser que, oups,
16 peut-être que je ne capte pas les effets comme je
17 devrais.

18 Alors, moi, ce résultat-là atypique-là je
19 le vois plus comme une opportunité d'essayer de
20 voir s'il n'y a pas lieu de bonifier le modèle,
21 que... que simplement quelque chose qu'on devrait,
22 là, mettre de côté.

23 Donc, ce que je... ce qu'on recommande, là,
24 c'est de demander à Énergir qu'ils approfondissent
25 un petit peu plus cette question-là pas simplement

1 pour en venir à la conclusion que le résultat est
2 atypique, mais pour comprendre pourquoi il est
3 atypique. Et donc peut-être pouvoir en tirer des
4 leçons. On peut passer à la diapositive suivante.

5 Maintenant j'arrive au programme
6 d'encouragement à la décarbonation. Dans la preuve,
7 on l'a traité un peu globalement. Le programme,
8 ici, je vais le traiter... les deux volets, le
9 volet substitution de GNR puis le volet biénergie
10 de manière séparée, parce que je pense que c'est
11 deux... dans le fond, c'est un peu deux mesures
12 dans un même programme, là, et qui s'analysent un
13 peu différemment. Donc, à la limite ça aurait pu
14 être deux programmes distincts avec des niveaux
15 d'aide financière qui ne sont pas nécessairement
16 les mêmes dans l'un et dans l'autre.

17 D'abord, par rapport à la question de la
18 substitution du GNT, la conclusion à laquelle on en
19 arrive c'est que le programme ne rencontre pas
20 l'objectif de base, qui est de réduire les gaz à
21 effet de serre. Il y a deux cas de figure qui
22 peuvent se présenter : soit on est dans une
23 situation où la demande volontaire est inférieure à
24 la cible réglementaire et dans quel cas de toute
25 façon, même si on arrivait à stimuler les achats de

1 GNR volontaires, bien tout ce qu'on fait c'est
2 qu'on... on substitue une socialisation par le
3 tarif de verdissement par une socialisation à
4 travers le tarif de distribution. Mais au final, il
5 n'y aura pas plus, on va simplement avoir moins un
6 peu de coûts qui vont être envoyés dans le tarif de
7 verdissement. Mais la quantité de GNR qui vont être
8 distribués dans le réseau va être exactement la
9 même. Donc, il y a un problème là qui, je pense,
10 est assez fondamental, qui est que finalement ce
11 qu'on... ce qu'on vise n'est pas atteint. Puis,
12 bon, on entendait madame Moreau ce matin qui en
13 parlait, je sais qu'elle m'a posé des questions là-
14 dessus, d'autres intervenants aussi ont soulevé ces
15 problématiques-là.

16 L'autre figure c'est : est-ce que... est-ce
17 que c'est la situation où en fait les ventes
18 volontaires avant la mise en place du PED seraient
19 supérieures à l'obligation réglementaire? Et dans
20 ce cas-là bien, oui, on pourrait dire
21 qu'effectivement ça contribue à réduire les GES,
22 mais ça pose un autre problème, qui pour la FCEI
23 est un problème fondamental, c'est : est-ce que
24 c'est le rôle d'Énergir de décider qu'il va imposer
25 des coûts à ses clients pour dépasser les objectifs

1 que lui fixe le gouvernement? Et pour la FCEI la
2 réponse à cette question-là c'est : non. C'est pas
3 parce que nécessairement cet objectif-là est
4 mauvais ou bon, on ne porte pas de jugement là-
5 dessus à ce stade-ci, mais c'est le rôle du
6 gouvernement de déterminer la politique énergétique
7 puis de... de dire, puis de mettre en place les
8 normes puis les programmes pour que les objectifs
9 puissent être atteints. Puis les normes que le
10 gouvernement a fixées pour Énergir c'est celles qui
11 sont dans le règlement.

12 Alors, pour la FCEI ce n'est pas acceptable
13 qu'Énergir dise : « Bien, moi, je veux vouloir
14 aller au-delà de ces normes-là, peu importe ce que
15 les gouvernements en pensent, puis je vais imposer
16 les coûts à ma clientèle pour en arriver là. »
17 L'établissement de tarif juste et raisonnable
18 suppose qu'on met dans les coûts de distribution
19 simplement les coûts qui sont nécessaires pour
20 offrir le service. Ces coûts-là, à mon sens, ne
21 sont pas nécessaires pour offrir le service en
22 respectant les obligations qui sont faites à
23 Énergir.

24 J'ajouterais que le scénario où on se
25 retrouve dans cette situation-là où les ventes

1 volontaires permettent d'atteindre le seuil
2 d'obligation fixé par le règlement paraît assez
3 improbable malgré les prévisions d'Énergir à
4 l'effet qu'on pourrait les rencontrer l'année
5 prochaine ou à court terme, à tout le moins.

6 Puis il y a différents éléments qui
7 m'amènent à penser ça. Le premier, c'est que, bien,
8 on avait... Bien, d'abord les arguments qu'Énergir
9 a amenés pour justifier cette prévision-là, c'est
10 qu'ils nous ont dit : « Bon, bien, c'est des échos
11 de notre clientèle et le fait qu'il y a une
12 pression à décarboner. »

13 Bon, ça reste assez vague, je vous dirais,
14 assez subjectif. Mais ce qu'on peut observer de
15 manière claire, c'est qu'entre le moment où le
16 dossier a été préparé, au mois de mars et
17 aujourd'hui, les ventes volontaires n'ont à peu
18 près pas augmenté. Aujourd'hui étant la fin juin.
19 Donc, dans les trois mois entre le moment où
20 Énergir a préparé son dossier et la fin juin, il
21 n'y a pas eu de manifestation de la clientèle pour
22 consommer plus de GNR de manière substantielle.

23 Donc, ce qu'Énergir nous dit,
24 c'est : « Bien, il ne s'est rien passé dans ces
25 trois mois-là, mais en deux mille vingt-trois, deux

1 mille vingt-quatre (2023-2024, subitement, il va se
2 passer beaucoup de choses. » C'est un peu
3 questionnable, d'autant plus qu'on a déjà eu des
4 prévisions d'Énergir qui nous disaient même au
5 départ dans le dossier 4008 : « Aucun problème pour
6 atteindre cinq pour cent (5 %) de volume de GNR en
7 achat volontaire. » Et on sait qu'on est très loin
8 de ça.

9 Maintenant, on peut passer à la diapositive
10 suivante. Merci, Monsieur le Sténographe. Donc, ça,
11 c'est la précédente, ça serait de l'autre sens,
12 excusez-moi.

13 L'autre élément qui est très préoccupant
14 pour nous, c'est le risque d'opportunisme qui est
15 quand même très élevé et en plus qui, surtout,
16 n'est absolument pas évalué. Donc, si Énergir a
17 raison quant à ses prévisions de ventes de GNR
18 volontaires, ça veut dire qu'il y a tout un bassin
19 de clients qui est susceptible d'aller acheter du
20 GNR de toute manière et qui vont pouvoir aller
21 retirer des subventions par le PED et qui sont donc
22 des opportunistes.

23 L'autre raison qui nous amène à penser que
24 le risque d'avoir beaucoup d'opportunisme est
25 élevé, c'est que le surcoût entre le GNT puis le

1 GNR, il est quand même élevé et il est appelé à
2 augmenter. Aussi, on sait qu'au premier (1er)
3 janvier, on passe au-dessus de soixante-dix sous du
4 mètre cube (0,70 \$/m³).

5 On sait également que dans les années
6 subséquentes, ça va augmenter encore
7 substantiellement. C'est ce qui fait que même si on
8 prend le premier (1er) janvier deux mille vingt-
9 quatre (2024), on peut s'attendre à ce qu'il y ait
10 un surcoût qui soit probablement de l'ordre de
11 cinquante sous du mètre cube (0,50 \$/m³). Et la
12 subvention qui est offerte, l'aide financière qui
13 est offerte, si on l'étale sur cinq ans, le deux
14 cents dollars la tonne (200 \$/t), ça représente à
15 peu près, là, huit sous du mètre cube (0,08 \$/m³).

16 Donc, dans quelle mesure, dans quelle
17 proportion est-ce qu'une aide financière comme ça
18 peut permettre à des clients qui refuseraient, à
19 cinquante sous le mètre cube (0,50 \$/m³) d'aller
20 acheter du GNR, de dire subitement : bien, à
21 quarante-deux (42), oui? À cinquante sous (0,50 \$)
22 de surcoût, là, j'entends. Mais à quarante-deux
23 sous (0,42 \$), je vais acheter, mais à cinquante
24 (50), je n'achèterai pas. J'ai l'impression qu'il y
25 a beaucoup de marge de manoeuvre, là, pour que les

1 gens qui étaient prêts à payer, qui sont prêts à
2 payer plus que quarante-deux (42) soient également
3 prêts à payer plus que cinquante (50).

4 L'autre chose, c'est que l'aide financière
5 n'est pas contraignante, c'est-à-dire que oui,
6 c'est vrai qu'il y a un engagement, puis oui, c'est
7 vrai qu'il faut rembourser des sommes si on ne
8 respecte pas l'engagement. Mais ce n'est pas comme
9 si on lui donnait par exemple un chèque de mille
10 dollars (1 000 \$) comme aide financière puis que
11 si, après deux trois ans, on décidait d'abandonner,
12 il fallait rembourser le chèque au complet. On fait
13 simplement rembourser la portion qu'on n'a pas
14 consommée, donc la portion de l'engagement au
15 prorata qu'on a pas respecté.

16 Donc, pour un client qui dit : bien, moi,
17 je voudrais consommer du GNR, je vais essayer puis
18 je verrai au fur et à mesure, là, si mes finances
19 me permettent de maintenir ça. Bien, il peut
20 prendre l'engagement, mais prendre l'engagement,
21 recevoir l'aide financière, mais changé de côté
22 puis simplement la retourner le jour où il change
23 d'idée. Donc, la contrainte n'est pas si rentable.

24 Puis évidemment, bien, tout ça, tout cet
25 opportunisme-là fait en sorte que si les...

1 évidemment s'il y a un client qui est opportuniste,
2 bien ce qu'on fait c'est qu'on vient, pour
3 finalement aucun bénéfice au niveau du tarif de
4 verdissement, on vient créer un coût additionnel en
5 distribution, et donc, les coûts totaux qu'on doit
6 socialiser augmentent.

7 Et si le taux d'opportunisme est
8 suffisamment important, bien... même le programme
9 au complet peut avoir pour effet finalement de
10 faire augmenter le coût de sociali... qui est
11 socialisé pour la clientèle plutôt que de
12 l'amoindrir si on réussit à convaincre un client,
13 en payant, par exemple, si un client n'est pas prêt
14 à payer cinquante sous (0,50 \$) de surcoût, mais
15 qu'on lui dit : bien, moi je vais t'aider, je vais
16 payer huit (8), puis que là il dit : bien, parfait,
17 moi je vais payer le quarante-deux (42) qui reste,
18 bien là on a un gain, parce que là on vient
19 d'économiser quarante-deux sous (0,42 \$) au reste
20 de la clientèle.

21 Mais si cette proportion-là de client qui
22 est dans cette catégorie-là est trop faible par
23 rapport aux opportunistes, bien finalement, on
24 vient augmenter la socialisation totale de coût
25 pour potentiellement aucun bénéfice additionnel. Et

1 l'autre...

2 Bref, notre recommandation par rapport à ce
3 volet-là du PED, c'est de ne pas approuver... ne
4 pas l'approuver et d'exiger que les analyses
5 d'usage ou n'importe quel programme commercial,
6 donc, pour valider le taux d'opportunisme, valider
7 la rentabilité, pour voir de quoi ils ont l'air
8 puis pour voir si c'est raisonnable d'approuver ce
9 programme. Mais simplement dire : bien, on va faire
10 un programme, on va donner l'argent aux gens
11 puis... ça ne peut pas faire en sorte qu'il y aura
12 moins de GNR qui sera distribué, bien ce n'est pas
13 suffisant, ce n'est pas assez rigoureux.

14 Je pense que tout le monde, la FCEI, la
15 Régie et les entreprises réglementées, je pense que
16 tout le monde est favorable à... les réductions de
17 gaz à effet de serre. Mais il ne faut pas... il
18 faut faire attention de ne pas tomber dans le piège
19 de se mettre à faire les choses de manière non
20 rigoureuse à cause de ça.

21 Toujours par rapport à ce volet-là du
22 programme, une recommandation qu'on fait dans la
23 preuve, je vais passer rapidement, là, mais c'est
24 de demander que les clients soient informés de
25 l'évolution prévisible du prix du GNT avant qu'ils

1 ne s'engagent. Le gaz réseau normal, Énergir ne
2 donne pas de projection puis je pense que c'est
3 approprié qu'il ne donne pas de projection parce
4 que c'est très difficile de prévoir où le gaz s'en
5 va puis généralement, c'est accepté que la
6 meilleure prévision du prix demain, c'est le prix
7 aujourd'hui et puis dans le gaz normal, on n'a pas
8 de contrat de long terme.

9 Alors dans le GNR, c'est complètement
10 différent ou dans le GSR, on a des contrats long
11 terme, on le sait comment notre tarif va évoluer ou
12 en tout cas, on a de l'information sur comment il
13 va évoluer même si elle n'est pas parfaite et je ne
14 vois aucune raison valable de garder les clients
15 dans l'ignorance de ça quand on leur dit : « Bien,
16 je vais te donner les sous, mais toi, tu vas
17 t'engager à consommer du GNR pendant une période
18 d'années. » Pour que les clients puissent faire un
19 choix éclairé, il faut qu'ils aient la meilleure
20 information possible; cette information-là, on l'a
21 et elle devrait être communiquée aux clients, et ce
22 qu'on vous demande, c'est d'ordonner à Énergir que
23 dans le cadre de ce programme-là, les clients qui
24 adhèrent obtiennent l'information, la meilleure
25 information possible et disponible à Énergir sur

1 l'évolution prévisible du tarif GNR à commencer,
2 là, si on n'est pas capable de faire mieux par
3 simplement le prix prévu sur la base des contrats
4 qui sont déjà signés.

5 On peut passer maintenant à la diapositive
6 suivante. Merci, Monsieur le Greffier. Maintenant,
7 l'autre... Ah non, c'est vrai, pardon. Donc,
8 toujours ce volet-là, donc la question de la
9 fonctionnalisation. Alors Énergir propose de
10 fonctionnaliser les coûts du PED aux services de
11 distribution. De notre côté, on estime que ça ne
12 respecte pas le principe de causalité. La raison
13 pour laquelle on met ce programme-là en place,
14 c'est très clair que c'est pour réduire la
15 consommation de gaz GNT. Le modèle financier qui
16 est proposé établit un lien direct entre la
17 réduction de la fourniture de GNT et le niveau
18 d'aide financière. Et donc, la causalité, à notre
19 sens, elle est directe avec la fonction de
20 fourniture. Par ailleurs, il n'y a absolument
21 aucune démonstration qu'il y a un bénéfice dans la
22 distribution qui découle du programme. D'ailleurs,
23 dans sa preuve... dans la preuve qu'Énergir a
24 déposée initialement, c'était... eux-mêmes
25 l'affirmaient de façon très, très claire, qu'il n'y

1 avait pas de bénéfice au niveau du tarif de
2 distribution. C'était... bon, j'ai reproduit le
3 passage, ici, de la preuve.

4 Et il n'y a aucune preuve non plus pour
5 étayer la prétention d'Énergir quant à la question
6 de la pérennisation du réseau. Puis ça, je pense
7 que c'est quand même important. D'abord, on ne
8 définit pas ce que c'est « pérenniser le réseau ».
9 Est-ce que ça veut dire que le réseau dure encore
10 dix (10) ans, vingt (20) ans, cinquante (50) ans?
11 Est-ce que ça veut dire qu'on maintient le nombre
12 de clients ou est-ce que ça veut dire que le réseau
13 demeure fonctionnel pour desservir? Donc, la notion
14 même de pérennité, là, elle est très vague. Il n'y
15 a aucun raisonnement logique qui est présenté pour
16 vous dire : « Bien, si je fais ça, si je donne
17 cette aide, il va arriver ça. Puis le fait qu'il
18 arrive ça, au niveau de la clientèle, va faire en
19 sorte que bla-bla-bla. Donc, étape par étape. Et
20 donc, je vais avoir plus de monde sur mon réseau. »

21 Si vous donnez une subvention à quelqu'un
22 aujourd'hui pour qu'il s'engage à consommer pendant
23 cinq ans du GNR et qu'après cinq ans, il n'a plus
24 droit à cette subvention-là, il n'y a aucune raison
25 de croire que par magie, il s'est comme habitué aux

1 GNR, puis là, il trouve ça bien, puis là, il va
2 continuer à faire ça même à un prix plus élevé.
3 C'est complètement spéculatif, je vous sou mets, et
4 il y a une absence complète de preuve à cet effet-
5 là. Et donc, voilà.

6 La diapositive suivante, mais, là, on tombe
7 dans l'autre volet du PED, donc, le volet
8 biénergie. Parce qu'ici, c'est un petit peu
9 différent. Parce qu'effectivement, si on met en
10 place une aide financière qui réussit à amener des
11 clients du cent pour cent (100 %) GNT vers la
12 biénergie, il y a effectivement une réduction des
13 émissions de GES.

14 Par contre, là aussi, on estime que le
15 besoin est un peu, il est un peu hâtif pour
16 conclure qu'il y a un besoin de donner une aide
17 financière additionnelle. Comme le soulignait, je
18 pense, monsieur Finet ce matin, en introduction
19 d'audience, monsieur Goyette mentionnait que là, au
20 niveau de la biénergie, ça allait beaucoup beaucoup
21 mieux. Le nombre de demandes pour adhérer était en
22 augmentation. Et donc, je pense qu'avant de
23 conclure qu'il y a un problème, il faudrait
24 commencer par laisser le temps aux aides
25 financières qui sont en place actuellement, de

1 faire leur preuve.

2 Et donc encore ici, je pense qu'il y a un
3 risque d'opportunité qui est quand même assez
4 élevé.

5 Excusez-moi. J'ai l'impression d'oublier
6 quelque chose mais... ah, oui, puis encore une
7 fois, c'est ça, il y a donc une absence d'analyse
8 de rentabilité. On n'évalue pas quel pourrait être
9 le taux d'opportunisme. Et donc, c'est
10 problématique, à notre avis.

11 Puis l'autre élément, c'est que...
12 évidemment, quand la Régie a approuvé l'offre
13 biénergie dans le dossier 4169, bien, il y avait
14 une notion d'équilibrer les impacts tarifaires chez
15 les deux distributeurs et la prémisse était : bien,
16 on a nos programmes puis le reste de l'aide
17 financière pour favoriser la biénergie, elle va
18 provenir du gouvernement, du CITE qui va mettre en
19 place des aides financières.

20 Alors même si on en venait à la conclusion
21 que bon, bien peut-être que ces aides financières
22 là ne sont pas suffisantes, et donc, il y a besoin
23 de faire un peu plus, bien, je pense que la
24 première des choses, c'est de laisser le temps
25 aussi au gouvernement de faire ce constat-là puis

1 de se demander, bien est-ce que je dois ajuster ces
2 aides-là comme ce qui avait été prévu a priori dans
3 le 4169 plutôt que de prendre les devants, là, puis
4 imposer ce fardeau-là à la clientèle d'Énergir,
5 dans un contexte où, je le rappelle, là,
6 l'importance de la compétitivité du tarif de gaz
7 naturel, du service de gaz naturel, est importante.

8 Puis également, évidemment, si on permet
9 de... si on convainc des clients avec le programme,
10 de passer du tout GMT vers la biénergie, bien, on a
11 un bénéfice au niveau des GES, mais il y a aussi la
12 possibilité que le programme incite des clients qui
13 finalement auraient décidé d'aller au tout
14 électricité, à aller à la biénergie à la place,
15 puis, là, on ne réduit pas les gaz à effet de
16 serre, on les augmente.

17 Donc, dans l'atteinte de l'objectif du
18 programme qui est la réduction des GES, ça devrait
19 aussi rentrer dans l'analyse.

20 Et donc, les recommandations sont
21 essentiellement les mêmes que pour l'autre volet du
22 programme. Il faut faire les analyses de manière
23 rigoureuse, les analyses de taux d'opportunité,
24 les analyses de rentabilité, comme on ferait pour
25 n'importe quel programme et pour identifier

1 effectivement : est-ce qu'on a des réductions de
2 GES, puis si oui, ultimement, est-ce que la
3 quantité de réduction de GES qu'on réussit à
4 obtenir, justifie les coûts qu'on accorde à
5 cette... à ce programme-là.

6 Donc, à la diapositive 8. Donc, au niveau
7 de la fonctionnalisation, je ne repasse pas dans la
8 diapositive, c'est essentiellement la même chose
9 que je... que j'ai dit tout à l'heure, sauf pour un
10 élément qui est évidemment bien si le PED permet de
11 convaincre les clients de passer du tout au gaz à
12 la biénergie, bien là on n'est pas dans une
13 situation où il n'y a pas de bénéfice pour la
14 distribution, il y a carrément une nuisance, là, du
15 point de vue techniquement du tarif de la
16 distribution, on nuit au tarif de la distribution,
17 ce qui à mon sens milite d'autant plus en faveur de
18 ne pas fonctionnaliser les coûts à ce service-là.

19 Et donc, la dernière diapositive, si je ne
20 m'abuse. Donc, oui, au niveau de l'article
21 14.2.4.7, on a posé plusieurs questions par rapport
22 à cet article-là. On a... et à la proposition, là,
23 de la... d'Énergir en général par rapport au tarif
24 D5 et aux clients qui ne s'interrompent pas. Dans
25 les... parmi les questions qu'on a posées, je n'ai

1 plus exactement le numéro de la question, mais ce
2 qu'on peut observer c'est qu'il y a quand même là
3 un coût assez important au niveau du tarif de
4 distribution puis au niveau du tarif d'équilibrage.
5 On a des clients qui finalement ne sont pas
6 interruptibles potentiellement, là, et qui
7 bénéficient quand même d'un tarif de distribution
8 D5, où ils ne supportent pas le coût des besoins de
9 pointe qu'ils... qu'ils font encourir au réseau. Et
10 donc, il y a une perte et il y a une iniquité assez
11 importante je dirais, là, mais il y a une perte
12 importante de revenus de distribution et
13 d'équilibrage à cause que ces clients-là
14 bénéficient de cette situation-là.

15 Puis en plus, on est dans une situation où
16 Énergir nous dit : bien moi, si j'ai des clients
17 qui viennent du D1, là puis qui veulent s'en aller
18 au D5, je ne peux même pas leur dire non. Tout ce
19 que je peux faire c'est que je vais appliquer
20 l'article 14.2.4.7, ils vont pouvoir bénéficier
21 d'un tarif de distribution puis ils vont faire des
22 économies très importantes. Et la contrepartie ce
23 sera que si jamais j'ai à interrompre leur palier
24 tarifaire, bien là ils devront payer le GAI au lieu
25 de pouvoir faire appel, là, eux-mêmes à un achat de

1 GNT. Donc finalement, sans vraiment de désavantage
2 très important pour le client.

3 Et donc, Énergir a dit par rapport à ça :
4 bien on va... on va dans un futur dossier tarifaire
5 revenir avec ça. Madame Simard, on lui a posé la
6 question puis je pense que plus tard dans les
7 contre-interrogatoires elle est revenue là-dessus,
8 là, en disant : on va essayer, là, de revenir
9 rapidement, mais je pense que c'est important qu'il
10 y ait une exigence de la Régie, là, que dès le
11 prochain dossier tarifaire il y ait une proposition
12 permanente par rapport à ça, qui soit soumise.
13 D'autant plus qu'on semble relativement avancés,
14 là, dans le processus de consultation de la
15 clientèle.

16 Et donc, ça termine ma présentation. Je
17 vous remercie beaucoup de votre attention.

18 Q. [67] Merci, Monsieur Gosselin. Alors monsieur
19 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Merci, Monsieur Gosselin. Est-ce que,
22 Maître Dubé, vous êtes avec nous pour votre contre-
23 interrogatoire de monsieur Gosselin? Maître Dubé?
24 Vous avez annoncé cinq minutes. On pourrait passer
25 donc au contre...

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Je ne...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente.

7 Désolé, là, il y a un délai pour que ma caméra
8 s'allume.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, il n'y a pas de problème. Maître Neuman du
11 RTIEÉ?

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. **[68]** Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
14 Monsieur les Régisseurs. J'ai juste quelques
15 petites questions à monsieur Gosselin. Bonjour au
16 témoin. Donc, Dominique Neuman pour le RTIEÉ.
17 J'attirerais votre attention, Monsieur Gosselin, à
18 la page 3 de votre présentation de ce jour.

19 R. Si c'était possible de le mettre à l'écran, là,
20 parce que j'ai un petit enjeu d'imprimante, donc je
21 n'ai pas de version papier de ma présentation.

22 Q. **[69]** S'il est possible, c'est... je vous félicite
23 de ne pas avoir de version papier. D'accord, donc à
24 la... aux deux dernières lignes vous indiquez que
25 l'objectif d'avoir des ventes volontaires

1 supérieures à l'obligation réglementaire outrepassé
2 le rôle du Distributeur gazier et que le
3 gouvernement est maître d'oeuvre de la politique
4 énergétique. C'est à lui qu'il appartient de fixer
5 les cibles de réduction de GES et non à un
6 Distributeur réglementé.

7 Je m'inquiète un petit peu que l'approche
8 que vous préconisez. Est-ce que ça veut dire que si
9 le gouvernement n'avait fixé aucun objectif, là,
10 Énergir serait libre de fixer les objectifs qu'elle
11 souhaite?

12 R. Non, c'est...

13 Q. **[70]** Mais à partir du moment où le gouvernement en
14 a fixé un, le minimum réglementaire devient un
15 maximum et Énergir ne peut pas aller plus loin que
16 cette cible réglementaire? C'est bien ça?

17 R. Si le gouvernement n'avait pas fixé de cible,
18 Énergir aurait le loisir, mais j'espère qu'il le
19 ferait, d'offrir un service de fourniture de GNR à
20 sa clientèle qui pourrait y adhérer ou pas sur une
21 base volontaire.

22 Q. **[71]** O.K. Et là, comme il y a une cible, là, ce
23 minimum gouvernemental devient un maximum et
24 Énergir ne peut pas avoir d'objectif supplémentaire
25 à cette cible? C'est bien ça votre point de vue?

1 R. Bien, oui, Énergir ne devrait pas pouvoir décider
2 qu'il va imposer à sa clientèle de consommer
3 globalement plus de GNR que qu'est-ce que le
4 gouvernement exige ou que la clientèle souhaite
5 volontairement faire.

6 Q. **[72]** O.K. Ce faisant, est-ce que votre proposition
7 consiste à aller au-delà de ce que le gouvernement
8 a fait? Ce que le gouvernement a fait, c'est qu'il
9 a fixé un minimum. Vous proposez que l'ont décide
10 aujourd'hui quelque chose que le gouvernement n'a
11 jamais décidé, à savoir que le minimum devient le
12 maximum? C'est bien ça, vous proposez qu'on change
13 ce que le gouvernement a décidé? Que le minimum
14 devienne le maximum, c'est bien ça?

15 R. Non. Je trouve que votre façon de tourner les
16 choses est un petit peu démagogique.

17 Q. **[73]** Ah, peut-être... Je ne me prononcerai pas sur
18 votre proposition, mais en tout cas.

19 R. Oui, mais... Non, je ne pense pas que ça change du
20 tout ce que le gouvernement a décidé. Le
21 gouvernement a imposé un niveau minimal que les
22 distributeurs doivent rencontrer. Et ce que l'on
23 dit, c'est que : Bien, d'accord, les distributeurs
24 doivent mettre en place ce qu'il faut pour
25 rencontrer ces exigences-là. On a participé

1 activement d'ailleurs à tout le déroulement du
2 dossier 4008 à cet effet-là. Mais il n'y a rien
3 dans ça qui vient à l'encontre de ce que le
4 gouvernement a fait, je pense.

5 Q. **[74]** O.K. Et vous êtes d'accord. Vous venez de me
6 dire que ce que le gouvernement a décidé c'est un
7 minimum, c'est le minimal?

8 R. Le gouvernement a fixé une exigence minimale,
9 effectivement.

10 Q. **[75]** O.K. Vous avez mentionné qu'en ce qui concerne
11 la substitution du GNT par le GSR, qu'il n'y a
12 aucune assurance qu'après la période de cinq ans à
13 laquelle les clients qui participeraient au PED
14 devraient s'engager. Donc, après cette période de
15 cinq ans, qu'ils resteraient au GSR. Est-ce donc
16 que vous proposez que même après la période de cinq
17 ans, que l'aide financière du PED continue
18 d'exister, même après l'échéance de cinq ans?

19 R. Euh... non, ce n'est pas notre proposition.

20 Q. **[76]** Donc, si vous mentionnez qu'il n'y a pas
21 d'assurance que les clients GSR après cinq ans
22 d'engagement qu'ils vont rester au GSR, c'est pour
23 proposer à la Régie de faire quoi? Qu'est-ce que
24 vous souhaitez amener en faisant cette remarque?

25 R. Nous, on ne fait pas de proposition à la Régie. On

1 fait simplement mentionner à la Régie notre
2 évaluation de la proposition d'Énergir.

3 Q. **[77]** O.K., d'accord. N'est-ce pas la même situation
4 qui prévaut quant à toutes sortes d'aides
5 financières? On cherche à provoquer des
6 comportements, mais lorsque l'aide se termine on
7 n'a pas d'assurance que le comportement va
8 persister. Est-ce que vous êtes d'accord que c'est
9 la même situation qui prévaudrait pour d'autres
10 types d'aides?

11 R. Bien ça dépend lesquelles, là, il faudrait... je ne
12 sais pas si vous avez des exemples en tête.

13 Q. **[78]** Non, bien je n'ai pas d'exemple en ce moment à
14 vous fournir, mais je voulais voir de façon
15 générale si...

16 R. Oui, mais...

17 Q. **[79]** ... ces problématiques pourraient être
18 utilisées pour toutes sortes d'autres aides aussi.

19 R. Je m'excuse, j'ai... on s'est croisé, là, je n'ai
20 pas entendu toute la question.

21 Q. **[80]** Oui. Non, mais c'est... non, écoutez, je n'ai
22 pas d'aide spécifique à vous mentionner à titre
23 d'exemple en ce moment.

24 R. O.K.

25 Q. **[81]** O.K. Alors, écoutez, ça termine mes questions

1 et je vous remercie beaucoup, Monsieur Gosselin.

2 R. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ah, excusez-moi, mon micro n'était pas ouvert.

5 Donc, Maître Locas, on vous écoute.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Aucune question de la part d'Énergir, Madame la
8 Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Merci à vous.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Cardinal?

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Pas de question non plus, merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Turmel, avez-vous besoin d'un micro?

19 Me SIMON TURMEL :

20 Est-ce que vous m'entendez?

21 M. ANTOINE GOSSELIN

22 Moi, je vous entends.

23 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

24 Me SIMON TURMEL :

25 Q. [82] Pour m'assurer que je comprends bien votre

1 interprétation. J'ai le règlement concernant la
2 quantité de gaz de source renouvelable devant être
3 livré par un distributeur, et la je fais référence
4 à votre... - Est-ce qu'on peut la remettre,
5 Monsieur l'Honorable Greffier, le PowerPoint?

6 LE GREFFIER :

7 Affirmatif.

8 Me SIMON TURMEL :

9 Q. **[83]** Une question de précision seulement pour...

10 LE GREFFIER :

11 Il arrive dans un instant.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Q. **[84]** Troisième petit carré, c'est marqué... Le
14 deuxième, pardon. « Si les ventes volontaires sont
15 supérieures à l'obligation réglementaire. » Lorsque
16 je regarde le règlement... à l'article 1 :

17 Tout distributeur de gaz naturel doit
18 livrer...

19 Donc, c'est « doit » bien sûr :

20 ... annuellement, pour consommation
21 finale dans le territoire sur lequel
22 porte son droit exclusif, une quantité
23 de gaz de source renouvelable égale ou
24 supérieure au résultat de la formule
25 suivante.

1 Donc, un pour cent (1 %), deux pour cent (2 %),
2 trois pour cent (3 %), et caetera.

3 LE STÉNOGRAPHE :

4 Excusez-moi, Monsieur le Régisseur, je suis désolé,
5 je ne vous entends pas très bien. Votre voix va et
6 vient.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Tout distributeur de gaz naturel doit
9 livrer annuellement, pour consommation
10 finale dans le territoire sur lequel
11 porte son droit exclusif, une quantité
12 de gaz de source renouvelable égale ou
13 supérieure au résultat de la formule
14 suivante.

15 Alors, égale au supérieure à un pour cent (1 %),
16 deux pour cent (2 %), trois pour cent (3 %). Alors,
17 si selon la FCEI, Énergir dépasse ce qui est égal,
18 est-ce qu'il enfreint le règlement.

19 R. Il n'enfreint pas le règlement, mais il enfreint
20 d'autres dispositions de la Loi sur la régie à
21 notre sens.

22 Q. [85] Ça va, c'est ma... Bien, avez-vous un
23 complément ou c'est...? Je ne veux pas vous
24 entraîner sur...

25 R. Non, bien, t'sais... Non.

1 Q. [86] Donc, quand vous dites « sont supérieures à
2 l'obligation réglementaire », pour vous
3 l'obligation réglementaire, c'est le seuil. Et s'il
4 dépasse, ça outrepassé le rôle du distributeur
5 gazier, c'est ce que je comprends?

6 R. C'est exact. Et ce que je mentionnais tout à
7 l'heure, puis je peux me répéter, c'est... on ne
8 porte pas un jugement ici sur quel est le seuil
9 approprié ou pas, ce n'est pas que la FCEI fait.
10 Mais pour la FCEI, c'est important que les
11 distributeurs ne puissent pas s'arroger des
12 pouvoirs d'imposer ou de décider de manière
13 unilatérale que bien : moi, je décide qu'il faut
14 qu'il y ait trente pour cent (30 %) de GNR dans mon
15 risque demain matin. T'sais, pour la FCEI, ça
16 n'appartient pas à un distributeur réglementé de
17 poser un geste comme ça. Ça serait impossible pour
18 un distributeur d'essence, par exemple, de décider
19 demain matin, dire : moi, là, je vais... astheure,
20 je ne vends plus du... de l'essence au prix du
21 marché, là, je... ou de l'essence fossile, je vais
22 seulement, dans mes pompes, là, livrer de l'essence
23 qui est cinquante pour cent (50 %) plus chère que
24 partout parce que, là, plus de renouvelables
25 dedans. Mais tu ne peux pas faire ça dans un marché

1 non réglementé; il faut que l'obligation soit
2 imposée à tout le monde simultanément par un
3 gouvernement. Et donc, ça devrait être pareil dans
4 le secteur réglementé. Le fait qu'une entreprise
5 réglementée ne devrait pas lui permettre de...
6 comme je disais tantôt, de s'arroger des pouvoirs
7 qu'elle n'aurait pas dans un secteur non
8 réglementé.

9 Q. [87] Évidemment, il y a la Régie de l'énergie qui
10 est présente pour entendre tout le monde et
11 trancher à terme si le trente pour cent (30 %) est
12 juste ou pas juste, mais lorsque je lis le
13 règlement, c'est indiqué : « livrer égale ou
14 supérieure... une quantité égale ou supérieure. »
15 Donc, s'il dépasse de point cinq pour cent (0,5 %)
16 puis ça passe à travers les filets de la Régie, la
17 question que je me posais, c'est : n'est-il pas en
18 train de respecter le règlement si c'est indiqué
19 « égale ou supérieure »? Si ça passe à la Régie,
20 peut-être que ça ne passerait pas, je n'ai aucune
21 idée. Mais quand j'écoute... j'écoutais le GRAME
22 tout à l'heure et j'écoute vous maintenant, et
23 c'est comme si c'était... Donc, de ce que je
24 comprends des gens, c'est que c'est un maximum.

25 R. Mais sauf qu'il y a quand même une obligation, là,

1 puis je vais y aller un petit peu dans les articles
2 de loi, là, parce que... Mais ce que je mentionnais
3 tout à l'heure, c'est que les tarifs doivent être
4 justes et raisonnables, entre autres...

5 Q. **[88]** Et voilà.

6 R. ... parce qu'il y a d'autres dispositions qu'on
7 peut invoquer, mais les tarifs justes et
8 raisonnables, c'est le coût... généralement, là, le
9 coût le plus faible qui permet de rendre le service
10 au meilleur coût. Et donc, si je n'ai pas de
11 clients qui demandent volontairement du GNR au-delà
12 du seuil, là, si j'engage des coûts additionnels
13 pour amener artificiellement la quantité de GNR
14 totale au-delà du seuil puis que j'impose ça à mes
15 clients par la socialisation, est-ce que vraiment
16 je rencontre mon devoir...

17 Q. **[89]** O.K.

18 R. ... de Distributeur au moindre coût?

19 Q. **[90]** O.K. Là, je comprends ce que vous dites.

20 R. Donc, selon la FCEI, c'est que non.

21 Q. **[91]** Vous faites le lien... là, ce n'est pas une
22 question de légalité ou pas de légalité, c'est que
23 vous faites le lien entre la demande versus
24 l'offre, si on veut... l'obligation réglementaire
25 versus la demande volontaire.

1 R. Exact.

2 Q. **[92]** C'est ce que vous... Exact, O.K. Ça, c'est un
3 autre enjeu. Moi, j'étais sur la question de quand
4 les gens disent que le minimum puis tu as un
5 maximum, c'est la question que je me posais, mais
6 vous faites la liaison autrement, je comprends.
7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Rozon, pas de questions?

10 Q. **[93]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Moi, j'aurai juste
11 une petite question sur votre dernier acétate, là.
12 Vous dites :

13 La FCEI recommande à la Régie d'exiger
14 une solution permanente dès le
15 prochain dossier tarifaire.

16 Mais concernant, là, cet article-là qui touche la
17 clientèle interruptible, sachant toute la réflexion
18 qui s'en vient dans 3867, Phase 4, qui va toucher
19 le tarif interruptible, est-ce qu'il n'a pas lieu
20 de garder cette réflexion-là dans ce dossier-là,
21 là? Je ne comprends pas votre... D'abord, le
22 prochain dossier tarifaire, qui sait quand est-ce
23 qu'il va avoir lieu, là? On sait qu'on ne sait pas.
24 Et puis donc, une solution permanente pourrait très
25 bien être arrêtée dans le cadre du 3867 au cours de

1 l'année vingt vingt-quatre (2024), là. Donc,
2 pourquoi projeter... demander cette décision
3 permanente là dans un dossier tarifaire qui
4 pourrait avoir lieu dans quelques années?

5 R. Non, bien, évidemment, Madame la Présidente, c'est
6 sûr que s'il y a un autre forum qui vient avant où
7 cette question-là est réglée, on ne va pas se
8 plaindre de ça, là, c'est sûr.

9 Q. **[94]** Parfait.

10 R. C'est juste que ma foi dans le déroulement du
11 dossier 3867 était un peu ébranlée au cours de la
12 dernière décennie.

13 Q. **[95]** O.K. Oui, oui, l'eau a coulé sous les ponts
14 depuis...

15 R. Oui.

16 Q. **[96]** ... l'ouverture de ce dossier-là. Mais donc,
17 je comprends que vous pourriez très bien changer
18 votre recommandation par : « recommande à la Régie
19 d'exiger une solution permanente le plus rapidement
20 possible...

21 R. Exact.

22 Q. **[97]** ... dans la... - Oui - dans le dossier
23 opportun »? Parfait.

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[98]** O.K.

1 R. Mais il est... sans que... qu'il n'y ait pas de
2 limite, là. Parce que « le plus rapidement
3 possible », ça peut être... ça peut être jamais
4 aussi. Donc, on aimerait bien...

5 Q. **[99]** Je comprends.

6 R. ... qu'il y ait quelque chose qui dise au plus tard
7 - par exemple - dans le prochain dossier tarifaire
8 disons.

9 Q. **[100]** O.K. Je comprends bien votre modification.
10 Oui, maître Turmel aurait une question pour vous.
11 Me SIMON TURMEL :

12 Q. **[101]** Je voulais juste m'assurer qu'on est sur la
13 même longueur d'onde. Il y a déjà une étape de
14 fixée, il y a des étapes dans 3867, une étape...
15 Oui, c'est des phases. Pardon. C'est 4008 que ce
16 sont des étapes. Il y a déjà une phase de prévue
17 pour traiter de la question d'interruptible, de
18 traiter de la question du tarif D5. Ça, vous êtes
19 conscient de ça?

20 R. Bien, là, peut-être qu'il y a quelque chose qui m'a
21 échappé. Est-ce qu'il y a une preuve qui est
22 déposée?

23 Q. **[102]** Non, mais c'est déjà prévu dans des décisions
24 qu'il y aurait une prochaine étape dans 3867.

25 R. Oui, mais cette prochaine étape-là, elle est prévue

1 depuis dix ans.

2 Q. **[103]** La date du dépôt de la preuve est fixée
3 également?

4 R. Ah, ça, je ne le savais pas.

5 Q. **[104]** Non, ce n'est pas prévu. Pardon. On me fait
6 un signe de tête que ce n'est pas encore fait. Mais
7 ce que je sais tout au moins, c'est qu'il y a des
8 décisions qui parlent. En fait, il y a un forum qui
9 est saisi de la question. Le mot « forum » veut
10 dire une formation.

11 Q. **[105]** Dans le 3867?

12 R. C'est ça. Oui. C'est ça que je voulais dire. Bien,
13 il est saisi de la question de la tarification en
14 général, mais tant qu'il ne s'est pas penché là-
15 dessus... On fait quand même une modification dans
16 ce dossier-ci. Énergir propose quand même une
17 modification au texte des Tarifs en ajoutant un
18 article. Bon. Ça ne veut pas dire que parce qu'il y
19 a un forum qui s'en vient, on peut rien changer
20 manifestement entre-temps.

21 Q. **[106]** Je comprends. Mais la modification
22 actuellement est pour répondre à une problématique,
23 qui est exposée par Énergir. Il restera à trancher.
24 Vous convenez que c'est temporaire?

25 R. Oui, j'espère que c'est une solution temporaire,

1 parce que je ne trouve pas que c'est une solution
2 très satisfaisante.

3 Q. **[107]** Et ce n'est pas tranché encore, je tiens à le
4 dire. Mais c'est juste pour échanger pour voir si
5 on est à la même place dans le cheminement de
6 dossiers.

7 R. Oui, oui. Non, non, je comprends que le délibéré
8 n'est pas encore commencé.

9 Q. **[108]** Oui, c'est clair.

10 R. C'est ça. Vous savez, probablement en deux mille
11 onze (2011), ou douze (2012), ou treize (2013), je
12 ne sais pas trop, là, on avait constaté qu'il y
13 avait un problème fondamental avec le tarif
14 interruptible. Puis que, dans le fond, les clients
15 interruptibles, au lieu de permettre au reste de la
16 clientèle d'économiser sur leur service
17 d'approvisionnement, en général, transport
18 équilibrage, augmentait le coût des autres services
19 pour le reste de la clientèle. Et il y avait une
20 solution temporaire qui avait été mise en place en
21 disant, bien, là, on va mettre des minimums au
22 tarif d'équilibrage, bon, différents éléments comme
23 ça. Bien, ça fait dix ans qu'il y a une solution
24 temporaire. Donc ce n'est pas une garantie. Je
25 reviens sur ma foi ébranlée de tout à l'heure.

1 Q. [109] J'allais vous dire, gardez foi, mais vous
2 m'avez devancé. Ça s'en vient, ça s'en vient.
3 Merci.

4 R. Tant mieux.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Moi, je n'ai plus de questions. Merci beaucoup,
7 Monsieur Gosselin. Plus de questions. Plus de
8 questions. Donc, merci de votre présentation. Avez-
9 vous un réinterrogatoire, Maître Turmel?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bien, je trouvais que monsieur Gosselin était bien
12 parti sur son explication du règlement, sur lequel
13 je pourrais revenir. Mais l'ensemble des titres de
14 la réglementation, cette discussion-là, ça fait que
15 je pense que je n'aurai pas d'autres questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Donc vous êtes libéré, Monsieur Gosselin.
18 Bonne fin d'après-midi.

19 M. ANTOINE GOSSELIN :

20 R. Merci.

21 DISCUSSION

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et avant d'entamer la fin de notre après-midi avec
24 la présentation de la preuve du RTIÉÉ, j'aimerais,
25 si vous me le permettez, prendre quelques minutes

1 pour vous parler de la journée de demain, parce
2 que, étant donné qu'on va entendre cet après-midi
3 la preuve du RTIEÉ, bien, ça libère notre avant-
4 midi de demain. Donc, on vous proposerait, moi, mes
5 collègues et l'équipe ici, d'entendre
6 l'argumentation d'Énergir demain matin et
7 possiblement donc aussi l'argumentation des
8 intervenants en après-midi, voir où cela nous
9 amènerait. Donc, on aimerait savoir si ce
10 réaménagement du calendrier vous conviendrait.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Oui, Madame la Présidente, de notre côté, j'ai eu
13 des discussions avec ma collègue au cours des
14 dernières heures justement en voyant le calendrier
15 où on avançait rapidement, il n'y aura aucun enjeu
16 pour Énergir, là, de présenter sa plaidoirie demain
17 en ouverture d'audience. Et je vous dirais même on
18 avait annoncé originalement quatre-vingt-dix (90)
19 minutes, puis ça devrait tourner davantage autour
20 d'heure (1 h), donc soixante (60) minutes. Donc,
21 dès qu'on a fini, si mes confrères et consœurs
22 sont prêts, on peut enchaîner comme à l'habitude,
23 là, avec l'ensemble des... des plaidoiries et, qui
24 sait, peut-être même mettre un terme à l'audience
25 dès demain, fin de journée. Je suis peut-être trop

1 optimiste.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non, donc vous envisagez peut-être être capable de
4 faire la réplique en fin de journée demain, là.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Tout dépendant... sous réserve de ce qui sera dit,
7 mais si je me fie à notre expérience passée,
8 habituellement, là, lorsqu'on prend un moment de
9 suspension, là, de vingt (20) à trente (30)
10 minutes, le temps de mettre...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me VINCENT LOCAS :

14 ... toutes nos idées ensemble, parler avec les
15 représentants de notre cliente et habituellement on
16 est capable de faire ça oralement la journée même.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien je vous remercie beaucoup, Maître Locas, puis
19 donc je m'adresse aux intervenants, là, qui
20 auraient à devancer leur argumentation d'une
21 journée, est-ce qu'il y a un inconvénient
22 incontournable à réaménager le calendrier de cette
23 façon-là pour l'un d'entre vous? Il n'y a personne
24 qui allume son micro, je...

25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Nicolas Dubé pour
3 l'ACIG.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Je n'ai pas de problème à devancer l'argumentation.
8 J'aimais bien votre offre que les intervenants
9 puissent commencer en début d'après-midi, ce qui va
10 nous permettre d'assimiler la plaidoirie de notre
11 confrère maître Locas.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui. Bien écoutez, j'aimerais entendre les autres
14 suggestions. Est-ce qu'il serait à ce moment-là
15 possible de prendre une longue pause qui pourrait
16 vous permettre de rencontrer votre objectif de
17 regrouper vos idées, Maître Dubé? Ou vous envisagez
18 que non, ce ne serait pas possible. Si on prenait
19 une pause de disons quarante (40) minutes, là, ou
20 trente (30) minutes après l'argumentation
21 d'Énergir.

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 Oui. Quarante (40) minutes ça me semble... ça me
24 semble raisonnable.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bon. On va garder ça en tête, là, parce qu'il faut
3 faire des petits calculs pour s'assurer qu'on ne
4 finisse pas à six heures (6 h). Maître Turmel?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui, Madame la Présidente. Donc, moi, je suis
7 flexible, là, je pourrai passer dans l'ordre. On
8 débute à neuf heures (9 h) demain, après Énergir,
9 après la pause, après l'ACIG je serai disponible.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Maître Veilleux?

12 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

13 Oui, merci, Madame la Présidente. Donc, pour le
14 ROÉÉ ce serait préférable le mercredi matin, mais
15 ça peut être faisable aussi, au besoin... j'imagine
16 que ça devrait être dans ce cas-là en après-midi,
17 fin d'après-midi peut-être demain ça... on va
18 pouvoir le faire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Donc, si je comprends bien, là, il y
21 aurait l'ACIG qui préférerait passer mettons après
22 le lunch, comme ça vous auriez une heure (1 h) de
23 réflexion, préparation, puis... pour vous
24 sustenter, là, mais est-ce que c'est... c'est une
25 solution qui vous apparaît raisonnable ça?

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Oui, Madame la Présidente, ça nous apparaît très
3 raisonnable.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Si on changeait l'ordre. Et donc... oui, c'est ça.
6 Et donc... et, Maître Veilleux, donc on vous
7 entendrait en après-midi, on comprend bien, hein.
8 Et, Maître Fauteux-Filion, vous avez peut-être un
9 commentaire aussi, là, avant qu'on finalise.

10 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

11 En fait, nous, on n'a pas de problème à ce que ce
12 soit en matinée. C'est sûr que l'idée de maître
13 Dubé, là, de laisser peut-être un quarante (40)
14 minutes entre l'argumentaire et la présentation des
15 plaidoiries, là, ça nous convient aussi, là, de
16 notre côté.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon, d'accord. Alors je comprends que, Maître
19 Veilleux, vous préférez... puis on va vous
20 planifier pour l'après-midi au calendrier. Et puis
21 maître Dubé et Fauteux-Filion, nous allons garder
22 en tête le fait que vous aimeriez avoir au moins un
23 quarante (40) minutes de préparation, là, entre
24 l'argumentation d'Énergir. Alors je pense qu'il va
25 être possible, là, d'entamer la journée de demain

1 avec l'argumentation d'Énergir dès neuf heures
2 (9 h) et puis de progresser, on l'espère, pour
3 pouvoir possiblement terminer à la fin de la
4 journée demain. Donc... donc, je vous remercie.
5 Alors, Maître Neuman, je ne vous entends pas, votre
6 micro... micro est fermé, mais...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Oui, Madame la Présidente, je présumais que ce
9 serait l'après-midi pour nous aussi.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 C'est comme ça que j'ai...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On va peut-être luncher un peu de bonne heure.

16 Peut-être à onze heures (11 h), là.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Si... si tout le monde veut passer en après-midi.

21 Parfait. Donc, on garde ça en tête. Je vous

22 remercie et puis bien nous sommes prêts à entendre

23 la preuve du RTIÉÉ, Maître Neuman.

24

25

1 PREUVE DU RTIÉÉ :

2

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Alors, rebonjour, Madame la Présidente, Madame,
5 Monsieur les Régisseurs, Dominique Neuman pour le
6 RTIÉÉ. Monsieur Jean Schiettekatte est prêt à être
7 assermenté.

8

9 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce onzième
10 (11e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

11

12 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, 1463
13 Riverdale, Sainte-Adèle, (Québec);

14

15 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, dépose et dit :

17

18 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Q. **[110]** Alors, bon après-midi, Monsieur
20 Schiettekatte. Je vous inviterais d'abord à
21 reconnaître et identifier comme ayant été préparé
22 par vous ou sous votre supervision les documents
23 suivants. Alors, c'est le RTIÉÉ 2, document 2 qui
24 est la version confidentielle C-RTIÉÉ-0037 de votre
25 mémoire, suivie de la version caviardée qui est le

1 0038 sous la même cote, avec un erratum qui est la
2 pièce C-RTIEÉ-0048 à ces deux versions, ainsi que
3 la présentation RTIEÉ 2, document 3, C-RTIEÉ-0051
4 qui est la présentation de ce jour. Donc, est-ce
5 que vous reconnaissez ces quatre documents comme
6 ayant été préparés par vous ou sous votre
7 supervision?

8 R. Je le reconnais.

9 Q. **[111]** O.K. Alors, la présentation que j'ai nommée
10 tout à l'heure, la B-0051, j'inviterais monsieur le
11 greffier à avoir la gentillesse de la présenter sur
12 l'écran et ce faisant, j'invite monsieur
13 Schiettekatte à faire cette présentation.

14 R. Bonjour à tous, Madame, les régisseurs. On peut
15 aller à la page suivante, à la page 2. Oui, merci.
16 Alors, notre premier point, c'est notre section
17 1.1, c'est-à-dire la vision à long terme. Dans sa
18 pièce B-0051, en page 36, Énergir énonce qu'elle
19 demande à la Régie de l'énergie dans ses décisions
20 à venir, d'approuver sa vision à long terme. À
21 cette demande d'Énergir, le RTIEÉ doit répondre
22 avec regret que ce document de vision à long terme
23 d'Énergir ne peut être approuvé par la Régie de
24 l'énergie dans son état actuel.

25 Énergir y omet d'y mentionner l'essentiel

1 de sa vision pourtant exprimée avec justesse par
2 son vice-président en audience et par Énergir dans
3 divers documents corporatifs, et que le RTIEÉ
4 exprime également dans son mémoire RTIEÉ-2,
5 document 2, la pièce C-RTIEÉ-0038 et dans sa
6 version confidentielle 0037 et dans l'erratum 0048,
7 quant à l'évolution du marché gazier au Québec à
8 savoir une baisse des ventes globales de cinquante
9 (50 %) à soixante-dix pour cent (70 %) d'ici vingt
10 cinquante (2050).

11 Le témoignage de monsieur Marc-André
12 Goyette, vice-président d'Énergir, à la pièce
13 A-0070, les notes sténographiques de l'audience du
14 sept (7) septembre aux pages 24, 25, le déclin du
15 marché du gaz, la croissance des ventes de GSR et
16 de l'évolution du marché d'Énergir vers deux sous-
17 marchés.

18 Alors, un premier marché électrifiable qui
19 ne croîtra plus vraiment et sera converti à la
20 biénergie, gaz en pointe, l'électricité hors
21 pointe, et un second marché non électrifiable qui
22 sera le seul à croître véritablement, mais dont une
23 bonne part sera interruptible en pointe.

24 La page suivante. Cette vision à long terme
25 devrait aussi prendre en considération que dans le

1 marché globalement en décroissance d'Énergir, le
2 coût du gaz naturel traditionnel avec son SPEDE
3 continuera de croître.

4 Ça, c'est un point très important qui
5 semble être ignoré. Puis on y reviendra plus loin
6 dans cet impact-là de comparaison parce qu'on va
7 toujours se retrouver à comparer le GSR avec le gaz
8 naturel, mais avec un SPEDE qui augmente. Alors,
9 cette comparaison-là va évoluer de façon importante
10 selon nous.

11 La part relative du gaz naturel de source
12 renouvelable sera elle-même appelée à croître avec
13 des cibles gouvernementales croissantes qui
14 amèneront aussi une socialisation plus étendue de
15 son surcoût.

16 Bon, là, on a eu tout un débat. Est-ce que
17 c'était un maximum, minimum? Nous, on pense que
18 c'est mieux d'être maximum parce qu'à long terme,
19 évidemment le prix du gaz avec le SPEDE va finir
20 par rejoindre le GSR. Alors, Énergir a d'ailleurs
21 annoncé son intention d'exiger que les nouveaux
22 raccordements dans les marchés résidentiel,
23 commercial et institutionnel soient dorénavant cent
24 pour cent (100 %) renouvelables. Alors, ici on
25 réfère au témoignage de Marc-André Goyette, le

1 v.-p. Énergir, encore à la pièce A-0070, page 34,
2 aux lignes 4 et 9.

3 De plus, Énergir tente de mettre en oeuvre
4 une stratégie d'approvisionnement gazier
5 responsable elle-même pour ses achats de gaz
6 naturel traditionnel. Bon, ce que nous discuterons
7 un petit peu plus loin dans notre preuve.

8 Ces divers facteurs pourraient amener un
9 rapprochement entre le coût du gaz naturel
10 traditionnel et celui du gaz de source
11 renouvelable.

12 Alors, la page suivante. Alors, on a fait
13 quelques petites modifications à notre
14 recommandation 2.2.1.1 sur la vision à long terme
15 d'Énergir suite au témoignage surtout. Alors, nous
16 recommandons à la Régie de l'énergie de rejeter la
17 « vision à long terme » d'Énergir telle qu'exprimée
18 dans son document à la pièce B-0051 mais au
19 contraire de reconnaître la vision à long terme
20 exprimée dans les documents corporatifs d'Énergir
21 et en audience par son vice-président Marc-André
22 Goyette, et que le RTIEÉ exprime également dans son
23 Mémoire, bon, aux deux pièces, là, qu'on a citées
24 tout à l'heure et la version corrigée de l'erratum,
25 alors quant à l'évolution du marché gazier au

1 Québec... quant à l'évolution du marché gazier au
2 Québec à savoir une baisse des ventes de cinquante
3 (50) à soixante-dix pour cent (70 %) d'ici
4 vingt-cinq (2025), le déclin du marché tout
5 gaz, la croissance des ventes de GSR et l'évolution
6 de marché d'Énergir vers les deux sous-marchés
7 qu'on a cités tout à l'heure.

8 Alors, la page suivante. Pour ce qui est de
9 l'Initiative. Alors, l'Initiative
10 d'approvisionnement responsable en gaz naturel
11 d'Énergir. Le RTIEÉ continue d'encourager
12 l'Initiative d'approvisionnement responsable en gaz
13 naturel d'Énergir et l'encouragement dans son objectif
14 à viser à terme que cent pour cent (100 %) de ses
15 approvisionnements soient réalisés dans le cadre de
16 cette initiative-là. Mais dans ce cadre, le RTIEÉ
17 considère essentiel que ce processus soit rigoureux
18 et crédible et que l'évaluation du caractère
19 responsable de tout site d'approvisionnement en gaz
20 dont la production serait ainsi qualifiée soit
21 publiquement connue de même que les engagements
22 pris et la prime dont bénéficierait l'achat d'un
23 tel gaz.

24 La page suivante. De ce fait, la
25 certification EO100TM d'Equitable Origin est

1 déficiente car elle accorde une pondération qui,
2 dans un contexte québécois ou nord-américain,
3 apparaît démesurée à des questions telles que
4 l'absence de corruption gouvernementale, l'absence
5 de blanchiment d'argent ou de financement du
6 terrorisme, l'application de principes de base
7 quant à la gouvernance, le respect de l'égalité
8 entre les personnes, l'absence de travail par des
9 enfants, l'absence de travail forcé, les principes
10 de base de normes minimales de travail et de
11 santé-sécurité, le respect des lois, et caetera.
12 Les pondérations accordées à tous ces critères
13 diluent d'autant la pondération accordée aux
14 critères environnementaux ou d'acceptabilité
15 sociale dans un contexte nord-américain.

16 C'est cette dilution des aspects
17 environnementaux dans la certification EO100 qui
18 rend possible l'attribution de notes
19 quasi-parfaites de quatre-vingt-six pour cent
20 (90 %) ou plus par tous les producteurs gaziers
21 nord-américains, y compris des producteurs de gaz
22 de schiste, de producteurs... d'autres producteurs
23 qui font l'objet de multiples contraventions
24 environnementales ou qui seraient autrement
25 socialement ou environnementalement inacceptables

1 pour le public québécois.

2 La page suivante. Bon, je ne reviendrai pas
3 sur le tableau que maître Neuman avait déjà
4 présenté ici, mais on voit que l'ensemble des
5 critères qui sont vraiment généraux et qui diluent
6 l'effet en fait de l'application de cette norme.
7 Alors, la page suivante. D'ailleurs, à la question
8 2.4.16 du RTIEÉ à Énergir, où on demandait à
9 Énergir :

10 Comment se fait-il que tous les sites
11 dont des sommaires des rapports
12 d'évaluation sont cités en référence
13 iii obtiennent des notes presque
14 parfaites de quelques 90 % voire de
15 100% sur tous les critères
16 d'évaluation? Cela n'entache-t-il pas
17 la crédibilité des évaluations selon
18 vous?

19 Alors, la réponse d'Énergir était :

20 La norme E0100™ est une norme mondiale
21 conçue pour évaluer les producteurs de
22 n'importe quel pays. Les producteurs
23 nord-américains, bien qu'ils ne
24 soient pas tous parfaits, sont parmi
25 les plus performants du monde en

1 matière d'exigences ESG, en
2 particulier en termes d'émissions et
3 de santé et de sécurité, et cætera.

4 Alors on a, en fait, la même problématique aussi
5 pour la question des contraventions
6 environnementales qu'on a repéré, là, dans un des
7 sites qui étaient certifiés E0100. Alors, Énergir
8 nous avait répondu :

9 Donc, je ne peux pas en parler en
10 profondeur en lien avec ces
11 contraventions et ces exigences
12 environnementales-là parce que je ne
13 sais pas à quel moment c'est survenu.

14 C'est ce que nous avait répondu monsieur Crépeau
15 dans son témoignage du sept (7) septembre, à la
16 pièce A-0070, page 213, aux lignes 19 et 22.

17 Alors, la page suivante. Ici, on a
18 reproduit une étude intéressante, bon, qui fait une
19 revue critique, là, des différentes... bon,
20 certaines des... parce qu'il en existe d'autres,
21 certaines des certifications. Mais ce que ça fait
22 ressortir, ici, en fait, c'est le « focus area »
23 dans ce tableau-là où on voit que d'autres auteurs
24 disent justement que la norme E0100 opère une
25 dilution des enjeux sociaux et environnementaux

1 comparativement à d'autres certifications
2 disponibles. Alors on voit qu'il y a des
3 certifications qui adressent vraiment l'enjeu, là,
4 du méthane qu'on parle beaucoup, les enjeux
5 environnementaux et les enjeux sociaux, mais la
6 norme EO100, vraiment, c'est un ensemble... le nom
7 anglais, ici, c'est « broad » qui est utilisé pour
8 tous ces aspects-là au lieu de focuser sur les
9 aspects environnementaux.

10 Alors, la page suivante. À titre de
11 comparaison, Hydro-Québec Distribution procède
12 elle-même à la vérification et notation des
13 caractéristiques environnementales et
14 d'acceptabilité sociale de ses sources
15 d'approvisionnement, et ceci avec l'approbation de
16 la Régie. Alors, ici, on reproduit un document du
17 dossier R-4210-2022, Phase 3, à la décision D-2023-
18 062, à la page 61, dans lequel, ici, on voit la
19 grille d'analyse du bloc de mille cinq cents
20 mégawatts (1 500 MW) d'éolienne qui était proposé
21 et que la Régie a supporté à l'appel d'offres 2023-
22 01.

23 La page suivante. Mais Énergir ignore le
24 processus de vérification et de notation de ces
25 caractéristiques environnementales et

1 d'acceptabilité sociale par Hydro-Québec
2 Distribution de ses sources d'approvisionnement.
3 Alors, ici, au témoignage de monsieur Crépeau,
4 encore une fois à la pièce A-0070, la page 211, aux
5 lignes 18 à 21, on pouvait lire que :

6 Je ne connais pas le processus
7 d'évaluation d'Hydro-Québec, mais je
8 présume que le processus d'évaluation
9 d'Hydro-Québec doit être similaire au
10 processus dont plusieurs entreprises
11 font.

12 Alors, je pense que c'est une bonne voie à suivre
13 pour Énergir.

14 La page suivante. On a modifié notre
15 recommandation sur l'initiative d'approvisionnement
16 responsable en gaz naturel d'Énergir. Alors, bon,
17 comme je disais au début, le RTIEÉ continue
18 d'encourager l'initiative d'approvisionnement
19 responsable en gaz naturel et l'encouragement que son
20 objectif de viser à terme cent pour cent (100 %) de
21 ses approvisionnements soient réalisés dans le
22 cadre de cette initiative.

23 Q. **[112]** Oui, cet aspect-là vous l'avez mentionné tout
24 à l'heure.

25 R. Oui, c'est ça. Mais le point important, ici, c'est

1 que le mémoire du RTIEÉ a fait état de nombreuses
2 lacunes et aberrations quant à l'actuel processus
3 de certification, lequel ne permet pas vraiment de
4 différencier entre les sites de production du
5 Québec ou de l'Amérique du Nord, tellement il est
6 aisé d'obtenir cette certification-là.

7 La page suivante. Nous recommandons donc à
8 la Régie de requérir d'Énergir de certifier
9 dorénavant elle-même ses approvisionnements
10 responsables. Cela procurerait l'avantage
11 supplémentaire de permettre au public et à la Régie
12 de mieux connaître les fondements de la
13 reconnaissance de responsabilité de chaque site et
14 d'influencer ce processus de reconnaissance. De
15 plus, le site de provenance de chacun des sites de
16 gaz serait ainsi qualifié de responsable, de même
17 que l'évaluation soutenant cette qualification. Les
18 engagements pris et la prime versée aux
19 fournisseurs devraient être publiques.

20 Alors, bon ici, je ne vais pas tout relire,
21 mais je pense que le RTIEÉ recommande que
22 l'initiative d'approvisionnements en gaz est
23 responsable d'Énergir, tel que modifié selon ce qui
24 précède, en ayant Énergir elle-même responsable de
25 l'évaluation de la certification responsable,

1 s'applique non seulement aux approvisionnements en
2 gaz naturel traditionnel mais aussi aux
3 approvisionnements en gaz de source renouvelable.

4 Il sera, en effet paradoxal que la
5 recherche de qualité s'effectue sur l'un et non sur
6 l'autre.

7 La revue des récents contrats
8 d'approvisionnement en gaz de source renouvelable
9 hors Québec a en effet montré que de nombreuses
10 telles productions étaient réalisées dans des
11 conditions qui, au Québec, seraient tout simplement
12 jugées scandaleuses, inacceptables socialement.

13 Donc, que ça soit des conditions de
14 travail, que ça soit des infractions
15 environnementales, des enjeux de déversement dans
16 l'environnement, de gaz produit à partir de résidus
17 radioactifs d'extraction de gaz de schiste, et
18 cetera.

19 Avant que ces conditions déplorables ne
20 viennent ternir l'acceptabilité de la filière elle-
21 même de GSR, il est hautement souhaitable
22 qu'Énergir soumette son évaluation
23 socioenvironnementale de ces sites, comme pour ses
24 approvisionnements en gaz naturel traditionnel.

25 L'évaluation de caractère responsable du

1 GSR, dont l'acquisition est envisagée devrait être
2 publique et lorsqu'une approbation de ces
3 caractéristiques du contrat est requise, faire
4 partie des informations soumises en vertu du guide
5 de dépôt aux fins de décision.

6 Alors, ça complète cette partie-là. Pour ce
7 qui est du plan global en efficacité énergétique,
8 le PGEÉ, selon le RTIEÉ, les programmes du PGEÉ
9 devraient être favorisés par Énergir et le
10 régulateur devrait logiquement dorénavant être ceux
11 visant les créneaux de consommation gazière qui
12 survivront à la conversion vers la biénergie.

13 Or, Énergir, dans sa pièce B-0143, à la
14 page 92, au paragraphe 3 ci-après, montre que son
15 aide financière au PGEÉ est actuellement pas ainsi
16 ciblée vers les besoins qui survivront à la
17 conversion de biénergie.

18 Alors, on voit, à la page suivante, le taux
19 de couverture des programmes puis on voit qu'il n'y
20 a pas de corrélation, en fait, avec ce qui va
21 survivre dans un monde, là, où on est tous... le
22 gaz... tout à la biénergie, c'est-à-dire à la
23 pointe.

24 Alors, la page suivante. Ainsi, Énergir
25 devrait envisager plus agressivement de cibler par

1 son PGEÉ, les créneaux de consommation gazière qui
2 survivront à la conversion à la biénergie. Alors,
3 et c'est important, le mot « plus agressivement ».
4 On veut vraiment pousser cette transition-là.
5 Alors, un exemple qu'on donnait, c'était : est-ce
6 qu'on ne pourrait pas inclure une offre gratuite
7 pour les thermostats intelligents, qu'elle
8 fournirait elle-même ou fournirait des outils ou
9 fournirait aux clients des coupons utilisables pour
10 l'acquisition gratuite de tels thermostats de l'une
11 ou de l'autre des marques disponibles.

12 Cet outil peu dispendieux, efficace,
13 combine la géolocalisation de l'utilisateur, souhaité
14 par les clients, comme l'a noté Énergir dans son
15 rapport ad-hoc cité dans la référence à la réponse
16 261 d'Énergir, à la DDR-4 du RTIEÉ et permettrait
17 ainsi de réduire les volumes de pointe.

18 Alors, nous recommandons aussi très
19 fortement à la Régie de l'énergie d'approuver les
20 mesures proposées par Énergir, donnant suite aux
21 recommandations relatives au programme, étude et
22 implantation, C2 et étude et implantation GE et à
23 simplifier et accroître l'activité de ses
24 programmes aux résultats importants.

25 Et finalement, les équipements

1 subventionnés devraient être cohérents avec
2 l'évolution à long terme attendue de ces marchés
3 visés et de la transformation en cours du modèle
4 d'affaire d'Énergir, tel que discuté dans l'exemple
5 de nos thermostats intelligents.

6 La page suivante. Sur l'évaluation de la
7 rentabilité des programmes du PGEÉ, selon les tests
8 reconnus, le RTIEÉ est toujours d'avis que celle-ci
9 doive d'abord et avant tout être établie sans ajout
10 des bénéfices non énergétiques aux BNÉ, afin que la
11 Régie et le public disposent du vrai coût, ce qui
12 leur laisse ensuite la discrétion d'approuver ou
13 non ou consciemment les programmes non rentables.

14 Les valeurs attribuées aux BNÉ par
15 catégorie constituent souvent un exercice
16 arbitraire et incomplet susceptible de sous-estimer
17 ou de surestimer les bénéfices non énergétiques,
18 qui sont évidemment de nature intangibles. Bon, on
19 a parlé de faire peut-être une autre étape avec
20 tous les distributeurs, bon, il y a tout un
21 processus d'analyse, c'est quelque chose qui est
22 très difficile, mais qu'on pense qu'il vaut mieux
23 laisser l'évaluation qualitative, cette évaluation
24 qualitative discrétionnaire de la Régie assistée
25 des intervenants lorsqu'il s'agira de décider

1 d'approuver ou non un programme non rentable. On ne
2 peut abolir cette discrétion de la Régie en
3 l'astreignant aux contraintes d'une qualification,
4 qui serait fixée d'avance, de tout ce qui serait
5 intangible, d'une réalité qui est très complexe.

6 De plus, sur un autre sujet, le RTIEÉ est
7 en principe favorable à ce que la limite de
8 dépassement budgétaire de quinze pour cent (15 %)
9 soit appliquée sur un budget total du PGEE et non
10 par catégorie de client. La page suivante.

11 Alors le Programme d'encouragement à la
12 décarbonation, le PED d'Énergir, là, qu'on... qu'on
13 vient de parler dans la présentation antérieure
14 avec Antoine. Le RTIEÉ recommande à la Régie de
15 l'énergie d'approuver la création chez Énergir d'un
16 programme commercial d'encouragement à la
17 décarbonation, le PED. Ce programme ne sera
18 toutefois pas limité à la seule aide financière
19 basée sur les émissions de GES évitées.

20 Ce programme serait plutôt constitué en
21 tant que programme générique, apte à englober une
22 multitude de volets permettant ainsi à Énergir
23 d'offrir toutes les formes d'aide financière à la
24 décarbonation qui ne seraient pas déjà des mesures
25 d'efficacité énergétique (ces dernières étant

1 plutôt contenues à son Plan global en efficacité
2 énergétique - le PGEÉ) ou qui ne seraient pas déjà
3 des mesures tarifaires, telles que l'achat d'unités
4 de décarbonation (UC) vu dans le dossier
5 R-4008-2017, en son Étape E, ou encore le tarif du
6 SPEDE. Page suivante.

7 Notre recommandation 2.2.2.4 modifiée
8 serait dont la suivante. Le... oups, oui, merci.
9 Non, revenez en arrière. Oui, merci. Alors le
10 Compte d'aide à la substitution d'énergies
11 polluantes, le CASEP, qui était présenté à la pièce
12 B-0084, pour aider financièrement la conversion de
13 clients Affaires au mazout léger vers le gaz
14 naturel, à condition que seuls soient admissibles
15 les clients : a) munis de systèmes de biénergie ou
16 de gestion de la pointe électricité-gaz lorsque
17 l'on se trouve dans les marchés admissibles et,
18 deuxièmement, b) dont Énergir serait satisfaite
19 qu'une part suffisante des équipements sont des
20 équipements efficaces gaziers disponibles sur le
21 marché et au PGEÉ.

22 Les actuels programmes commerciaux du
23 PRC/PRRC qu'Énergir a désormais restreints aux
24 seuls clients biénergie, ce qui fait donc des
25 programmes également des mesures d'encouragement à

1 la décarbonation (à la pièce B-0212). Nous
2 recommandons entre autres que le PRC et le PRRC ne
3 servent qu'à des clients dont Énergir serait
4 satisfaite qu'une part suffisante des équipements
5 et dont c'est des équipements efficaces gaziers
6 disponibles sur le marché et au PGEÉ. La page
7 suivante.

8 Un des volets que le Programme commercial
9 d'encouragement à la décarbonation d'Énergir
10 pourrait aussi offrir consisterait à fournir une
11 aide à des organismes environnementaux contribuant
12 à la décarbonation de l'économie et à la réduction
13 des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons
14 d'ailleurs vu que, similairement, que le CASS
15 offrait des aides financières à des organismes de
16 protection de consommateurs, ce que nous appuyons.

17 Enfin, le Programme d'encouragement
18 commercial à la décarbonation permettrait aussi
19 d'offrir une aide financière à l'achat ou à la
20 location ou la modification, la réparation
21 d'équipements de conversion à la biénergie, afin de
22 compléter les aides financières qu'offriraient
23 respectivement déjà le gouvernement du Québec ou
24 éventuellement Hydro-Québec.

25 Le dossier R-4169-2021 a en effet révélé le

1 besoin majeur d'aide financière à la clientèle si
2 l'on veut atteindre les objectifs ambitieux de
3 conversion à la biénergie, permettant de couvrir
4 jusqu'à quatre-vingt (80 %), quatre-vingt-dix pour
5 cent (90 %) des coûts selon les cas. On avait vu
6 qu'il y avait des secteurs que même avec quatre-
7 vingt (80 %) et quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
8 des conversions, des coûts de conversion qui
9 étaient proposés, c'était même difficile
10 d'atteindre des taux de retour. Et que le
11 gouvernement du Québec tarde à annoncer aussi ses
12 propres programmes d'aide. Ça, ça fait le tour pour
13 cette étape-là.

14 Ce qui est nouveau pour nous aussi, c'est
15 quant à l'aide aux volumes de GES évités. Le RTIEÉ
16 propose que les clients ayant déjà souscrits à ces
17 engagements de cinq ans ou plus de GSR volontaire
18 ou de dix (10) ans ou plus au tarif biénergie de
19 HQD, soient admissibles aussi à l'aide offerte par
20 le PED et non seulement les clients qui ont aussi
21 tardé à souscrire à de tels engagements, jusqu'à ce
22 que le PED soit approuvé.

23 Alors, on ne pense pas que c'est juste
24 qu'un client qui a été un « early adopter » de ces
25 programmes-là soit pénalisé parce que maintenant on

1 annonce ce nouveau programme-là.

2 Il serait en effet contre productif de
3 pénaliser les adhérents précoces à ces mesures.
4 Cela enverrait à la clientèle un signal néfaste
5 qu'il est toujours plus rentable de tarder à
6 adopter ces nouvelles mesures favorables à
7 l'environnement. Alors, Énergir devrait au
8 contraire signaler clairement qu'elle appuie ces
9 adhérents précoces et les récompenser par leur
10 choix. La page suivante. Ça fait le tour, je pense,
11 de ma présentation, merci.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. **[113]** Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur
14 Schiettekatte, qui est maintenant disponible pour
15 répondre à d'autres questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, merci Monsieur Schiettekatte. Est-ce que
18 maître Dubé, vous êtes avec nous? Avez-vous des
19 questions?

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Oui, je suis avec vous et je n'ai pas de question,
22 Madame la Présidente, merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Maître Turmel? Êtes-vous
25 présent, Maître Turmel?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Madame la Présidente, excusez-moi. Je cherchais
3 mes pitons. Il y avait trop de boîtes
4 d'ouvertes. Alors, je n'ai pas de question.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Pas de question. Maître Locas?

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Pardon, Madame la Présidente. J'avais justement des
9 discussions pour déterminer s'il allait y avoir des
10 questions, mais la réponse est non.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 D'accord, merci. Maître Turmel, est-ce que j'ai
13 bien compris que vous n'avez pas de question ou
14 j'ai mal compris?

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Je n'ai pas de question.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah, O.K., parce que votre caméra était encore
19 ouverte. Alors, j'étais confuse.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Pardon. Oui, excusez-moi. J'en perds mon latin,
22 merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Cardinal?

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Non, je n'ai pas de question non plus, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Turmel?

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 Me SIMON TURMEL :

7 Q. **[114]** Oui, bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je vais
8 me diriger... Si vous pouvez la reprendre, Monsieur
9 le Greffier, la page 6 de 25 de la présentation. Et
10 là, Monsieur Schiettekatte, c'est pour bien saisir
11 cette norme-là parce que je voulais cheminer avec
12 vous, puis c'est des questions, je vous dirais,
13 comme d'avocat du diable.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[115]** Ce que j'aime bien faire. Alors, elle est à
16 l'écran? Oui, O.K., je la vois. Il est indiqué...
17 Bon, d'abord, je comprends que ce n'est pas une
18 norme environnementale en soi, c'est une norme ESG.
19 On convient de ça? Donc, l'accent est un petit peu
20 partagé sur les différents volets de cette norme
21 qui vise à la fois la gouvernance, l'environnement
22 et d'autres aspects légaux comme le travail, et
23 caetera. On s'entend là-dessus?

24 R. On s'entend bien, oui.

25 Q. **[116]** Oui. Et lorsque je regardais la manière que

1 c'est proposé, il semblait y avoir une plus grande
2 accentuation sur l'environnement au développement
3 durable et je me posais la question si... Et je
4 vous dis, c'est toujours pour m'assurer qu'on
5 comprend bien. Mais est-ce que vous surestimez,
6 peut-être, les vertus nord-américaines? J'essayais
7 de trouver le bon terme. C'est difficile, puis on
8 est enregistré, alors, on n'aime pas beaucoup ça
9 que ça reste. Mais vous dites que la norme EO100
10 est déficiente car elle accorde une pondération
11 qui, dans un contexte québécois ou nord-américain,
12 apparaît démesurée à des questions telles que
13 l'absence de corruption gouvernementale. Et là, je
14 parle du contexte nord-américain.

15 Et je ne vous ferai pas la liste du film
16 que j'ai vu sur Netflix, je me dis toujours que ça
17 doit ressembler un peu à la réalité. L'absence de
18 blanchiment d'argent, financement du terrorisme,
19 application de principes de base quant à la
20 gouvernance. J'essaie de voir dans ma tête la
21 gouvernance parfois, dans certaines provinces, ça
22 peut être parfois nous autres aussi, aux États-
23 Unis. Le respect de l'égalité entre les personnes,
24 il me semble que c'est encore très présent comme
25 nécessité d'encadrer encore, même si c'est plus

1 sournois, subtil ou caché. Principes de base quant
2 à la gouvernance, bon, ça je l'ai dit.

3 L'absence de travail par des enfants, je ne
4 dis pas qu'on fait ça ici, mais je viens de voir
5 une loi qui a été adoptée pour s'assurer que l'âge
6 minimum soit respecté. L'absence de travail forcé,
7 vous savez, ça, on ne verra probablement pas ça,
8 mais j'ai vu beaucoup d'entreprises accusées dans
9 notre contexte nord-américain d'immigration
10 illégale, et caetera.

11 Alors, je me dis, est-ce que ce n'est pas
12 des normes qui doivent être aussi fortes dans notre
13 contexte nord-américain... je ne sais pas si vous
14 me comprenez, dans le sens qu'on est peut-être pas
15 si blanc comme neige...

16 R. Je comprends... Je comprends bien le...

17 Q. **[117]** Oui.

18 R. ... l'idée, là. Ce que nous on essaye d'éviter en
19 fait, puis peut-être que c'est... peut-être c'est
20 là que ça porte à confusion, c'est que ce qu'on ne
21 veut pas, c'est une réaction comme on a entendue
22 aujourd'hui où on dit : bien ces normes-là, c'est
23 du « greenwashing ».

24 C'est-à-dire, ce qui intéresse beaucoup les
25 clients, c'est que c'est... il ne faudrait pas

1 qu'on dise : bon, on vérifie un certain nombre de
2 facteurs, mais à la fin, les facteurs
3 environnementaux... comme parce qu'on essaye ici de
4 dire qu'on achète du gaz qui est... qui est
5 environnementalement plus acceptable, là, c'est ce
6 que un petit peu on vise dans cette initiative-là,
7 qu'on oublie que la partie des critères, puis je ne
8 dis pas que les autres ne sont pas importants, là,
9 parce qu'il y a certains droits, quand on regarde
10 certains États où il y a des enjeux quand même, là,
11 de... on le voit dans les nouvelles aux États-Unis,
12 mais les...

13 L'enjeu ici principal, c'est que si on
14 accorde trop de pouvoir... c'est un petit peu ça
15 l'enjeu, on ne disait pas de ne pas les regarder,
16 on disait qu'il fallait que ça coûte... que... puis
17 c'est un petit peu l'idée, là, qu'on avait au
18 tableau qui était présenté à la page suivante, là,
19 je ne sais pas si on peut le regarder encore, mais
20 on donne le même poids à toutes ces petits... ces
21 éléments-là.

22 Nous ce qu'on dit... puis c'est peut-être
23 de dire : bien, peut-être la partie du poids qu'on
24 apporte aux choses « human right », oui, c'est
25 important, mais peut-être pas les considérer tout

1 dans un « package » au même niveau que la partie,
2 par exemple, « Waste Production and Management »,
3 qu'est-ce que... vous le savez, là, quand il y a
4 des forages de pétrole, comment on traite les
5 rejets, et caetera, hein, c'est... Il y a des
6 enjeux à certains des sites américains qui sont
7 approuvés, puis nous, c'est une question qui est
8 plus sensible, si on ne veut pas être attribué la
9 mention de « greenwashing », t'sais, si on veut
10 faire de cette norme-là une norme qui est vraiment
11 une référence.

12 Alors, je pense qu'Énergir pourrait se
13 servir de cette norme-là, mais peut-être, puis
14 c'est ce qu'on suggère dans notre proposition, que
15 elle, elle fasse une vérification de certains de
16 ces enjeux-là pour s'assurer peut-être que ça aille
17 un peu plus loin du côté environnemental, c'est un
18 petit peu le but de notre recommandation ici.

19 Je vous dirais aussi que... on n'a pas
20 abordé ça parce qu'on ne voulait pas le faire, là,
21 c'est tout un débat qui est aussi en jeu, il y
22 avait tout un débat, là, qui a été soulevé, là, par
23 une émission de TV5 sur le travail des organismes
24 qui certifiaient ces normes-là. Alors, ça aussi, il
25 y avait un enjeu, là, de dire : bon, la norme est

1 là, mais l'entreprise qui, elle, l'applique n'est
2 souvent pas égale d'une place à l'autre. Alors, ça
3 a amené aussi beaucoup de... on se sentirait
4 confortable si Énergir mettait un petit peu de
5 ressources pour faire la validation de ces
6 évaluations-là.

7 Q. **[118]** O.K. Vous voulez dire à la place ou faire
8 certaines évaluations...

9 R. En complément. En complément.

10 Q. **[119]** O.K.

11 R. C'est-à-dire qu'ils peuvent se servir évidemment de
12 l'évaluation de Green Origin... de Equitable Origin
13 dans un premier temps, mais qu'il y ait au moins
14 une certaine évaluation qui est faite par eux sur
15 peu un certain nombre des cas pour valider que ça
16 correspond à vraiment ce qui est dit au niveau
17 environnemental. Parce qu'il y en a qui sont
18 légères si je peux prendre l'expression...

19 Q. **[120]** Mais je comprends... je comprends ce que vous
20 soulevez. L'autre point... l'autre point,
21 j'entendais, je pense, c'est dans les questions que
22 maître Neuman soulevait, qu'elles ont toutes cent
23 pour cent (100 %) de conformité ou entre
24 quatre-vingt-dix (90) et cent pour cent (100 %),
25 mais lorsque j'allais voir par exemple celle de

1 l'entreprise qui aurait fait plusieurs infractions
2 dans le passé ou qui a fait des infractions, qui a
3 eu des infractions et des condamnations, ça s'est
4 fait... j'ai cru comprendre des propos des témoins
5 d'Énergir que le cent pour cent (100 %) était
6 atteint progressivement, c'est-à-dire que dès le
7 départ, l'entreprise n'avait pas cent pour cent
8 (100 %), mais pouvait avoir soixante (60),
9 soixante-dix (70), quatre-vingts (80), puis bon, il
10 n'y... ils se font « coacher » ou accompagner pour
11 finir à monter, puis monter, puis monter, et un
12 jour, lorsqu'elles ont cent pour cent (100 %), et
13 bien là, elles ont la norme. C'est comme ça que je
14 l'ai saisi, est-ce que je me trompe?

15 Et je vais vous donner l'exemple de
16 l'entreprise que vous avez soulignée, ce sont des
17 actes commis aux alentours des années deux mille
18 quinze (2015). Donc, je me suis dit que comme ça,
19 en allant voir le site et en allant voir la
20 certification de cette fameuse entreprise là - je
21 n'ai plus son nom, mais ce n'est pas important -
22 j'ai cru comprendre qu'elle a cheminé dans le temps
23 pour... peut-être qu'elle n'a pas eu d'autres
24 infractions postérieures à deux mille quinze (2015)
25 ou deux mille dix-sept (2017), je ne sais plus

1 l'année exacte, mais est-ce que c'est possible ce
2 que je soulève là, après avoir regardé la preuve
3 que vous avez soumise?

4 R. Oui. Puis nous, ce qu'on a critiqué un petit peu,
5 c'est qu'elle avait la certification à ce moment-
6 là. Ce qu'on aurait aimé, c'est qu'elle ne l'ait
7 pas, justement, puis qu'elle évolue. Alors c'est un
8 petit peu ça, l'enjeu qui était soulevé. Est-ce que
9 vraiment... Puis ça fait partie de l'enjeu, hein,
10 c'est : vous pouvez avoir ces problèmes
11 environnementaux là, mais vous allez avoir quand
12 même quatre-vingt-dix pour cent (90 %) parce que
13 dans le quatre-vingt-dix pour cent (90 %), bien
14 vous avez les normes sur... qu'il n'y a pas
15 d'enfant qui travaille, qu'il n'y a pas de
16 corruption...

17 Q. **[121]** Oui.

18 R. ... que... et cetera, et cetera. Ce qui fait que
19 vous passez alors. Ce que j'aurais aimé voir dans
20 cette norme-là, c'est des normes qui sont « go no-
21 go », c'est-à-dire que des affaires, vous pouvez
22 vous améliorer; mais il y a d'autres affaires, ça
23 devrait être : vous ne l'avez pas.

24 Q. **[122]** Et dites-moi... une précision, vous dites
25 qu'elle avait la norme lorsqu'elle a fait les

1 infractions. C'est ça que vous me dites?

2 R. Dans un des cas, je ne me souviens pas si c'est
3 celui-là parce qu'il y en a plusieurs, là, t'sais.

4 Q. **[123]** O.K. Je n'avais pas remarqué, c'est pour ça,
5 ça va.

6 R. C'est...

7 Q. **[124]** O.K.

8 R. Alors, l'idée, un petit peu, c'est : oui, vous avez
9 raison de faire ça puis il y a d'autres, c'est des
10 débats qu'on lève souvent, nous, le RTIÉÉ, qu'il y
11 a des sites qui reçoivent des déchets de
12 « fracking ».

13 Q. **[125]** Oui, oui, oui.

14 R. Quand il y a des gens qui nous accusent de
15 « greenwashing », bien c'est ça. C'est... On fait
16 ailleurs ce qu'on ne veut pas faire au Québec,
17 c'est... Alors ça devient un petit peu difficile
18 pour un groupe environnemental comme nous de
19 supporter ce genre de processus là.

20 Q. **[126]** O.K. Ça complète mes questions. Merci bien
21 pour vos réponses.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Rozon?

24 Me LOUISE ROZON :

25 Merci, Madame la Présidente.

1 Q. [127] Je vais avoir juste une question. Je vous
2 amènerais à la page 4 de votre présentation. Donc,
3 on comprend que le RTIÉÉ nous demande de
4 reconnaître ou d'approuver, là, je ne sais pas, la
5 vision à long terme telle qu'elle a été exprimée,
6 là, par son vice-président, monsieur Goyette, lors
7 de l'audience la semaine dernière, et dans le cadre
8 de son mémoire, là, qui a été déposé tel que, bon,
9 exprimé par le RTIÉÉ.

10 Cette vision-là, si on la comprend bien,
11 vise à atteindre la carboneutralité en deux mille
12 cinquante (2050), donc le développement d'un marché
13 biénergie pour les marchés qui sont électrifiables,
14 biénergie avec électricité, gaz naturel, gaz de
15 source renouvelable et une augmentation
16 considérable de la vente de gaz naturel, gaz de
17 source renouvelable évidemment.

18 Cela occasionne inévitablement des coûts,
19 des coûts additionnels pour la clientèle et on
20 comprend que cette vision sera difficilement
21 atteignable avec uniquement... en répondant
22 uniquement à la demande volontaire de GSR. Est-ce
23 qu'en reconnaissant cette vision, cela ne signifie
24 pas qu'il y a inévitablement des coûts qui vont
25 être considérés dans le cadre de la fixation des

1 tarifs indépendamment des seuils fixés par
2 règlement? En tout cas, je voulais juste voir
3 l'impact.

4 R. Je vais...

5 Q. **[128]** Comment vous comprenez l'impact de cette
6 recommandation-là...

7 R. Oui.

8 Q. **[129]** ... que vous nous faites?

9 R. Oui. Moi, je pense que je vais insister sur le mot
10 « vision à long terme ». À court terme, vous avez
11 raison, le prix du gaz, du GSR, puis le prix du gaz
12 naturel traditionnel, il va rester une différence
13 importante entre les deux. Et au fur et à mesure
14 qu'il va avoir un alignement sur un SPEDE qui va
15 être plus élevé, hein, on se souvient du rapport
16 Dunsky, là, dans... je pense qu'il avait été
17 présenté dans le dossier de Gazifère, où on parlait
18 de sommes astronomiques, là, pour la valeur du
19 SPEDE.

20 Je ne dis pas que ça va aller jusque-là,
21 mais ce que je veux vous dire, c'est qu'à un
22 moment, vous allez peut-être être surpris de voir
23 que du GSR, surtout que c'est un chiffre, c'est
24 un... on l'a dit dans la présentation aujourd'hui,
25 j'ai bien pris note de ça, c'est que c'est un outil

1 qu'on va connaître le prix dans dix (10) ans, on va
2 connaître le prix dans quinze (15) ans parce qu'on
3 signe des contrats à long terme. Ce qu'on n'est pas
4 capable de faire sur le prix du gaz traditionnel
5 avec un SPEDE qui pourrait être extrêmement élevé.

6 Je ne dis pas qu'à la limite, là, ça serait
7 vraiment intéressant qu'Énergir signe maintenant
8 trente pour cent (30 %) de ses contrats
9 d'approvisionnement... de son approvisionnement en
10 GSR avec des prix qu'on connaît, mais je dis que
11 c'est... il va y avoir des avantages substantiels à
12 faire cette transition-là selon moi à long terme à
13 cause du prix du SPEDE qui ne pourra pas rester au
14 niveau qui est là actuellement. Alors, c'est un
15 faux problème. Bon. Peut-être que c'est un problème
16 à court terme, oui, il peut y avoir des enjeux
17 tarifaires, mais à long terme, je pense que ça va
18 être peut-être même l'inverse.

19 Q. [130] O.K. C'est bon. Je comprends votre point.
20 Merci beaucoup. Je n'aurai pas d'autres questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [131] Juste une petite question rapidement,
23 Monsieur Schiettekatte. Si je lis à la page 20 de
24 votre présentation, vous dites, où vous parlez de
25 l'intégration des BNÉ dans le calcul du TCTR des

1 programmes du PGEÉ. La première phrase vous dites :
2 Sur l'évaluation de la rentabilité des
3 programmes du PGEÉ selon les tests
4 reconnus, le RTIÉÉ est toujours d'avis
5 que celle-ci doit, d'abord et avant
6 tout être établie sans ajout de BNÉ
7 [...].

8 Un peu plus loin, au deuxième paragraphe, là, en
9 caractères gras, on peut lire :

10 [...] il vaut mieux laisser à
11 l'évaluation qualitative
12 discrétionnaire de la Régie, assistée
13 des intervenants, lorsqu'il s'agira de
14 décider d'approuver ou non un
15 programme non rentable [...].

16 Si je synthétise votre recommandation, ce serait
17 que de demander à Énergir, ou en tout cas de...
18 c'est ça, de toujours s'assurer qu'on a le résultat
19 du TCTR sans ajout du BNÉ, ainsi que le résultat du
20 TCTR avec ajout des bénéfiques non énergétiques?

21 R. Oui, ce que je voudrais, c'est que ça se peut qu'il
22 y a certains des programmes qui, avec le calcul, ne
23 soient pas rentables. Puis que, bon, avec une
24 évaluation des BNÉ qui est faite qu'ils deviennent
25 rentables, mais qu'on vous laisse le loisir de

1 choisir. Ce qui est très difficile actuellement,
2 puis je pense que c'est madame Moreau qui parlait
3 que ça prendrait un débat pour aller voir si telle
4 ou telle mesure est bien qualifiée parce que ça va
5 être tout un débat, là, de dire, tel aspect social,
6 ça vaut combien. On le voyait, bon. C'est un petit
7 peu cet enjeu-là qu'on voulait dans un premier
8 temps. Puis c'est peut-être une transition que vous
9 laisser la discrétion d'approuver ou pas cette
10 décision-là en fonction de, oui ou non, les
11 bénéfices sont-ils positifs ou pas.

12 Je pense que, dans beaucoup des cas, ils
13 vont être positifs. Mais ce qui est important,
14 c'est, nous d'avoir les deux chiffres pour être
15 capables de dire, bien, oui, dans ce cas-ci, ça
16 peut être rentable, peut-être pas rentable, mais il
17 y a un bénéfice, un BNÉ qui serait non énergétique
18 intéressant pour cet aspect-là. Ça fait qu'on
19 pourrait approuver le programme. Mais il va y avoir
20 tout un débat.

21 Puis ça avait été bien présenté par Dunsky
22 sur toutes sortes d'évaluation. Mais est-ce que la
23 seule qui est présentée par Dunsky est la bonne?
24 C'est toujours ça la question. Puis aussi, selon
25 moi, il y a beaucoup de ces évaluations-là, bien,

1 le bénéfice va être différent si vous le regardez
2 sous un angle ou un autre angle. Un intervenant
3 peut avoir une certaine évaluation d'une valeur,
4 puis un autre une autre.

5 Q. **[132]** Oui. Donc, je comprends bien, le TCTR sans
6 BNÉ, avec le TCTR avec BNÉ. Et c'est ce qu'on a
7 dans le dossier actuel. Donc, c'est que le format
8 présenté dans le dossier actuel soit répété à
9 l'avenir minimalement?

10 R. Oui, exactement. Puis éventuellement, oui, il
11 faudrait en venir à un débat pour peut-être les
12 qualifier.

13 Q. **[133]** Oui.

14 R. Mais, ça, c'est tout un processus. Ça va être peut-
15 être un chantier comme le 3867, où vous aurez peut-
16 être un autre dix ans.

17 Q. **[134]** On n'espère pas. Moi je n'ai plus de
18 questions, mes collègues non plus. Maître Neuman,
19 avez-vous un réinterrogatoire?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Je n'ai pas de réinterrogatoire et je vous remercie
22 beaucoup, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est moi qui vous remercie. Merci Monsieur

25 Schiettekatte. Je vous souhaite une bonne fin

1 d'après-midi, vous êtes libéré. Donc, oui Maître
2 Paquet?

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Oui. Excusez-moi, Madame la Présidente. Je pense
5 que je n'ai pas été assez rapide tantôt, seulement
6 pour répondre à votre question concernant l'ordre
7 de présentation des argumentations. Je vais pouvoir
8 être prête pour demain, mais c'est sûr qu'on
9 apprécierait la pause qui a été proposée, la pause
10 entre l'argumentation d'Énergir et celle des
11 intervenants.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 D'accord. Écoutez, j'ai fait un petit recensement
14 de ce que j'ai entendu. Et puis confirmez-moi ou
15 plutôt, là, corrigez-moi si je me trompe. Là,
16 j'aurais ici donc l'ACIG et l'AHQ-ARQ qui
17 préféreraient présenter leur argumentation en
18 après-midi. La FCEI et le RTIEÉ n'a pas indiqué de
19 préférence, donc passerait en matinée.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Non, non, non, j'ai indiqué ma préférence pour
22 l'après-midi.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah, vous avez indiqué une préférence. O.K.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Je l'ai spécifié.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Donc, c'est en après-midi. Je comprends. Donc, dans
5 ce cas-là, il y a Énergir et la FCEI qui n'a pas
6 indiqué de... la FCEI qui dit qu'elle pourrait très
7 bien passer en avant-midi. Tout le monde a indiqué
8 une préférence. Donc, à ce moment-là, c'est qu'on
9 ferait une longue pause pour entendre les
10 argumentations. Attendez, là, j'ai peut-être une
11 suggestion qui m'est soufflée à l'oreille.

12 C'est ce que j'avais compris avoir dit.
13 C'est-à-dire que, donc, on entendrait
14 l'argumentation puis on prendrait une longue pause
15 en matinée, une pause d'une trentaine de minutes
16 pour permettre à tout le monde de se préparer. Puis
17 ensuite on poursuivrait la journée avec les
18 intervenants, parce que tout le monde veut passer
19 après une pause. Donc, c'est ce qu'on ferait
20 prendre une pause puis poursuivre la journée.

21 Donc, je ne veux pas vous quitter avant de
22 parler des engagements. Maître Locas?

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Oui, je m'attendais à la question, Madame la
25 Présidente. En fait, dans les... Puis ça se donne

1 comme ça, je vous garantis qu'il n'y a pas une
2 stratégie d'attendre qu'on soit en fin de journée.
3 Les gens travaillent dessus. Je vois passer des
4 courriels. Tout devrait être prêt, tout devrait
5 être... Ce qu'il manque, parce qu'on a déjà déposé
6 ce matin l'engagement... la réponse à l'engagement
7 numéro 7, si je ne m'abuse. Et, là, on va être en
8 mesure de déposer, puis je regarde mes notes, 3, 4,
9 6.1 et 6.2. Donc, il manquerait juste le 5 pour le
10 moment. Mais ça va être fait d'ici la fin de la
11 journée. On me dit que oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Donc, demain matin...

14 Me VINCENT LOCAS :

15 On s'excuse des délais, le week-end est venu
16 habituellement... enfin, il n'y a pas de coupure,
17 mais le week-end pivot est venu ralentir le
18 momentum, et on voulait s'assurer que les réponses
19 soient complètes et justes surtout.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. C'est parfait. Donc, demain matin, on aura
22 tous les engagements avant le début de votre
23 argumentation.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, ça clôt notre journée aujourd'hui. On se
3 retrouve demain matin à neuf heures (9 h) pour vous
4 entendre, Maître Locas.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Et Lemay Lachance. Je ne ferai pas ça tout seul.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ah! Parfait.

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Je veux partager le plaisir.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est parfait. Alors bonne soirée à tout le monde
13 et puis à demain matin.

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Parfait. Merci beaucoup. Bonne fin de journée.

16 AJOURNEMENT

17

18

19

1 SERMENT D'OFFICE:

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

13 _____
Claude Morin, sténographe officiel

14 Tableau #200569-7.